



Document de référence

2014

incluant le rapport financier semestriel au 30 juin 2015



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 septembre 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document incorpore par référence les documents de référence déposés auprès de l'AMF sous les numéros suivants :

- D.14-0631 du 12 juin 2014 pour l'exercice 2013 qui contient les comptes annuels et consolidés en pages 95 et 129. Les rapports des contrôleurs légaux afférents se trouvent en pages 156 et 159.
- D.13-0892 du 12 septembre 2013 pour l'exercice 2012 qui contient les comptes annuels et consolidés 2012 ainsi que les comptes semestriels 2013 en pages 89, 121 et 157. Les rapports des contrôleurs légaux afférents se trouvent en pages 149, 153 et 175 dudit document.

Ces documents, consultables sur le site web de l'émetteur (www.QUOTIUM.fr), sont tenus à disposition au siège de l'émetteur.

SOMMAIRE

Le sommaire reprend les informations dans l'ordre où elles sont indiquées dans l'annexe 1 de la Position-recommandation AMF n°2014-14 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs dites « moyennes¹ » – DOC-2014-14 applicable au 13 avril 2015.

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	4
LE MOT DU PRESIDENT	4
BOURSE ET ACTIONNARIAT	5
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES ACTIVITES	6
1.1. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	6
1.2. PRESENTATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	10
1.3. DESCRIPTION DES ACTIVITES	17
1.4. ANALYSES ET COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE	19
1.5. FACTEURS DE RISQUES.....	21
2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
25	
2.1. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
2.2. ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	26
2.3. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE PUBLIEE.....	31
2.4. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS.....	38
2.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE QUOTIUM TECHNOLOGIES	43
3. INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	45
3.1. NOTE METHODOLOGIQUE	45
3.2. INFORMATIONS NON FINANCIERES ET SOCIALES	48
3.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	49
3.4. INFORMATIONS SOCIETALES	50
3.5. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES, ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION.....	55
4. ETATS FINANCIERS	59
4.1. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014.....	59
4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014..	83
4.3. COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014.....	85
4.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014	105
4.5. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2015	107
4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015...	126

¹ Emetteurs dont les titres sont admis sur les compartiments B et C d'Euronext ainsi que les émetteurs dont les titres sont inscrits sur Alternext.

5.	INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL	128
5.1.	CAPITAL SOCIAL	128
5.2.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	128
5.3.	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	130
5.4.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	133
5.5.	CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	133
5.6.	SALARIES.....	136
6.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	137
6.1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	137
6.2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	138
6.3.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS...	138
6.4.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	139
6.5.	TABLES DE CONCORDANCE.....	140

INTRODUCTION

LE MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Quotium Technologies a construit une capacité d'innovation, une compétence et un savoir-faire dans la recherche et le développement de logiciels techniques.

Avec les logiciels Qtest et Applimanager nous avons apporté des solutions dans l'amélioration de la performance des applications métiers utilisées par les grandes entreprises. A partir de ces technologies, nous avons inventé une nouvelle approche pour sécuriser les applications métiers en environnement web. Avec un projet européen labellisé EUREKA, nous avons ainsi depuis quatre ans développé le logiciel Seeker mondialement reconnu par l'industrie informatique.

Ces activités de recherche et développement de logiciels ont été entièrement financées par notre société. Nous avons également depuis deux années entrepris la commercialisation du logiciel Seeker en Europe et aux Etats Unis. Ces investissements expliquent nos résultats consolidés négatifs notamment au 31 Décembre 2014.

Nous avons par ailleurs au cours de ce 1^{er} semestre 2015 mené des négociations pour céder nos technologies de sécurité des applications. En effet de lourds investissements en marketing se sont avérés nécessaires pour assurer leur commercialisation sur un marché aujourd'hui centré principalement aux Etats Unis. Le logiciel Seeker demande également des dépenses importantes en recherche et développement pour assurer son intégration dans des environnements techniques très complexes. La société Quotium Technologies n'avait pas les moyens financiers suffisants pour assurer seule ces investissements.

En Juillet 2015, nous avons finalisé un accord avec la société américaine Synopsys Inc pour la cession de nos technologies de sécurité applicative et notamment du logiciel Seeker et de nos équipes de R&D situées en Israël.

Avec une situation financière assainie, notre société fidèle à sa vocation, va poursuivre ses investissements dans le développement de nouvelles solutions logicielles.

Le 21 septembre 2015



Michel Tibérini

Président Directeur Général

BOURSE ET ACTIONNARIAT

Classification sectorielle du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES²

Classification sectorielle :	<i>Industry Classification Benchmark (ICB)</i>
Industrie :	9000, Technologies
Super secteur :	9500, Technologies
Secteur :	9530, Logiciels et services informatiques
Sous-secteur :	9537, Logiciels

Caractéristiques de marché

Marché :	Euronext Paris
Compartment :	C
Indices :	CAC All Shares CAC Software & Computer Services CAC Technology

Caractéristiques de cotation

Nombre total de titres	1 652 406 titres
Groupe de cotation :	13
Devise de cotation :	EUR
Coefficient cours :	1
Cours³ :	16,5 EUR

Autres références boursières

Cotation depuis le :	1996
ISIN :	FR0010211615
Code mnémorique :	QTE
Bloomberg :	QTE:FP
Reuters :	QTE.PA
Datastream :	F:ICOM
Service à Règlement Différé (SRD) :	Non éligible
Plan Epargne en Actions (PEA) :	Éligible

Actionnariat

Au 31 décembre 2014, QUOTIUM TECHNOLOGIES est détenue par :

- Technologies SA : 72,60% ;
- Banai Azriel Stern : 5,03% ;
- Ofer Maor : 5,03%
- Autre actionnariat au nominatif 14,66%
- Actionnariat au porteur 2,50%
- Titres auto-détenus 0,17%

Evolution du cours de l'action entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014⁴



L'action a progressé de 6,67% durant l'exercice 2014.

Cette augmentation s'est poursuivie en 2015 atteignant un cours de 15,00 € au 30 juin 2015.

² Conformément à la nomenclature *Industry Classification Benchmark (ICB)* des valeurs cotées sur les marchés européens de NYSE Euronext du 2 janvier 2006.

³ Au 09/09/2015 à 10h40. Source : *NYSE Euronext*.

⁴ Le traitement des titres s'effectue au «fixing».

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES ACTIVITES

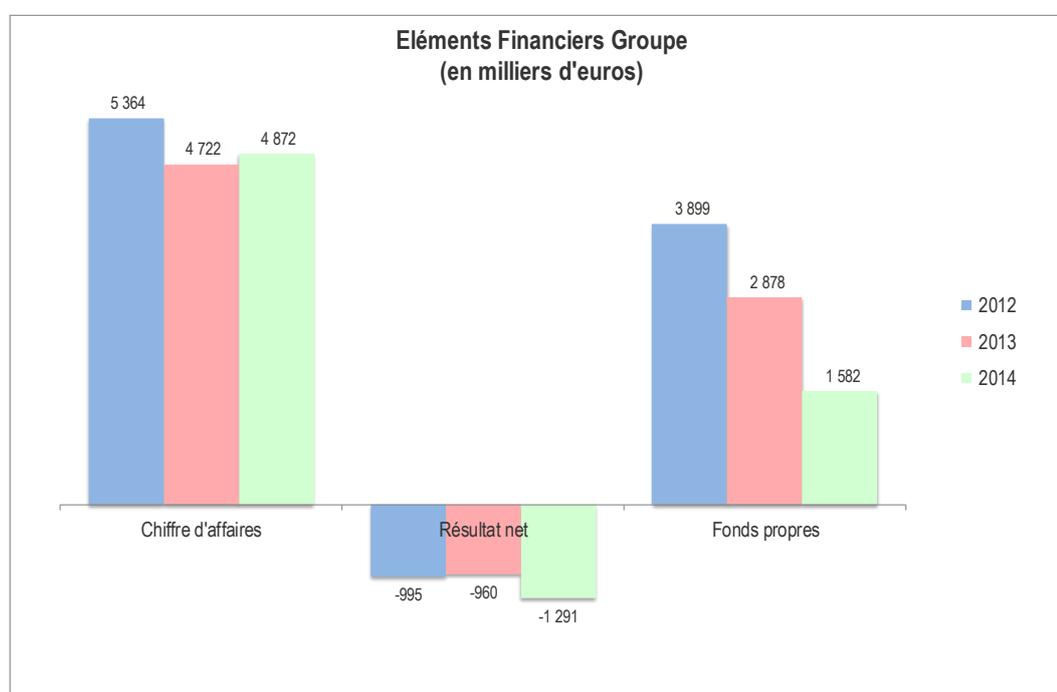
1.1. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

1.1.1. INDICATEURS ET CHIFFRES CLES

Le « tableau des résultats des cinq derniers exercices » pourra être consulté en fin du chapitre concernant les comptes annuels.

Chiffres clés

Noter que lorsqu'il est fait référence au « Groupe » ou aux « éléments financiers Groupe », il s'agit de données issues des comptes consolidés en normes IFRS tandis que les « éléments financiers France » correspondent aux comptes annuels de la société mère QUOTIUM TECHNOLOGIES. Cette terminologie s'applique à l'ensemble du présent document.



Les données 2014 et 2013 présentées ci-avant sont consultables au chapitre 4.1 du présent document présentant les comptes consolidés du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Pour rappel, le chiffre d'affaires consolidé 2013 a été présenté hors retraitement IFRS5 pour des raisons de comparabilité des exercices, (cf note 4 de l'annexe consolidée, chapitre 4.1).

Quelques indicateurs financiers (En milliers d'euros)

Eléments financiers Groupe	2012	2013	2014
Dettes financières (a)	859	1 368	1 701
Trésorerie active (b)	3 106	1 899	1 679
Endettement financier net (c) = (a) - (b)	- 2 247	- 531	22

(a) : cf. Emprunt bancaire et avances remboursables figurant dans l'Etat de la situation financière au 31/12/2014 (chapitre 4.1 du présent document)

(b) : cf. Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'Etat de la situation financière au 31/12/2014 (chapitre 4.1 du présent document)

Au 31/12/2014, les dettes financières sont constituées des avances et prêts remboursables auprès d'OSEO, de la COFACE et de l'*Office of the Chief Scientist (OCS) of the Ministry of Industry* (organisme public israélien). La variation par rapport à l'année précédente s'explique par les avances reçues de l'OCS et de la Coface pour un montant total de 560 k€ , des remboursements effectués à l'Oseo et à l'OCS pour 234 k€ et aux investissements réalisés sur l'exercice pour 160k€.

Eléments financiers Groupe	2012	2013	2014
Endettement global (a)	2 797	3 171	3 508
Capitaux Propres (b)	3 899	2 878	1 582
Ratio Endettement global / CP	0,72	1,10	2,22

(a) : correspond aux passifs courants <1 an hors produits constatés d'avance et aux emprunts bancaires et avances remboursables figurant dans l'Etat de la situation financière au 31/12/2014 (chapitre 4.1 du présent document)

cf. Capitaux propres de la situation financière au 31/12/2014 (chapitre 4.1 du présent document)

Eléments financiers France	2012	2013	2014
Endettement global (a)	1 788	2 016	1 926
Capitaux Propres (b)	7 764	7 882	4 921
Ratio Endettement global / CP	0,23	0,26	0,39

(a) : correspond aux dettes d'exploitation, dettes diverses et avances conditionnées figurant au bilan de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31/12/2014 (chapitre 4.3 du présent document)

(b) : cf. Capitaux propres figurant au bilan de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31/12/2014 (chapitre 4.3 du présent document)

Le ratio d'endettement global croit ses dernières années suite aux résultats déficitaires du groupe. Le développement du logiciel Seeker a exigé d'importantes ressources qui ont pesé sur nos résultats jusqu'en 2014. Le logiciel, a été vendu en juillet 2015 et la cession a généré une plus-value qui sera enregistrée dans les comptes du 2nd semestre 2015.

Pour plus d'informations concernant les données financières du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, on se reportera au chapitre « 4 Etats Financiers » du présent document.

Informations chiffrées sectorielles

Répartition du Chiffre d'affaires par nature

Le Groupe opère sur un secteur d'activité unique, la vente de licences d'utilisation de logiciels et les prestations de services associées.

Chiffres d'affaires consolidé	2012		2013		2014	
Ventes	1 554	29%	1 024	22%	932	19%
Prestations de services	3 810	71%	3 698	78%	3 940	81%
Total Chiffre d'affaires	5 364	100%	4 722	100%	4 872	100%

Les ventes sont principalement composées des ventes de licences.

Les prestations de services sont principalement constituées des prestations de maintenance du parc de logiciels installés. Il s'agit en particulier de l'assistance aux utilisateurs pour mettre en œuvre les fonctionnalités des logiciels, ou de maintenance corrective pour remédier à des anomalies de fonctionnement.

Le chiffre d'affaires lié aux contrats de maintenance et de support technique vendus en complément des produits est considéré comme récurrent.

Les revenus récurrents demeurent stables et continuent de représenter une part significative du chiffre d'affaires total (de l'ordre de 81%). C'est un gage de solidité financière.

Répartition du Chiffre d'affaires par type de clientèle

Poids Client / CA en %	2012	2013	2014
1er client	19%	6%	8%
5 premiers clients	34%	21%	22%
10 premiers clients	46%	34%	33%
20 premiers clients	62%	51%	51%

La clientèle de QUOTIUM TECHNOLOGIES se compose essentiellement de grands comptes avec une bonne dispersion sectorielle. Un tableau de la répartition des clients par secteur d'activité se trouve au chapitre « 1.2.1.2. Principaux marchés ».

Saisonnalité du Chiffre d'affaires Groupe

La saisonnalité du chiffre d'affaires durant les 3 derniers exercices se présente ainsi :

	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
% du CA annuel 2012	34%	22%	22%	22%
% du CA annuel 2013	20%	27%	23%	30%
% du CA annuel 2014	23%	27%	22%	28%
Moyenne des 3 dernières années	25%	25%	22%	26%

Le chiffre d'affaires est réparti de manière homogène sur l'année. Un léger pic d'activité est enregistré en fin d'année civile.

1.1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 2 janvier 2014, la première tranche des ORA (dite ORA I) a été remboursée à raison d'une action pour une ORA. Le Conseil d'administration de la société Quotium Technologies, qui s'est tenu le 29 avril 2014, a constaté l'augmentation de capital de 2 019 024 € à 2 643 849.60 €. La deuxième tranche des ORA (dite ORA II) dont les conditions de réalisation ne paraissaient plus comme probables a été annulée par le Conseil d'administration du 29 avril 2015.

La société Agile load a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine au bénéfice de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES en date du 30/11/2014.

Se référer aux notes 5.1 à 5.5 des comptes consolidés au 31/12/2014.

1.1.3. ÉVÉNEMENTS RECENTS

Tendances depuis la fin de l'exercice jusqu'au document de référence

En juillet 2015, le groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a cédé ses actifs technologiques de Sécurité applicative , et notamment le logiciel SEEKER à la société américaine SYNOPSIS INC .Pour rappel, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES a été l'inventeur de la technologies IAST (Interactive Application Security Testing).Le logiciel Seeker permet de sécuriser dynamiquement les applications informatiques et leurs données Cette opération permettra à SYNOPSIS INC d'étendre la plateforme Coverity à la technologie de test de sécurité interactif , et à QUOTIUM TECHNOLOGIES de renforcer ses capacités de développement de technologies innovantes .

L'activité relative au développement et à la commercialisation du logiciel SEEKER pour le premier semestre 2015 a été isolée dans la ligne « activité destinée à être cédée » conformément à la norme IFRS 5.

- **Chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2015 de QUOTIUM TECHNOLOGIES**

En milliers d'euros	2015	2014	VAR 15/14
Premier semestre	1823	2161	-16%
Total	1823	2161	-16%

L'action commerciale du 1^{er} semestre 2015 a été focalisée sur les produits de sécurité applicative, dont les revenus ont été retraités des chiffres ci-dessus, conformément à la norme IFRS 5 .

Les revenus récurrents sont stables et représentent un poids significatif du revenu global.

- **Structure financière**

Au 30 juin 2015, la société dispose d'une trésorerie de 1,9 M€ contre une trésorerie de 1,7 M€ au 31 décembre 2014.

- **Impact de la cession de l'activité SEEKER sur les principaux indicateurs de gestion, si l'opération avait eu lieu avant le 30/06/2015**

Se reporter au chapitre 4.5 du présent document paragraphe 4 « Activités destinées à être cédées »

1.2. PRESENTATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1.2.1. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE

1.2.1.1. PRINCIPALES ACTIVITES

1.2.1.1.1. ACTIVITES, PRODUITS ET SERVICES

Le métier de QUOTIUM TECHNOLOGIES

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES est un éditeur de logiciels, spécialisé dans le développement de solutions logicielles innovantes pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications métiers tout au long de leur cycle de vie.

Fort de son expertise dans la conception, le développement et la maintenance de ses logiciels, QUOTIUM TECHNOLOGIES offre des solutions techniques innovantes s'adressant aux Directions Informatiques grandes et moyennes entreprises parmi lesquelles il existe 200 références actives (dont 15 parmi le CAC 40).

Son offre répond aux problématiques stratégiques des entreprises d'optimisation des ressources et de satisfaction des directions métiers pour lesquelles la criticité des systèmes d'information devient croissante. La Groupe opère ainsi sur différents marchés et dans des environnements technologiques variés (mainframe/Web). Le chiffre d'affaires provient des activités suivantes :

- *prestations de services* : prestations de conseil, d'installation, de support technique, de maintenance et de formation ;
- *vente de licences* : droits d'utilisation d'un ensemble documenté de programmes informatiques conçu pour être fourni à plusieurs utilisateurs en vue d'un même type d'application ou d'une même fonction .

Sa stratégie de développement

Le Groupe est fortement orienté innovation avec près de 55 % de ses effectifs affectés à la R&D. L'innovation est donc un axe principal de la stratégie de développement du groupe. Les travaux de R&D de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont éligibles au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation.

Le montant du crédit d'impôt recherche dont la société a bénéficié au cours de l'exercice 2014 est le suivant:

en K€	2014
% Dépenses déclarées au titre du CIR/ Total des dépenses de R&D	73%
Crédit d'Impôt Recherche	393

L'information relative au crédit d'impôt recherche des trois dernières années est disponible au paragraphe 1.3.2 du présent chapitre.

QUOTIUM TECHNOLOGIES bénéficie des investissements considérables en recherche & développement déjà réalisés par :

- La société **CYRANO SA** dans le domaine du test de performance et du monitoring. En 2000 Cyrano SA créait OpenSta, logiciel de test de charges très largement utilisé aujourd'hui dans le monde. QUOTIUM TECHNOLOGIES a repris les actifs technologiques de Cyrano SA ainsi que ses équipes de développement.
- La société **ICOM INFORMATIQUE SA** spécialisée dans les technologies de communication et d'échange d'informations entre plateformes hétérogènes. En Juillet 2006, Icom fusionnait avec QUOTIUM TECHNOLOGIES.
- La société **HI-STOR TECHNOLOGIES**, reprise en novembre 2009, spécialisée dans les logiciels capables d'assurer l'intégrité et la pérennité des données.

- La société **TECHNOLOGIES**, son actionnaire de référence, dans les solutions de gestion de performance applicative. Spécialisée dans le logiciel système, la société TECHNOLOGIES a introduit en Europe les produits de la plupart des grands acteurs de ce marché. Au début des années 1990, la société TECHNOLOGIES créait NSN, le premier logiciel de mapping et de gestion d'actifs.

- La société **SEEKER SECURITY LTD**, avec laquelle QUOTIUM TECHNOLOGIES avait mis en œuvre depuis 2008 un partenariat technologique dans le cadre d'un programme Eureka pour le développement de son logiciel de sécurité des applications web. La société israélienne d'une quinzaine de personnes, créée par des experts de la sécurité applicative, et principalement orientée vers la R&D a été acquise par QUOTIUM TECHNOLOGIES en date du 25 octobre 2012.

L'offre produit

QUOTIUM TECHNOLOGIES a développé et commercialise principalement les logiciels suivants, qui se placent au cœur de l'activité métier et de la performance des entreprises et des administrations :

Test de charge et performance des applications – QTest

Garantir que les applications répondront aux objectifs de performance avant leur déploiement est une préoccupation majeure des DSI. Une mauvaise analyse de ce que donnera l'application en production peut entraîner des problèmes de performance coûteux ou encore générer des dépenses inutiles.

Aussi un outil de test de charge qui permet de prendre rapidement les bonnes décisions, d'accélérer le déploiement des applications critiques et de justifier les coûts est primordial.

QTest est capable de simuler dix à plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs virtuels, exécutant différents processus métiers afin de simuler les conditions de production auxquelles sera confrontée une application après son déploiement.

Disponibilité et performance des applications en production - Applimanager

Applimanager répond aux besoins de surveillance et de gestion de la performance des applications.

Applimanager permet de mesurer directement la qualité du service rendu à l'utilisateur (disponibilité de l'application, temps de réponse) et de détecter les problèmes au niveau de l'applicatif et de l'infrastructure qui pénalisent le bon fonctionnement de l'application.

Applimanager permet également de corriger de façon préventive les problèmes applicatifs et d'infrastructure qui pourraient détériorer la qualité du service rendu à l'utilisateur final.

Pérennité des données archivées sur bande magnétique - StorSentry

Avec la croissance exponentielle du volume des données, la capacité des centres informatiques à sauvegarder, protéger et rendre accessible l'information est devenue un enjeu majeur pour les entreprises et les organisations.

La solution StorSentry répond aux problématiques de pérennité et de disponibilité des données stockées sur bande magnétique.

StorSentry permet d'anticiper les problèmes de dysfonctionnement de l'infrastructure hardware et logiciel.

Un tableau de bord identifie en temps réel les erreurs. Des alarmes sont déclenchées en fonction de seuils définis. Des recommandations d'action sont générées en fonction de la politique de gestion des risques paramétrée. Un reporting personnalisé donne un suivi continu des systèmes mis en place.

L'historique de fonctionnement des unités de stockage obtenu apporte une information indispensable pour une bonne gestion de capacité de l'infrastructure.

Sécurité des applications web – Seeker

Le développement rapide des applications web et des interfaces web aux applications existantes fragilise les systèmes informatiques. Ces applications, vulnérables aux attaques, peuvent en effet être un moyen d'accès dans les systèmes d'information des entreprises. Selon le Gartner Group, 75% des attaques des systèmes informatiques utilisent aujourd'hui les vulnérabilités offertes par les applications Web.

Pour être efficace, la sécurité des applications Web doit être intégrée à la gestion de la Qualité et être prise en compte dès la phase de développement.

La problématique se situe au niveau de la qualité du code source de l'application, auquel des corrections doivent être apportées pour sécuriser l'application.

Avec sa technologie innovante, basée sur une étude comportementale de l'application, Seeker effectue une recherche ciblée des vulnérabilités les plus complexes.

Seeker met en œuvre des processus automatisés et évolutifs pour détecter les vulnérabilités, localiser et afficher les zones sensibles du code source, et indiquer les corrections à apporter.

Solution d'entreprise, Seeker s'adresse aux développeurs, au contrôle qualité et aux professionnels de la sécurité.

Ce produit a été cédé à la société SYNOPSIS INC en juillet 2015

Les autres produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

Communication Web to Host – WMA

Avec WMA, les développeurs accèdent aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex à partir d'un serveur web (Web-to-Host)

Communication PC to Host – Wincom

Ce logiciel d'émulation s'exécute sur le poste utilisateur pour la connexion aux mainframes en mode PC-to-Host.

Avec Wincom, on accède localement aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex.

Logiciel de gestion des tables de données - SPITAB+

SPITAB+ a été conçu pour permettre la manipulation et la gestion des tables relationnelles. En effet, toutes les applications informatiques ont à gérer un certain nombre de tables externes : paramètres, messages d'erreurs, cours des devises. Commercialisé depuis 1980, le logiciel SPITAB connaît un grand succès en France comme à l'étranger. L'expérience acquise avec plusieurs centaines d'installations a permis les améliorations de la version actuelle: plus riche, plus fiable, plus performante.

Logiciel d'indexation et de recherche d'information en langage naturel - SPIRIT

SPIRIT est un moteur de recherche en langage naturel, faisant appel aux techniques les plus poussées d'analyse sémantique. SPIRIT est utilisé dans la plupart des domaines d'activité, tels que les banques, les assurances, l'industrie aéronautique, nucléaire, la communication, l'administration etc. SPIRIT répond ainsi aux projets Intranet, GED, Portail, Veille, Knowledge management, Travail collaboratif, Internet, e-business...

1.2.1.1.2. NOUVEAUX PRODUITS LANCES OU DONT L'ANNONCE A ETE FAITE

La version 3.1 de SEEKER a été finalisée et livrée en 2014.

Il s'agit d'une version majeure du logiciel SEEKER qui intègre les fonctionnalités « Enterprise » du produit, à savoir

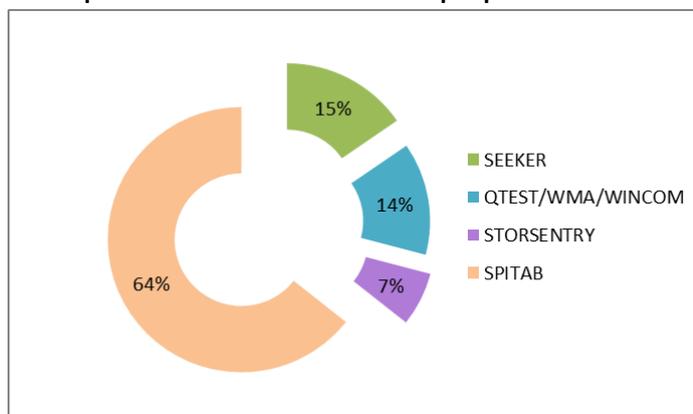
- des tableaux de bord de gestion centralisée des tests de sécurité sur plusieurs plateformes et sur plusieurs applications,
- l'intégration complète des tests de Sécurité dans le processus de développement de l'application et des interfaces actives avec les autres logiciels de développement et de test.
- la centralisation des différentes licences de Seeker installées et le suivi de leur utilisation.

Principaux marchés

La ventilation des revenus du Groupe par nature (chiffre d'affaires licences/maintenance) et par zone géographique est présentée respectivement dans les notes 7.1 et 7.6 des annexes aux comptes consolidés figurant au chapitre 4 du présent document.

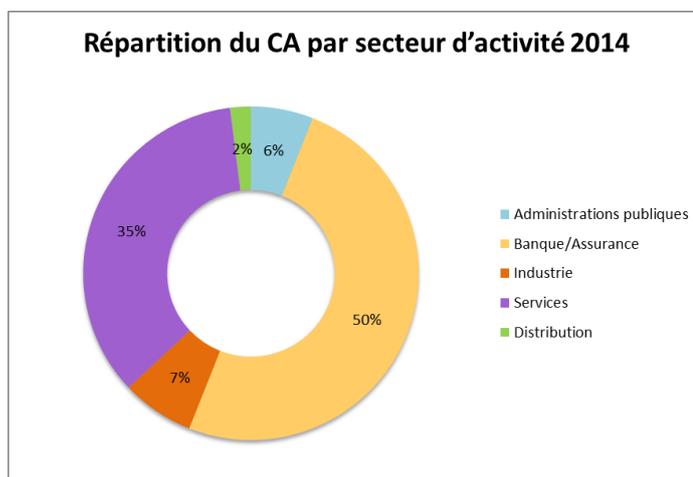
Répartition des ventes de licence par produit

Répartition des ventes de licences par produit en 2014



Répartition du Chiffre d’Affaires Groupe 2014 par secteur d’activité

Répartition du CA par secteur d’activité 2014



Cette ventilation par secteur d’activité figure pour les exercices antérieurs à 2014, dans les documents de référence incorporés par référence au présent document (voir page 1)

Il n’y a pas eu d’évolution significative de la répartition du chiffre d’affaires par secteur d’activité au cours des trois derniers exercices. La banque et l’assurance demeurent des secteurs d’activités dominants parmi nos clients. A noter la bonne progression du secteur des Services (+7 points) par rapport à l’exercice précédent.

Le marché

QUOTIUM TECHNOLOGIES est un acteur du marché de l’édition de logiciels, positionné sur des niches de marché. Elle possède une gamme de produits, qui ont tous pour point commun de s’adresser aux grands comptes, mais répondent à des problématiques métiers distinctes dans des environnements technologiques variés (mainframe/web). Ces produits se situent par ailleurs à différents stades de leur cycle de vie.

Selon la fédération Syntec , le marché de l’édition de logiciel en France devrait bénéficier des envolées des projets liés au Big Data ,à la Sécurité informatique at aux réseaux sociaux pour afficher des taux de croissance de l’ordre de 2% dans les années à venir.

➤ Nos produits :

• ***Produit Spitab+ : Le marché des gestionnaires des tables de données Mainframe :***

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES intervient depuis plus de 30 ans dans le domaine de la gestion des données. Notre positionnement est établi en France essentiellement. La société est en situation de quasi-monopole sur un micro-marché. La concurrence est constituée des produits maison développés par les équipes internes des grandes entreprises pour répondre à leurs besoins propres.

• ***Produits Qtest et Applimanager : Le marché de la performance et de la gestion des applications métiers :***

Le marché de la performance et de la gestion des applications métiers est très compétitif et se caractérise par une évolution rapide de la technologie.

Le marché du test applicatif et de la performance est dominé par de grands éditeurs américains (HP, Compuware, IBM, BMC Software,...) fournissant une large gamme de solutions intégrées. Toutefois, des acteurs de taille plus modeste et plus spécialisés sont également présents sur des niches de marché. Il s'agit du positionnement de QUOTIUM TECHNOLOGIES, dont les solutions viennent en complément de celles offertes par les grands éditeurs sur des niches techniques.

• ***StorSentry : Le marché de l'archivage des données sur bandes magnétiques :***

Notre solution StorSentry répond aux problématiques de pérennité et de disponibilité des données stockées sur bandes magnétiques. Ce marché est dominé par la société Oracle. Notre produit constitue une alternative au leader du marché et se positionne en tant que challenger.

• ***Seeker : Le marché de la sécurité des applications Web :***

L'activité des entreprises et administrations repose de plus en plus sur les technologies et applications Web. Leur facilité de mise en œuvre et de déploiement les a rendues omniprésentes et incontournables, qu'il s'agisse de sites de commerce en ligne, d'applications Intranet ou Extranet, ou de services Internet offerts ou utilisés par les entreprises. Les nouvelles applications sont aujourd'hui presque systématiquement développées avec des technologies Web, et les anciennes applications sont souvent adaptées pour être accessibles via un navigateur Web.

Des données critiques pour les entreprises et au regard de la loi sont désormais gérées par des applications Web. Or, des vols de données sensibles, des intrusions sur des sites Web ou des incidents liés à la disponibilité des applications Web font la une de l'actualité. Des enquêtes menées par des cabinets d'experts indiquent qu'une grande majorité des sites Web sont vulnérables à des attaques. En outre, les applications Web sont désormais la cible privilégiée des piratages. Le Gartner Group estime que 75% des attaques ciblent désormais les applications.

Le marché de la sécurité des applications Web est un marché émergent. Les deux leaders sur ce marché sont les sociétés IBM et HP. Quotium Technologies a été qualifié d'acteur visionnaire du marché par le cabinet Gartner.

1.2.1.2. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES ACTIVITES OU LE MARCHÉ

Il n'existe pas au cours de l'exercice écoulé et jusqu'au dépôt du présent document de référence d'événement exceptionnel qui ait eu une influence spécifique sur le marché de l'entreprise, à l'exception de la cession du produit SEEKER en 2015.

1.2.1.3. DEPENDANCE A L'EGARD DE LICENCES, CONTRATS, PROCEDE DE FABRICATION

Comme explicité dans le paragraphe 1.5 Facteurs des risques, rubrique « risques liés à l'activité », il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs ou de procédés de fabrication.

➤ Actifs nécessaires à l'exploitation

En tant qu'éditeur de logiciels, QUOTIUM TECHNOLOGIES est seule détentrice des sources des produits qu'elle commercialise et possède 100% des droits de propriété intellectuelle des logiciels développés. Elle détient tous les actifs nécessaires à son exploitation. Les bureaux du siège social et de ses filiales sont loués.

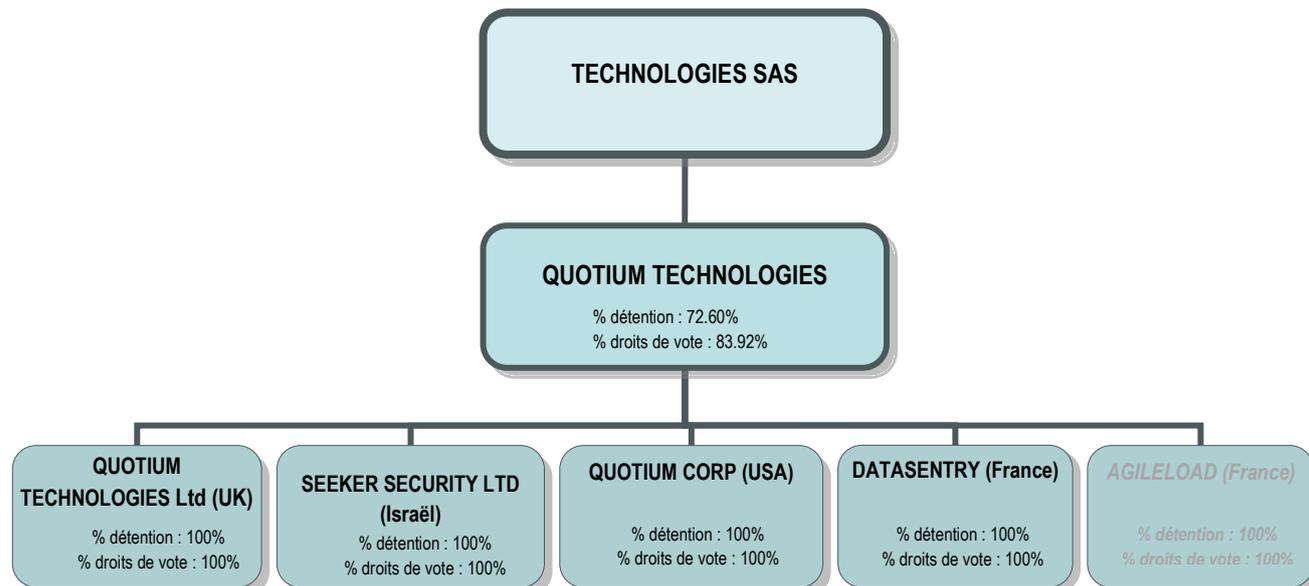
1.2.1.4. CONCURRENCE ET POSITIONNEMENT DE L'EMETTEUR

QUOTIUM TECHNOLOGIES propose à ses clients une solution complète. De grands acteurs essentiellement américains agissent également sur ces marchés.

Se référer au paragraphe 1.2.1.2.

1.2.2. ORGANIGRAMME

Place de l'émetteur dans le Groupe dont il fait partie



Au 30 juin 2015, la société TECHNOLOGIES détient 72,60% du capital et 83,92 % des droits de vote de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Au 30 juin 2015, QUOTIUM TECHNOLOGIES détient 100% du capital et des droits de vote des sociétés suivantes :

- QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited et QUOTIUM CORP. Ces deux sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale depuis respectivement le 11/05/2006 et le 20/10/2010 ;
- SEEKER SECURITY LTD (ex-Hacktics Ltd). Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 25/10/2012 ;
- QUOTIUM DATAENTRY consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 19/12/2012 ;
- AGILELOAD, initialement consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 20/06/2012 a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) le 30/11/2014.

Filiales importantes de l'émetteur

QUOTIUM TECHNOLOGIES est la maison mère du Groupe. Elle dirige et oriente les opérations du Groupe, réalise les activités de recherche & développement et la distribution des produits.

Sa filiale, QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited, intégrée globalement dans les comptes consolidés, distribue les produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES en Europe à l'exception de la France. Elle ne détient pas d'actif économique stratégique.

Sa filiale, QUOTIUM CORP, a pour activité la distribution des produits QUOTIUM TECHNOLOGIES aux Etats-Unis.

Sa filiale, SEEKER SECURITY LTD, a principalement pour activité le développement et la maintenance du produit Seeker pour le Groupe et la distribution du logiciel Seeker en Israël.

Sa filiale QUOTIUM DATASENTRY a pour activité la commercialisation du logiciel StorSentry.

1.2.3. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES détient en pleine propriété ses immobilisations corporelles, principalement constituées de matériels informatiques et mobiliers de bureau.

La société n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, d'autre part il n'existe pas de sûreté sur les immobilisations corporelles.

➤ Investissement :

La société n'a pas réalisé d'investissement faisant l'objet d'un engagement ferme, ni constaté de charge pesant sur un bien immobilier.

Question environnementale pouvant influencer l'utilisation d'immobilisations corporelles

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature environnementale pouvant influencer l'utilisation que la société fait de ses immobilisations corporelles.

1.3. DESCRIPTION DES ACTIVITES

1.3.1. MARCHE ET STRATEGIES

L'activité du Groupe est organisée autour de plusieurs zones géographiques. Le rôle de chacune s'inscrit dans la stratégie de développement de QUOTIUM TECHNOLOGIES et de ses filiales. A l'exception de la société SEEKER SECURITY LTD, qui a participé au développement du logiciel Seeker, les filiales ne détiennent pas d'actif économique stratégique. Les filiales en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis sont des filiales commerciales dont l'objet est la distribution des produits logiciels du Groupe, la fourniture de services de maintenance de premier niveau, et de services de conseil.

Se reporter au paragraphe des 1.4.1. « Information sur les activités de la société » pour plus d'informations sur les performances des zones géographiques.

1.3.2. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Politique de recherche & développement

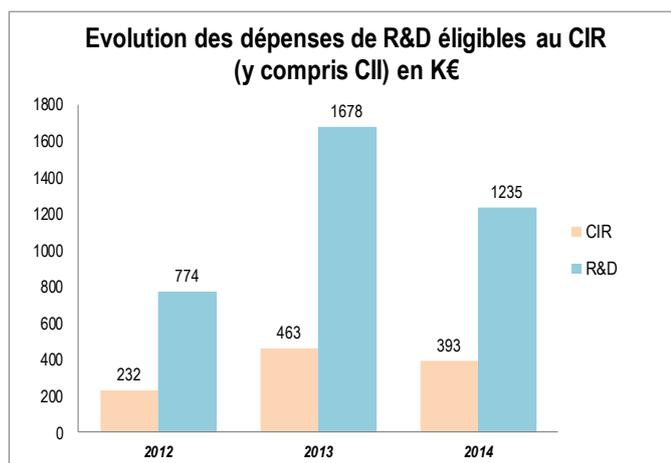
Le département R&D représente près de 55% des effectifs ETP en fin de période.

La Société a poursuivi ses efforts en recherche et développement et ainsi pu bénéficier du crédit d'impôt recherche (CIR) et du crédit d'impôt innovation (CII) pour un montant global de 393 K€ au titre de l'exercice 2014. La Société a procédé aux demandes de remboursement de ces crédits d'impôts.

Coût des activités de recherche et développement

Evolution des en R&D

	2012	2013	2014
CIR	232	463	393
R&D	774	1678	1235



Focus comptable :

L'activité de développement, dont les coûts ne sont pas compris dans les frais de « Recherche & Développement », est portée en immobilisations conformément aux normes IFRS (voir l'annexe des comptes consolidés pour plus de détails). Les frais de recherche sont intégralement constatés en charges dans les comptes de l'entreprise.

1.3.3. INVESTISSEMENTS

Investissements réalisés au cours de l'exercice

Il n'y a pas eu d'investissements significatifs au cours de l'exercice clos au 31/12/2014

Investissements en cours

Il n'y a pas d'investissements en cours.

Investissements futurs (engagements pris)

Il n'y a pas d'investissements significatifs prévus.

Projet de cession

Les actifs technologiques de sécurité applicative et notamment du logiciel Seeker ont été cédés en juillet 2015.

Se reporter au paragraphe 1.1.3 « Evènements récents ».

1.4. ANALYSES ET COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE

1.4.1. INFORMATION SUR LES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Les comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A. ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 29 avril 2015.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan, s'élève à 10,4 M€. Le capital social est composé de 1 652 406 titres de 1,60 euros de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes QUOTIUM TECHNOLOGIES SA à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Répartition en %	2014	2013
Dettes fournisseurs non échues	100%	100%
dont :		
- à 30 jours	100%	100%
- entre 30 jours et 45 jours		
- au-delà de 45 jours		
Dettes fournisseurs échues	0%	0%

Conformément à l'article L233-3 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2014.

Le compte de résultat de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA pour l'exercice 2014 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	2014	2013
Chiffre d'affaires (C.A.)	3 972	3 994
Résultat d'exploitation (REX)	(216)	89
<i>REX en % du C.A.</i>	-5%	2%
Résultat financier	(3 663)	(334)
Résultat exceptionnel	(27)	0
Résultat Net (R.N.)	(3 584)	127
<i>R.N. en % du C.A.</i>	-90%	3%

Le chiffre d'affaires est stable par rapport à l'année 2014 avec un bon maintien des revenus liés aux prestations de maintenance sur le parc installé.

en K€	2014	2013	Var. en K€
Produits logiciels	444	620	-176
Services de maintenance, conseil	3 528	3 373	+154
Total	3 972	3 994	-22

Considérant la situation nette négative de certaines de ses filiales et l'existence d'un risque de non recouvrement des créances rattachées, la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA a décidé de déprécier la valeur de sa participation dans les dites filiales et de provisionner une quote-part des créances correspondant à sa quote part des situations nettes négatives dans les comptes clôturés au 31/12/2014. Ces montants impactent son résultat financier et son résultat net par voie de conséquence.

La cession du logiciel SEEKER en juillet 2015 a modifié cette appréciation et les provisions constituées ont été considérées comme sans objet à la clôture des comptes semestriels au 30/06/2015.

Activités des filiales

QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd (Royaume-Uni)

La filiale britannique maintient un niveau d'activité similaire à l'année dernière et présente un résultat bénéficiaire. Le chiffre d'affaires s'établit à 467K€ pour un bénéfice d'exploitation de 41 K€. Les belles signatures de fin d'année et la qualité du portefeuille permettent d'être confiants dans les perspectives de développement de cette filiale.

QUOTIUM Corp (Etats-Unis)

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires 2014 ressort à 228 K€, en progression de près de 34% par rapport à l'an dernier. L'entité a renoué avec les bénéfices avec un résultat net de 17 K€.

Le redéploiement de l'activité commerciale autour des solutions de sécurité informatique en 2014 a porté ses fruits et va continuer en 2015 afin de renforcer la présence du Groupe sur le marché américain, compte tenu du grand potentiel commercial et du dynamisme de cette zone.

SEEKER SECURITY LTD (Israël)

Le chiffre d'affaires en 2014 est de 458 K€ et les pertes de l'exercice s'élèvent à 1015 K€.

La société israélienne, constituée d'une équipe de 12 personnes est dédiée au développement du logiciel Seeker. Elle participe aux grands chantiers technologiques dans le domaine de la Sécurité applicative.

Pour rappel, le logiciel Seeker a été cédé à la société SYNOPSIS INC en juillet 2015 et les équipes de R&D ont rejoint la société américaine à la même date.

QUOTIUM DATAENTRY (France)

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 223 K€ et a enregistré une perte d'exploitation de 187 K€.

La performance de l'année 2014 a été décevante. Cette société est présente sur le secteur du Big data en forte croissance..

AGILELOAD (France)

La société, créée en juin 2012, avait pour vocation de fournir une solution téléchargeable de tests de performance des applications web notamment auprès des pays émergents. Cette activité n'a pas connu le développement attendu. La société a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) le 30 novembre 2014 à sa société mère du Groupe, QUOTIUM TECHNOLOGIES SA.

1.4.2. CONTRATS IMPORTANTS

Contrat(s) important(s) auquel l'émetteur ou un autre membre du groupe est partie

Néant.

❖ Conventions réglementées

Le rapport sur les conventions réglementées est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes du présent document (cf. paragraphe 5.5.2.).

Contrat(s) souscrit par un membre du groupe induisant obligation ou engagement important(e) pour l'ensemble du groupe

Néant.

1.4.3. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Vous trouverez ci-dessous le rapport de gestion au 31 décembre 2014 de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

1.4.4. EVOLUTION PREVISIBLE, PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Durant l'année 2014, le groupe a poursuivi ses efforts de développement et a élargi ses travaux de recherche aux différents produits du Groupe Des partenariats technologiques sont à l'étude pour renforcer la capacité de développement du Groupe.

En ce qui concerne la gamme de produit de Sécurité applicative, la performance commerciale en demi-teinte de l'année 2014 a conforté le groupe dans sa recherche de croissance Outre atlantique, le marché américain étant plus mature que le marché européen dans ce secteur d'activité .En revanche l'Europe demeure un marché stable pour le développement des autres produits du Groupe.

Sur le plan financier, tout sera mis en œuvre pour atteindre le point d'équilibre financier en 2015, qui reste la grande priorité du Groupe Des actions seront prises pour atteindre cet objectif en 2015.

1.4.5. TRESORERIE, FINANCEMENT ET CAPITAUX

Se reporter aux comptes de la société au chapitre 5.

Au jour de publication du présent document, la société n'a pas d'emprunt bancaire.

1.4.6. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Dans le texte des Projets de Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur la situation et l'activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration propose, après approbation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) d'affecter la perte de l'exercice 2014 de (3 584 112 €) en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté (1 700 668 €).

1.4.7. INFORMATION SUR LES DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

1.5. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer QUOTIUM TECHNOLOGIES et ses activités.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1.5.1. RISQUES SPECIFIQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Certains facteurs de risques affectent l'industrie du logiciel en général et s'applique aussi à QUOTIUM TECHNOLOGIES. Ces facteurs incluent :

- Un changement dans les conditions du marché de la technologie, caractérisé par des développements rapides et non prévisibles ;
- Le plagiat des droits de propriété intellectuelle.

Les facteurs ci-dessous pourraient affecter QUOTIUM TECHNOLOGIES plus particulièrement :

Risque lié à la qualité des logiciels (défauts, erreurs)

Impacts

QUOTIUM TECHNOLOGIES a mis sur le marché de nouveaux logiciels. Ces produits pourraient contenir, en dépit des nombreux tests effectués dans le cadre du contrôle qualité, des défauts ou des erreurs, notamment lors de leur mise sur le marché ou lorsque de nouvelles versions ou des améliorations sont diffusées.

- Si des erreurs ou défauts ne sont identifiés qu'après la commercialisation, cela pourrait entraîner potentiellement:
- un report de ventes des clients potentiels ;
- des coûts supplémentaires de services et de maintenance ;
- des coûts supplémentaires de développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés ;
- des actions en responsabilité pour produits défectueux ;
- une dégradation sur le marché de la réputation de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Gestion du risque

Afin de limiter ce risque, la société teste et valide les logiciels avant leur mise sur le marché. Elle dispose d'une équipe dédiée aux tests. L'acquisition de la société SEEKER SECURITY LTD lors de l'exercice précédent a permis au Groupe de renforcer ses ressources R&D notamment en charge de la qualification, du test et de la qualité des produits.

Par ailleurs, QUOTIUM TECHNOLOGIES a souscrit une Assurance Responsabilité Civile pour couvrir tout risque éventuel lié à l'utilisation des logiciels.

Risque lié à une évolution technologique rapide et au lancement de nouveaux produits

Impacts

Certains marchés (voir paragraphe 1.2.1.2) sur lesquels opère le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES se caractérisent par une évolution rapide des besoins clients, de la technologie et des produits concurrents.

Le risque serait pour le Groupe de ne pas parvenir à développer de nouveaux produits, à améliorer ou à modifier ses produits existants. Il pourrait également subir des retards dans le lancement de nouveaux produits.

Ce risque aurait un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Gestion du risque

Le Groupe effectue de la veille technologique et dispose d'une forte capacité de R&D lui donnant la possibilité de développer de nouveaux produits répondant à l'évolution des technologies et des besoins de la clientèle. Il peut s'appuyer sur un réseau de partenaires experts, pour renforcer le cas échéant, son potentiel de développement.

55% des effectifs fin 2014 sont dédiés à la Recherche et développement. Ce pourcentage très au-dessus de la moyenne nationale reflète l'importance que représente l'innovation pour le groupe.

Risque lié au portefeuille clients et risque de contrepartie

Impacts

Ce risque pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires et la trésorerie du Groupe.

Gestion du risque

Ce risque est limité pour les raisons suivantes :

Taille des clients et dispersion sectorielle :

Le Groupe s'adresse aux moyennes et grandes entreprises dans des secteurs d'activité variés (cf. paragraphe 1.2.1.2 – Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité) pour lesquelles depuis la création de l'entreprise très peu d'impayés ont été constatés (<1% du chiffre d'affaires en moyenne sur les 3 derniers exercices).

Tous les risques d'impayés sont provisionnés en fonction des informations disponibles à la clôture des comptes.

Absence de risque de dépendance vis-à-vis de quelques clients :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les 20 premiers clients représente 51% du chiffre d'affaires total.

Au 31/12/2014, 100% des créances ont une échéance inférieure ou égale à 30 jours. Il n'y a pas de créance supérieure à 6 mois (cf. note 6.2 des annexes aux comptes consolidés – chapitre 4)

Risque pays :

Ce risque est limité. En 2014, le Groupe a réalisé 83% de son chiffre d'affaires consolidé en France et 95% en Europe y compris Israël.

Chiffre d'affaires récurrent :

Le poids du chiffre d'affaires récurrent dans le chiffre d'affaires total (81% du chiffre d'affaires total en 2014) assure une stabilité des ressources financières.

Risque lié aux fournisseurs

Impacts

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités du Groupe.

Le Groupe n'est pas dépendant à l'égard de partenaires stratégiques.

Gestion du risque

Les produits commercialisés par le Groupe sont tous développés en interne. Il limite l'achat de composants en OEM (Original Equipment Manufacturer).

1.5.2. AUTRES RISQUES

Risque sur les dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Risque lié à la concurrence

La concurrence représente le risque pour le Groupe de ne pas atteindre ses objectifs de croissance.

La stratégie de QUOTIUM TECHNOLOGIES consiste à se positionner sur une niche de marché en complément des logiciels des grands acteurs (HP, IBM...) et non en concurrence directe avec eux.

Les concurrents proposent des technologies de type SAST (STATS Application Security Testing) ou DAST (Dynamic Application Testing). L'approche méthodologique de Quotium Technologies est différente et innovante. La solution de sécurité applicative Seeker a été identifiée par le cabinet Gartner comme étant le seul outil complètement orienté dans une démarche IAST (Interactive Application Security Testing).

Risque lié à l'environnement

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux.

Se reporter aux données relatives à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise dans le rapport de gestion (cf Chapitre 3).

1.5.3. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a choisi de couvrir les risques de son activité auprès des compagnies d'assurance notoirement solvables au niveau du Groupe ou au niveau de ses filiales. Les polices d'assurance suivantes ont été souscrites:

- Multirisque immeuble pour ses locaux, dont elle est locataire en France et à l'étranger ;
- Multirisque bureau pour les dommages aux biens ;
- Perte d'Exploitation ;
- Responsabilité Civile ;
- Mandataires sociaux ;
- Assistance pour la protection de ses salariés en déplacement à l'étranger.

La pertinence de chacune des polices précitées est réexaminée avec la plus grande attention chaque année avec les courtiers et compagnies d'assurances afin de prendre en compte les mutations du groupe, les changements de périmètre de l'entreprise, l'évolution de la nature des risques et les nouvelles possibilités de couverture proposées.

En France, l'ensemble du personnel bénéficie d'une couverture mutuelle et prévoyance supérieure aux plannings prévus par la convention SYNTEC et d'une assurance « frais de santé » dont 55 % de la cotisation est prise en charge par l'entreprise.

Le groupe se conforme à toutes les obligations légales et conventionnelles en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention incendie. L'aménagement des postes de travail est soumis régulièrement au médecin du travail qui est invité à visiter les locaux. Le groupe, depuis son origine, n'a jamais eu à déplorer d'accident du travail. Il actualise régulièrement son évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs dans un Document Unique et adapte son programme de prévention. Le groupe diffuse sur son Intranet toute information utile liée à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs.

Le budget global de ces assurances s'est élevé à 19K€ en 2014.

1.5.4. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Risques fiscaux

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES peut faire l'objet en France de contrôles sociaux et fiscaux. Elle a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au 2nd semestre 2014 portant sur les exercices 2011 à 2013, et sur les crédits d'impôt recherche des années 2010 à 2013.

Litiges

Les provisions pour risques à fin 2014 sont évaluées en fonction de l'évaluation du risque encouru sur avis des conseils .

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe

Dépendance à l'égard des droits de propriété industrielle

La protection des droits de propriété détenus sur la technologie développée par QUOTIUM TECHNOLOGIES est un des enjeux essentiels pour le Groupe. QUOTIUM TECHNOLOGIES depuis quelques années a une politique de dépôt des brevets pour protéger les logiciels développés en France, en Israël et aux Etats-Unis.

La protection des droits de propriété du Groupe repose notamment sur le respect des lois relatives aux droits d'auteur, aux licences de logiciels et aux marques commerciales. Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe et aux Etats-Unis. Les codes sources des logiciels sont déposés auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP) ou auprès de Logitas.

Les logiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Afin de se prémunir ou au moins de lutter contre le risque de piratage, QUOTIUM TECHNOLOGIES protège les logiciels avec une clé d'activation unique.

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-37, alinéa 6 et L.225-68, alinéa 7 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi 2003-706 (appelée loi de sécurité financière) du 1er août 2003 et tels que modifiés par la loi du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte dans un rapport établi par le Président du Conseil d'Administration et approuvé par le conseil :

- du code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère et des dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

2.1.1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES se réfère à la version consolidée du [code AFEP-MEDEF de décembre 2008](#) pour l'élaboration du Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.

Les principales recommandations du code AFEP-MEDEF de décembre 2008 non appliquées à ce jour sont les suivantes :

- La mise en place d'un comité des rémunérations.
Les mandataires sociaux, n'ont perçu aucune rémunération directe de Quotium Technologies ou ses filiales à l'exception du Directeur de la filiale Seeker Security Ltd. Cette information est détaillée dans le rapport de gestion de la société Quotium Technologies.
- La limitation de la durée des mandats des administrateurs.
La société a décidé de maintenir la durée des mandats à 6 ans pour permettre aux administrateurs d'acquérir l'expérience de son domaine d'activité et la connaissance des spécificités de son entreprise et de son marché.
La durée de mandat de 6 ans garantit aux administrateurs une totale liberté de jugement et d'expression en dehors de toute problématique de renouvellement de mandats.
- Le taux de féminisation du Conseil d'administration
La société a nommé Madame Elsane Guglielmino en tant qu'Administrateur lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2014 Toutefois le ratio de 20% de femmes au sein du Conseil d'administration imposé par la loi du 27 janvier 2011 n'est pas encore atteint. La féminisation du Conseil sera donc poursuivie dans les années futures.

Il est important de noter que la société se conforme aux recommandations du code AFEP/MEDEF sur les points clés suivants :

- la composition du Conseil d'Administration : 2 administrateurs indépendants sur 6 à la date de publication du présent rapport.
- Le Conseil d'administration assure lui-même la mission de comité d'audit
- la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration approuvé par ce dernier le 18 avril 2012.
- L'évaluation annuelle du fonctionnement et des travaux du Conseil d'administration La dernière évaluation a été faite lors du Conseil d'administration du 29/04/2014.

2.2. ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est administrée par un conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relevant de sa compétence légale.

Il remplit les principales missions suivantes : il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers l'examen des états financiers et des situations intermédiaires.

2.2.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration réuni le 13 juin 2005 a donné pleins pouvoirs à Monsieur Michel TIBERINI aux fonctions de Président et de Directeur Général. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'administration du 22 avril 2009 et il sera proposé au Conseil d'administration du 30 juin 2015 de renouveler ses fonctions pour une nouvelle période de 6 ans.

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 6 administrateurs. En 2014, Madame Elsane Guglielmino a rejoint le Conseil. Sa nomination a été validée par l'Assemblée du 18 juin 2014.

La liste des administrateurs de la société, comportant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle. Les exigences de l'article L.225-21 du code de commerce relatif au cumul des mandats des administrateurs sont respectées.

Deux administrateurs (Messieurs BOURRA et ALCABAS) sont indépendants selon la définition du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils n'exercent pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et sont dépourvus de lien d'intérêt particulier avec ceux-ci. Le respect des critères d'indépendance tels que définis par le code AFEP/MEDEF est examiné chaque année.

M. ALCABAS a été désigné lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010 membre du comité d'audit. Il dispose, de par son expérience professionnelle, des compétences financières et comptables qui ont permis au Conseil d'Administration de se réunir en comité d'audit.

2.2.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.2.1. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont définies par les statuts de la société.

Convocation du conseil

Le Conseil se réunit régulièrement sur convocation du Président. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège de la société. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens dans un délai raisonnable de 15 jours minimum.

Information des administrateurs

Le Président du Conseil d'Administration communique aux administrateurs, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque séance du conseil et à tout moment de la vie de la société si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Délibérations du conseil

Le conseil délibère au minimum sur l'arrêté des comptes annuels, consolidés semestriels et annuels, et les conventions réglementées le cas échéant.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions sont soumis à l'approbation des administrateurs lors des conseils suivants. Ils résument les débats et précisent les décisions prises.

Modalités de participation à l'Assemblée générale

Elles sont définies par les statuts, disponibles au siège de la société sur simple demande.

Informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrites dans le rapport de gestion.

2.2.2.2. REMUNERATION

Les rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux au cours des exercices 2013 et 2014 sont présentés dans le rapport de gestion.

Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs n'a été proposée à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2014.

2.2.2.3. REGLEMENT INTERIEUR

Le Règlement Intérieur a été soumis et validé par le Conseil d'Administration du 18 avril 2012.

2.2.2.4. LIMITATIONS DE POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle.

2.2.2.5. TRAVAUX DU CONSEIL LORS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé (29 avril 2014, 16 septembre 2014). Le taux de participation à ces conseils a été en moyenne de 91%.

Les réunions du conseil ont porté principalement sur les sujets suivants :

- examen des comptes annuels et consolidés 2013,
- examen de la situation semestrielle au 30 juin 2014.

Lorsque le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et semestriels, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles, par exemple les informations relatives aux opérations de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe.

- autorisation des conventions réglementées,
- convocation des assemblées générales,
- constatation d'une augmentation de capital suite à la conversion des ORA I en actions le 2 janvier 2014.

2.2.2.6. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

L'article 18 « Assemblées générales » stipule que le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée, ou à la production d'un certificat d'indisponibilité des actions dans le même délai.

2.2.3. CONTROLE INTERNE

2.2.3.1. PRINCIPES GENERAUX DE CONTROLE INTERNE

Dans le cadre des obligations prévues par le Code de Commerce (articles 225.37 et 225-68), il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

Pour l'élaboration et la rédaction du présent Rapport, ainsi que la définition du Contrôle Interne, nous nous sommes appuyés sur [le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne](#), recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 et consultable sur son site.

2.2.3.2. DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le Contrôle Interne est un dispositif qui s'applique à la Société et à ses filiales consolidées Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp, Quotium Datasentry et Seeker Security Ltd et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- la mise en œuvre des orientations fixées par la Direction Générale,
- la valorisation du patrimoine de la Société et la protection de ses actifs,
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de Contrôle Interne permet d'envisager le développement du Groupe dans un environnement de contrôle adapté à sa structure.

Toutefois, une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

Au cours de l'année 2014, le Groupe s'est attaché à améliorer la production de ses éléments financiers consolidés. Un outil de consolidation a été mis en place à la fin du 1er semestre 2014 et a permis de réaliser les clôtures semestrielles et annuelles.

Les composantes du dispositif de contrôle interne

a) Organisation et environnement du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne repose sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de direction et transmises à tous les collaborateurs.

Les acteurs

Dans notre Société, la Direction Administrative et Financière exerce une mission élargie, qui consiste à assister et contrôler l'ensemble des activités opérationnelles sur les plans administratif, financier, juridique, organisationnel et humain.

Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités du Groupe, assure la définition et la diffusion des procédures et bonnes pratiques.

A ce jour, le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'Audit.

En 2014, le Comité d'Audit s'est assuré de la fiabilité des informations semestrielles consolidées produites. Il a validé la consolidation réalisée avec l'outil récemment acquis, notamment au travers d'entretiens avec les interlocuteurs de la Direction Financière en ce qui concerne la collecte des données, et par le biais de contrôles de cohérence, d'analyses des états de restitution et d'investigation de certains postes. Ce travail a été réalisé en octobre 2014.

Les résultats de ces travaux se sont révélés satisfaisants. Aucune anomalie majeure n'a été décelée.

Les Responsabilités

Les différents responsables hiérarchiques ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués directement dans la maîtrise des risques associés aux domaines relevant de leurs responsabilités. La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de poste et les délégations de signatures. Les délégations sont limitées en nombre. Seuls le PDG et le Directeur Financier disposent de pouvoirs bancaires pour Quotium Technologies SA et ses filiales Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp et Quotium Datasentry.

Les pouvoirs bancaires de la filiale israélienne ont été revus et amendés au cours de l'exercice afin de répondre aux critères d'exigence de contrôle interne du Groupe. *Cf d) Activités de contrôle*

Il incombe aux responsables de rappeler à leurs collaborateurs que les procédures sont disponibles à tout moment sur notre intranet.

La politique de Ressources Humaines

La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes possédant les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Cette recherche de talents fait partie intégrante de la politique de diversité appliquée depuis la création du Groupe.

Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs. En outre, le Groupe veille au respect de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Chaque année, les managers évaluent les performances de leurs collaborateurs dans le cadre des entretiens annuels. A l'issue de ces entretiens, des formations, adaptées aux différents profils de poste et visant la maîtrise des métiers, peuvent être proposées le cas échéant. Les collaborateurs peuvent aussi suivre des formations techniques, qualifiantes ou non ou bien simplement exercer leurs droits individuels à la formation quel que soit leur fonction dans l'entreprise. Le Groupe s'attache également à former ses collaborateurs aux évolutions réglementaires prévisibles.

Enfin, lorsque le Groupe ne dispose pas des compétences en interne, la Direction Générale recourt à une expertise extérieure.

Les systèmes d'information

Ils sont adaptés aux exigences de fiabilité et de sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières. Il s'agit d'ERP de forte notoriété qui garantissent le traitement des données dans le respect des règles en vigueur.

La Direction du Groupe a opté pour un logiciel de consolidation en 2014 afin de renforcer la fiabilité de ses informations financières.

Les logiciels de paie et d'établissement des liasses fiscales ont fait l'objet d'une mise à niveau en 2014.

Une attention particulière est également portée à la protection physique et logique des accès ainsi qu'aux processus de sauvegardes et de backups.

Les procédures et les normes encadrant les activités

Des procédures internes (ou règles de gestion), retranscrites dans des schémas encadrent les principaux flux de l'entreprise (ventes, achats, remboursements de frais...).

Elles détaillent la circulation et le traitement de l'information entre les différents acteurs impliqués et précisent les règles de validation et d'autorisation en cas de dérogation par rapport à la procédure standard.

Suite à l'intégration de la filiale israélienne Seeker Security Ltd, l'ensemble des procédures ont été traduites et adaptées afin d'être conforme aux normes de contrôle interne du Groupe tout en prenant en considération les spécificités locales.

Ces procédures ont été mises en ligne sur l'Intranet du Groupe. Elles sont régulièrement mises à jour.

b) Diffusion en interne des informations

Les procédures internes sont accessibles à tous les collaborateurs du Groupe en France et à l'étranger sur le site Intranet. Ces informations fiables et à jour permettent à chacun d'exercer ses responsabilités et de respecter les procédures mises en place au sein de l'entreprise. En fonction de leur complexité, les mises à jour peuvent faire l'objet d'une réunion d'information afin d'apporter toute précision utile.

Il est par ailleurs remis à chaque nouveau collaborateur un recueil d'informations sur les procédures internes existantes. Par la réception des codes d'accès au site intranet (individuels et confidentiels), le nouveau salarié s'engage à prendre connaissance de ces procédures et à s'y conformer.

Compte tenu de la présence du groupe à l'international, le site Intranet est disponible en français et en anglais.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a enrichi son site Intranet de nouvelles procédures dédiées à la filiale israélienne reprenant les spécificités de son organisation.

Dans le cadre de son développement international, le Groupe vise ainsi à faire de son Intranet un vecteur d'intégration et de large communication de ses règles de fonctionnement internes.

c) Identification des risques

Le Groupe veille à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans les paragraphes *Facteurs de risques* du Rapport de Gestion et *Gestion des risques* de l'annexe aux comptes consolidés.

d) Activités de contrôle

Dans chaque domaine d'activité, le Groupe s'efforce de mettre en œuvre des points de contrôle clé pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

- *Dans le domaine comptable et financier*, la prévention du risque de fraude repose sur la séparation effective des tâches entre les opérations de comptabilité et de trésorerie ainsi que sur la protection des actifs qui se matérialise notamment par :
 - une double signature des virements au-dessus d'un certain seuil,
 - la limitation des paiements par chèques qui sont conservés de manière sécurisée,
 - la mise en place de virements par internet avec utilisation de certificats de sécurité et codes confidentiels individuels et conservés sous clés.

Ces principes ont été étendus à la filiale israélienne.

Par ailleurs, la trésorerie est gérée de façon centralisée au Siège social de la Société, qui contrôle ainsi tous les flux bancaires entrant /sortant du Groupe.

Se reporter également à la partie II. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée.

- *Dans le domaine juridique*, l'ensemble des contrats (commerciaux, sociaux...) sont validés par des juristes spécialisés dans le domaine concerné. La Direction Financière est leur interlocuteur privilégié. De plus, la procédure interne rappelle que toute dérogation à l'utilisation des contrats standards doit être validée par la Direction Financière.

Par ailleurs, la protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par :

- le dépôt des codes source des logiciels,
- l'enregistrement des marques du Groupe en France et à l'étranger,
- l'enregistrement des brevets en France et à l'étranger.

La Direction Financière s'entoure des meilleurs experts qui suivent en permanence l'évolution du cadre législatif et réglementaire dans lequel le Groupe évolue.

- *Dans le domaine du risque clients*, la Direction est attentive à la diversification de son portefeuille clients de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients (les 10 premiers clients représentent 33% du chiffre d'affaires). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé essentiellement avec une clientèle « Grands comptes », le risque d'impayé est très faible.

Néanmoins, le recouvrement des créances est suivi de manière régulière et des actions de relance graduées sont menées.

- *Dans le domaine des achats* (peu significatifs dans notre domaine d'activité l'édition de logiciels), la procédure d'engagement de dépenses et d'investissements a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements du Groupe. Ainsi, les achats significatifs (selon un seuil) font l'objet d'une demande d'engagement de dépenses formalisée et validée par une personne autorisée (Direction Financière ou Direction Générale). La procédure précise également les conditions de mise en concurrence, de référencement des principaux fournisseurs et décrit le circuit d'approbation. Les dérogations aux conditions générales d'achat (durée d'engagement, délai de paiement, conditions de résiliation...) sont soumises à la Direction Financière. Enfin, le processus de décaissement des dépenses est dissocié du processus d'enregistrement comptable.
C'est ainsi que les signataires bancaires n'ont pas accès au logiciel de comptabilité et la préparation des paiements est effectuée par la comptabilité sur la base de pièces probantes (factures originales approuvées, bons de commande, demandes d'engagement de dépenses).

L'ensemble de ces éléments de contrôle ont été mis également en place dans la filiale israélienne :

- procédure d'engagement de dépense et d'investissements avec identification des personnes habilitées à engager les dépenses en fonction de seuils. La Direction Financière du groupe est impliquée dans la validation de tout engagement de dépense significatif.

-comptabilité et préparation des paiements fournisseurs réalisées par le prestataire comptable local et paiements initiés par la Direction Financière Groupe.

- *Dans le domaine des Ressources Humaines*, les procédures de recrutement impliquent le PDG et la Direction Financière pour toute embauche d'un salarié cadre. Des procédures complémentaires définissent les informations et documents à collecter et à préparer à l'entrée et à la sortie des collaborateurs. La gestion de la paie est confiée à un prestataire externe. Il est garant du suivi des évolutions légales et conventionnelles. Son périmètre d'intervention est défini de manière contractuelle. Des vérifications ont été effectuées afin de s'assurer de la qualité des procédures et activités de contrôles en place chez le prestataire. Les états produits par le prestataire font l'objet d'une revue détaillée de la Direction Financière.
- *Dans le domaine des assurances*, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de 1^{er} rang les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (protection des personnes, santé, prévoyance, responsabilité civile, perte d'exploitation, assurance des locaux et des biens...). La Société met en concurrence chaque année les assureurs afin de bénéficier des meilleurs tarifs dans la qualité de service attendue. Les niveaux de garantie sont actualisés chaque année pour l'ensemble des sociétés du groupe en fonction de leur évolution.

e) Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

La taille du Groupe permet à la Direction Financière de tester régulièrement le respect des principales procédures en place et de mettre en œuvre si nécessaire des actions correctives. Par ailleurs, la Direction Financière est attentive aux remarques des collaborateurs sur les difficultés de mise en œuvre de certaines règles et essaie, dans la mesure du possible, de les aménager pour faciliter l'application des procédures tout en respectant les obligations légales.

Les travaux du comité d'audit permettent aussi de tester le bon fonctionnement de nos procédures.

Les remarques éventuelles des commissaires aux comptes formulées dans le cadre de leur mission annuelle sont également prises en considération. Ils apportent une référence d'évaluation externe qui complète le processus d'évaluation interne.

2.3. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE PUBLIEE

Pour la rédaction de la présente partie du Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les Emetteurs » du Cadre de Référence de l'AMF.

2.3.1. DEFINITION, OBJECTIFS ET PERIMETRE

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêtés des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis;
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières;
- la préservation des actifs;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

Le périmètre d'application des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et ses filiales intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

2.3.2. PRINCIPES GENERAUX DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le pilotage est assuré par la Direction Générale et la Direction Financière. Dans une démarche d'amélioration continue, la société met à jour et complète, chaque année, son recueil des procédures internes détaillant pour chaque procédure les différentes actions ainsi que les acteurs impliqués dans son déroulement.

a) Principes de base et organisation

Le processus de pilotage repose sur certains principes de base décrits ci-après :

- une organisation claire et une attribution des fonctions précisément définie,
- la séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- la limitation des délégations de signature en nombre et en montant,
- des règles d'autorisation d'engagements de dépenses,
- la priorité donnée à l'automatisation des traitements,
- des contrôles d'exhaustivité par le rapprochement des documents afférents à une même opération,
- des contrôles de cohérence par la comparaison globale des données ou par la mise en rapprochement des résultats issus de deux méthodes de calcul différentes,
- le recours si nécessaire à des experts sur des spécificités techniques (exemple : calcul des engagements de départ à la retraite)
- une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions en matière de principes comptables impactant les comptes individuels ou consolidés (notamment en matière de normes IFRS) associée à la formation régulière des responsables financiers.

Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, la Direction financière a décidé d'externaliser la réalisation technique des comptes consolidés du Groupe à la clôture des comptes de l'exercice 2014 à un prestataire spécialisé dans ce domaine .Il est envisagé d'étendre l'externalisation à la tenue de la comptabilité des sociétés françaises en 2015.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe :

- Production des comptes consolidés du Groupe et des comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales,
- Pilotage du processus budgétaire et prévisionnel, production du reporting trimestriel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données,
- Production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction de la société,
- Conception et mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe,
- Identification et réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion.

Les fonctions de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit des filiales sont réalisées au siège de la filiale par des experts locaux. Le contrôle légal est effectué par un des experts comptables locaux. La Direction Financière du Groupe est en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, selon les différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, reporting trimestriel, comptes semestriels et annuels).

b) Organisation et sécurité des Systèmes d'information

La société utilise des logiciels de comptabilité, consolidation, trésorerie et de paie, développés par des éditeurs de notoriété nationale et qui répondent aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Des interfaces entre le logiciel de comptabilité et les logiciels de gestion commerciale et de paie ont été réalisées par les éditeurs eux-mêmes afin d'automatiser et fiabiliser la comptabilisation de ces écritures.

Le logiciel comptable propose des contrôles bloquants ainsi que des rapprochements automatisés.

Les systèmes d'information relatifs à l'information comptable et financière font l'objet d'adaptations pour évoluer avec les besoins du Groupe.

Ainsi, la société s'est engagée dans une démarche de mise en place d'un outil de gestion de la relation clients dont les objectifs poursuivis sont notamment :

- la protection des actifs de la société avec l'utilisation d'un outil spécialisé dans la gestion des contrats,
- la conservation de la mémoire de l'entreprise,
- une harmonisation et une industrialisation du process commercial, administratif et technique indépendant des différents acteurs de l'entreprise,
- une traçabilité des échanges avec le client avec l'enregistrement de l'ensemble des flux d'une manière structurée,
- une fiabilisation des données de reporting commercial,
- un suivi de la qualité de nos prestations de maintenance en conformité avec nos obligations contractuelles (délai, niveau d'escalade...)

Les systèmes d'information sont sauvegardés en fonction d'un calendrier précis établi d'après une analyse détaillée des outils et des flux. La messagerie en tant que mémoire des échanges de l'entreprise avec les tiers est intégrée à ce process.

Des tests de sauvegarde et de restitution des données sont réalisés régulièrement.

c) Outils de pilotage

La Direction Financière pilote le processus budgétaire décliné pour la société mère et ses filiales. Le budget annuel est préparé en novembre pour l'année suivante. Au cours du premier semestre, une analyse des écarts entre les prévisions budgétaires de début d'exercice et les réalisations à date est effectuée. Cette analyse donne lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un budget révisé. A fin octobre, la prévision de fin d'année est établie et actualisée mensuellement.

Les revues d'affaires hebdomadaires, réalisées par la Direction Générale, sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle de la société. Elles ont pour objectif de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie commerciale, d'en évaluer sa pertinence et de l'adapter en fonction des besoins du marché.

Le suivi de l'activité opérationnelle, sous forme de tableaux de bord mensuels de suivi du chiffre d'affaires, et de reportings trimestriels contribue à la qualité et à la fiabilité des informations financières produites. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage par la Direction Générale.

Trimestriellement, la Direction Financière compare les informations comptables de la période avec les données prévisionnelles, et avec celles de la période précédente. Elle analyse les variations significatives et les présente à la Direction Générale.

Un Plan d'Action est mis place par la Direction Générale lorsque les résultats observés ne sont pas conformes à la stratégie définie.

2.3.3. PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

a) Les processus opérationnels d'alimentation des comptes

L'information comptable et financière publiée repose sur les procédures élaborées pour chaque flux de l'entreprise (achats, ventes, personnel...). La qualité de cette information s'appuie sur un certain nombre de critères parmi lesquels :

- la réalité (les opérations enregistrées concernent l'entité),
 - l'exhaustivité (toutes les opérations ont été enregistrées),
 - la séparation des exercices (enregistrement des opérations sur la bonne période),
 - l'exactitude (enregistrement des opérations pour un montant correct),
 - la classification (enregistrement des opérations dans les comptes adéquats),
- et qui se déclinent à l'ensemble des cycles.

L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, les immobilisations, la paie, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

b) La clôture des comptes et la consolidation

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé diffusé à tous les collaborateurs concernés par ce process.

Afin d'optimiser les délais de clôture comptable, la formalisation et la planification des procédures d'arrêtés s'appuient sur :

- La traçabilité des informations et une documentation suffisante permettant de s'assurer que les événements comptables survenant dans la société sont correctement identifiés et documentés,
- Les processus de suivi budgétaire et l'existence de dispositif d'analyse des comptes,
- La réalisation de pré-clôtures comptables permettant notamment d'identifier et de revoir en amont les catégories d'opérations significatives ainsi que les comptes qui leur sont associés,
- L'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et la planification d'intervention de spécialistes le cas échéant.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment:

- le périmètre de consolidation,
- l'obtention des rapports des auditeurs des filiales consolidées,
- l'élimination des transactions internes,
- les retraitements liés aux normes IFRS,
- le bouclage de la situation nette et l'analyse des principaux retraitements entre les comptes consolidés et les comptes individuels.
- la preuve d'impôts.

Les tests d'impairment sont revus annuellement.

c) Communication financière

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière aux marchés financiers avec la nature et l'échéance de chaque obligation périodique et les personnes responsables de leur établissement.

L'ensemble des informations communiquées aux marchés fait l'objet d'une revue de la Direction Financière, de la Direction Générale et du comité d'audit. Ils vérifient que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente.

d) Relation avec les Commissaires aux Comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées et la maison mère font l'objet au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles par les commissaires aux comptes.

Deux fois par an, les commissaires aux comptes, le Président Directeur Général et le Directeur Financier se réunissent et échangent sur l'activité et les faits significatifs de la période écoulée. Leur analyse de l'évolution de l'entreprise pour la période à venir est également abordée.

Le Président Directeur Général et le Directeur Financier s'engagent, deux fois par an, ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Pour des raisons de cohérence et d'exigence dans l'application des règles internes, un des commissaires aux comptes de la Société a été choisi comme commissaire aux comptes de la filiale israélienne pour la revue des comptes. Des réunions sont réalisées localement pour échanger sur les risques spécifiques de la filiale et sur l'organisation à mettre en place pour les limiter.

2.3.4. COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

Le Conseil d'administration de la Société était, au 31 décembre 2014, composé comme suit :

Nom	Mandat	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat en cours
Michel Tibérini	Président Directeur Général	13/06/2005	Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014.(1)
Albert Alcabas	Administrateur	30/06/2010	Assemblée Générale se tenant en 2016 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2015.
Ofer Maor	Administrateur	6/08/2012	Assemblée Générale se tenant en 2018 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2017.
Dominique Bourra	Administrateur	28/06/2013	Assemblée Générale se tenant en 2019 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2018.
Ron Porat	Administrateur	17/12/2013	Assemblée Générale se tenant en 2018 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2017 (reprise du mandat en cours de M. Amit Banai)
Elsane Guglielmino	Administrateur	18/06/2014	Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

(1) Le Conseil d'administration du 30/06/2015 a renouvelé le mandat de Président de Michel Tibérini pour une nouvelle durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

Evolution du Conseil d'administration

Dans le cadre de la féminisation du Conseil, une femme a été nommée en 2014.

Non-cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail

Monsieur Michel Tibérini, Président Directeur Général, n'est pas salarié des sociétés du Groupe. Dès lors, il ne cumule pas le mandat social avec un contrat de travail, ce en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur et la recommandation R1 du Code MiddleNext.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail chez QUOTIUM TECHNOLOGIES et chez TECHNOLOGIES SAS *	Régime de retraite supplémentaire	Indémnités ou avantages dus susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonction	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Michel TIBERINI Président Directeur Général Date de début de mandat : 13/06/2005 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON

* Société "contrôlante"

Composition des organes de Direction

Président Directeur Général Monsieur Michel Tibérini

M. Tibérini est le seul mandataire social.

Directeur Financier Madame Geneviève Laurans

Liens familiaux entre les membres des organes de direction ou d'administration

Elsane Guglielmino, récemment nommée, est la fille de Michel Tibérini.

2.3.5. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET CONFLITS D'INTERETS

Préparation des réunions du Conseil d'administration

Conformément aux recommandations R7 et R11 du Code MiddleNext et au Règlement intérieur, les administrateurs reçoivent les informations et documents relatifs aux sujets visés à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration plusieurs jours avant la date de la séance. Ils ont ainsi l'opportunité de préparer les dossiers qui seront traités lors de la réunion. Les sujets particulièrement sensibles et urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de documents ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

Pour faciliter la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration, ces derniers peuvent assister aux séances en personne, par conférence téléphonique ou par vidéoconférence. Le Conseil d'administration privilégie toutefois la participation physique des administrateurs aux séances du Conseil d'administration afin de favoriser les débats mais recourt également à l'utilisation des télécommunications pour réunir les membres du Conseil d'administration du fait de leur éloignement géographique.

Le Conseil d'administration est présidé par Michel Tibérini qui organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et en rend compte à l'assemblée générale de la Société. Il s'assure que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour est examinée par le Conseil d'administration. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il est amené à travailler sur certains sujets importants en étroite collaboration avec le Directeur Financier, qui lui apporte aide et conseils. Ses missions sont toujours de nature contributive et ne lui confèrent aucun pouvoir exécutif.

Conflits d'intérêts

Conformément à la recommandation R7 du Code MiddleNext et aux dispositions du Règlement intérieur, chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil d'administration, dès son entrée en séance, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, sur les sujets évoqués à l'ordre du jour et doit, dès lors, s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et du Directeur Général, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant.

Prêts ou garanties accordées aux dirigeants

Néant.

Baux immobiliers et autres contrats conclus avec une société appartenant à un dirigeant ou à un membre de sa famille

La société TECHNOLOGIES est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société TECHNOLOGIES est Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Restriction de leur participation sur les titres de l'émetteur

Il n'existe pas de restriction acceptée par l'un des membres des organes d'administration ou de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Limitations des pouvoirs de la Direction générale

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle

Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'article 18 « Assemblées générales » stipule que le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société 2 jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée, ou à la production d'un certificat d'indisponibilité des actions dans le même délai (article modifié par l'Assemblée Générale du 30/06/2015)

Mandats, fonctions et nombre d'actions des dirigeants et mandataires sociaux de la SA durant l'exercice

Les mandats et fonctions des dirigeants et membres du conseil d'administration exercés durant l'exercice sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

Mandats au sein du Groupe

- Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES,
- Président de TECHNOLOGIES SAS,
- Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd,
- Président de QUOTIUM Corp,
- Président de QUOTIUM DATAENTRY,
- Président de SEEKER SECURITY LTD (nommé le 7/11/2013),
- Représentant de TECHNOLOGIES SAS dans YACHTING MOTION,

Mandats hors Groupe

- Président de EQUITY CONSULTING SAS,
 - Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc,
 - Administrateur de THESAURYS,
 - Gérant de CARLOGY SARL,
 - Co-gérant d'ARTISTIC RECORDS SARL,
 - Gérant de HOLDITEC SARL,
- Il détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

M. Albert ALCABAS

- Administrateur QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2010),
- Il détient 100 actions de la société Quotium Technologies SA.

M. Ofer MAOR

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 6 août 2012),
- Il détient 83 128 actions de la société Quotium Technologies SA.

M. Dominique BOURRA

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013),
- Il détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

M. Ron PORAT

Mandats au sein du Groupe

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nomination ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2014),

Mandats hors Groupe

- Président de SHINE,
- Président de KAILASH,

- Il détient 73 152 actions de la société Quotium Technologies SA.

Mme Elsane GUGLIELMINO

Mandats au sein du Groupe

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 18 juin 2014),

Mandats hors Groupe

- Présidente de THESAURYS,

2.4. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs, n'a été soumise à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2014. Il n'est pas prévu de demander à l'Assemblée Générale d'octroyer une enveloppe de jetons de présence pour l'exercice 2015.

En dérogation aux recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la société n'a pas souhaité introduire une part variable dans la rémunération de son Président Directeur Général (PDG).

Monsieur Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES, n'a perçu, au cours de l'exercice 2014 et des exercices précédents, aucune rémunération directe de la part de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales. Monsieur Michel Tibérini est rémunéré par une société sans lien capitalistique avec la société TECHNOLOGIES (société mère de QUOTIUM TECHNOLOGIES) et ses filiales. Des prestations de management sont facturées à ce titre à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Michel Tibérini – Président Directeur Général	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	131 709	131 194
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	131 709	131 194

Albert Alcabas – Administrateur	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Ofer Maor – Administrateur	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	105 388	117 667
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	105 388	117 667

A noter :Monsieur Ofer Maor a perçu en plus de la rémunération indiquée des management fees à hauteur de 13 104 € au titre de l'année 2014 .

Dominique Bourra – Administrateur	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Ron Porat – Administrateur	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Elsane Guglielmino – Administrateur	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

En rémunération de la vente de leurs actions de la société Seeker Security Ltd, les administrateurs Ofer Maor et Ron Porat ont bénéficié d'Obligations Remboursables en Actions correspondant à la 1^{ère} tranche ORA I

	1 ^{ère} tranche : ORA I
Ofer MAOR	83 128 remboursées le 2/01/2014
Ron PORAT	73 152 remboursées le 2/01/2014

Tableau récapitulatif des rémunérations du Président Directeur Général (en euros)

Michel Tiberini, Président Directeur Général	Exercice 2014		Exercice 2013	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe (1)	128 058	128 058	128 058	128 058
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (voiture de fonction)	3 651	3 651	3 136	3 136
TOTAL	131 709	131 709	131 194	131 194

(1) En 2014, la société TECHNOLOGIES a refacturé à sa filiale QUOTIUM TECHNOLOGIES des prestations de management (assistance commerciale, financière et stratégique) à hauteur de 700 000 €, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Ces prestations intègrent en 2014 notamment la quote-part de la rémunération fixe annuelle de Michel Tiberini et les coûts de fonctionnement des Directions Générale, Administrative et Financière.

Engagements de toute nature pris par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Contrat de travail chez QUOTIUM TECHNOLOGIES, ses filiales ou la société contrôlante (TECHNOLOGIES)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Michel Tiberini Président Directeur Général Date début de mandat : 13/06/2005 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON
Albert Alcabas Date début de mandat : 30/06/2010 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON
Ofer Maor Date début de mandat : 6/08/2012 Date de fin de mandat : 2018	OUI	NON	NON	NON
Dominique Bourra Date début de mandat : 28/06/2013 Date de fin de mandat : 2019	NON	NON	NON	NON
Ron Porat Reprise du mandat en cours de M. Amit Banai Date de fin prévue : 2018	NON	NON	NON	NON
Elsane Guglielmino Date début de mandat : 18/06/2014 Date de fin de mandat : 2020	NON	NON	NON	NON

Options de souscription ou d'achat consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2014

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
MICHEL TIBERINI			
ALBERT ALCABAS			
OFER MAOR			
DOMINIQUE BOURRA			
RON PORAT			
ELSANE GUGLIELMINO			
TOTAL			

NEANT

Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2014

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
MICHEL TIBERINI			
ALBERT ALCABAS			
OFER MAOR			
DOMINIQUE BOURRA			
RON PORAT			
ELSANE GUGLIELMINO			
TOTAL			

NEANT

2.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE QUOTIUM TECHNOLOGIES

Quotium Technologies Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Quotium Technologies et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2015

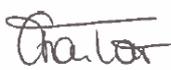
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Pascal Leclerc
Associé

CecaudIt International



Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

3. INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

Le développement de notre Groupe dans un contexte international ne pourra se faire qu'en considérant simultanément toutes les dimensions de l'entreprise ; finance, efficacité opérationnelle, stratégie, Ressources Humaines, relations avec les partenaires, clients, fournisseurs et actionnaires.

Le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif à la mise en œuvre de l'article 225 du Grenelle II nous invite à présenter les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux pertinents pour notre Groupe.

En tant qu'éditeur de logiciels, nos intérêts et nos enjeux porteront plus particulièrement sur nos collaborateurs, principale richesse de notre Groupe et sur nos clients au cœur de notre développement.

Les informations du présent rapport concerneront le Groupe implanté dans quatre pays : France, Israël, Royaume-Uni, Etats-Unis. Les indicateurs sociaux portent sur l'ensemble du Groupe, les commentaires quant à eux porteront essentiellement sur la France et Israël qui regroupent 91% des effectifs du Groupe.

3.1. NOTE METHODOLOGIQUE

Ce rapport est le résultat de la compilation des données chiffrées et des informations qualitatives transmises par les filiales à la Direction du Groupe, qui en charge de l'établissement du reporting RSE, s'est assurée de la cohérence des données transmises, puis les a consolidées dans ce présent rapport.

Le processus de collecte des informations et indicateurs RSE est revu et optimisé chaque année. Un effort de sensibilisation est assuré régulièrement auprès des contributeurs afin de s'assurer de l'appropriation du reporting et de renforcer également la fiabilisation des données.

Périmètre du reporting:

Les informations du présent rapport concernent :

- l'ensemble des filiales consolidées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2014
- l'ensemble de la zone géographique où sont implantées les filiales : France, Israël, Royaume-Uni, Etats-Unis.

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au sein du Groupe entre 2013 et 2014.

Période concernée par le reporting :

L'ensemble des informations fournies dans le reporting RSE du Groupe couvre une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2014, correspondant à l'exercice fiscal de la société.

Outils et données :

Les informations qualitatives et quantitatives contenues dans ce reporting RSE ont été collectées en conformité avec les procédures en vigueur au sein du Groupe. Elles ont été recueillies au format papier et informatique auprès des différents interlocuteurs lors de visites ou encore d'interviews.

Les données sociales sont collectées par le biais du logiciel de paie Cegid pour la France et par l'intermédiaire des experts comptables locaux pour les filiales internationales.

Reporting social :

Les indicateurs sociaux sont établis à partir de l'ensemble des effectifs du Groupe.

Les commentaires quant à eux portent essentiellement sur la France et Israël (salaire moyen mensuel, horaire hebdomadaire moyen).

Contrôle :

Les données sont issues de nos systèmes d'information, éléments clefs de notre contrôle interne Elles sont vérifiées avec les données comptables et de paie de chaque pays .Elles font également l'objet de contrôles de cohérence par rapport aux résultats des années précédentes corrigés des évènements survenus au cours de l'exercice.

Vérification par un organisme tiers indépendant :

La présence et la fiabilité des informations requises par l'article R225-105-1 du Code de Commerce ont été vérifiées par le Commissaire aux Comptes mandaté chaque année par la société.

Son attestation et son avis sont joints au présent rapport.

Formules et Ratios

Effectifs Groupe

Les effectifs considérés correspondent aux salariés ayant un contrat de travail avec la société mère ou avec une de ses filiales. Ils n'incluent pas les stagiaires et alternants. Les longues maladies, congés maternité, et autres personnels non actifs ne sont pas inclus.

Rémunération moyenne

Les données sont établies à partir des rémunérations brutes mensuelles des effectifs présents au 31 décembre 2014.

Turnover/Rotation de l'emploi

Il s'agit du net des flux Entrées/Sorties sur la période rapportée à l'effectif du début de période.

Taux d'absentéisme

Nombre de jours d'absence hors congés payés divisé par le Nombre de jours travaillés sur l'exercice 2014.

Indicateurs Loi Grenelle II

Dans le tableau ci-après, sont présentés les 42 indicateurs préconisés par la loi Grenelle II :

Informations sociales	Emploi	1	Effectif total et la répartition de salariés par sexe, par âge et par zone géographique	X
		2	Les embauches et les licenciements	X
		3	Les rémunérations et leur évolution	X
	Organisation du travail	4	L'organisation du temps de travail	X
		5	L'absentéisme	X
	Relations sociales	6	L'organisation du dialogue social, notamment le procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	X
		7	Le bilan des accords collectifs	X
	Santé et Sécurité	8	Les conditions de santé et de sécurité au travail	X
		9	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que le maladies professionnelles	X
		10	Le bilan de accords signé avec le organisations syndicales ou le représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	X
	Formation	11	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	X
		12	Le nombre total d'heures de formation	X
	Egalité et traitement	13	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	X
		14	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	X
		15	La politique de lutte contre les discriminations	X
	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	16	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	X
		17	Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	X
		18	Elimination du travail forcé ou obligatoire	X
		19	Abolition effective du travail des enfants	X
Informations environnementales	Politique générale en matière environnementale	20	L'organisation de la société pour prendre en compte le questions environnementales et, le cas échéant, le démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	X
		21	Les actions de formation et d'information de salariés menée en matière de protection de l'environnement	X
		22	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Y
		23	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Aucune provision
	Pollution et gestion des déchets	24	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Y
		25	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	X
		26	La prise en compte de nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activités	Y
	Utilisation durable des ressources	27	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction de contraintes locales	Y
		28	La consommation de matières premières et le mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Y
		29	La consommation d'énergie, le mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	X
		30	L'utilisation des sols	Y
	Changement climatique	31	Les rejets de gaz à effet de serre	Y
		32	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Y
Protection de la biodiversité	33	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Y	
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	34	En matière d'emploi et de développement régional	Y
		35	Sur les populations riveraines ou locales	Y
	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées	36	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	X
		37	Les actions en partenariat ou de mécénat	X
	Sous-traitance et fournisseurs	38	La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	X
		39	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans le relations avec le fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	X
	Loyauté des pratiques	40	Les actions engagées pour prévenir la corruption	X
		41	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	X
		42	Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	Y

X : indicateur développé dans le présent rapport

Y : indicateur non pertinent au regard de l'activité

3.2. INFORMATIONS NON FINANCIERES ET SOCIALES

Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise

Du fait de sa taille, l'impact territorial, économique et social de la société est limité. Le Groupe n'a pas mis en place d'action spécifique dans ce domaine.

Relation avec les établissements d'enseignement

Le Groupe participe au financement de certaines grandes écoles en France par le versement de sa taxe d'apprentissage.

Par ailleurs, il s'attache à tisser des liens avec les institutions éducatives locales afin de faire connaître ses métiers à travers des offres de stage, de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe a peu recours à la sous-traitance en raison de son domaine d'expertise. La société n'a pas jugé pertinent de mettre en place des contrôles spécifiques quant aux comportements responsables des fournisseurs et sous-traitants, à l'exception des attestations d'absence de travail clandestin qui peuvent être demandés.

Relation avec les parties prenantes

Relation avec les actionnaires

L'actionnariat du Groupe est constitué principalement de la société TECHNOLOGIES qui détient 72,6% du capital au 31/12/2014.

Le capital est détenu par des actionnaires étrangers à hauteur de 22% depuis le 2 janvier 2014. Le site Internet est désormais disponible en français et en anglais.

Une adresse mail est dédiée aux actionnaires qui peuvent adresser leurs questions éventuelles à l'entreprise

Par ailleurs, la gestion des titres est confiée à un acteur de forte notoriété sur le marché, capable de répondre à toute demande des actionnaires tant en France qu'à l'étranger.

Relation avec les collaborateurs

La structure à taille humaine du Groupe permet une proximité et un contact quotidien de l'ensemble des collaborateurs avec la Direction. Cela assure également l'interaction des différents services du Groupe.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe sont réunis lors d'un séminaire annuel visant à définir les orientations et objectifs de l'entreprise et de ses principaux collaborateurs.

Les nombreux déplacements effectués au cours de l'année entre Israël, la France, le Royaume Uni et les Etats Unis réalisés par les différentes équipes assurent également une communication régulière au sein du Groupe.

Loyauté des pratiques

Santé et sécurité des consommateurs

Nos logiciels s'adressent aux entreprises. Ils n'exposent pas les utilisateurs à des risques sanitaires ou relatifs à leur sécurité.

Gestion des données personnelles (clients ou collaborateurs)

- Protection des données collaborateurs :

Les données du logiciel de comptabilité et du logiciel de paie sont stockées sur des serveurs isolés. Un sous réseau (Virtual LAN) a été créé pour accéder à ses informations, seuls les utilisateurs habilités y ont un droit d'accès.

- Protection des données clients :

La société ne gère pas sur son réseau de fichier ou base de données provenant de ses clients. Les produits de sécurité applicative sont installés directement sur les systèmes des clients sur site.

L'outil CRM dans lequel sont renseignées les données des contrats client est uniquement accessible à partir du réseau interne. Seules les personnes habilitées y ont accès avec un mot de passe individuel.

Prévention des risques de corruption

Ayant des volumes d'achat restreints, le Groupe est faiblement exposé au risque de corruption. De plus au-delà d'un certain seuil, plusieurs fournisseurs sont systématiquement consultés et mis en concurrence avant d'engager la société.

En conformité avec nos procédures, tout engagement de dépense doit être établi par le demandeur et signé par la Direction Financière.

Actions menées en faveur des Droits de l'Homme

La nature des services délivrés n'a pas donné l'occasion d'engager d'actions particulières dans ce domaine.

3.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

De par son activité de prestation de services et de par sa taille, le Groupe a un impact faible sur l'environnement. La nature des services informatiques délivrés, ne provoque aucun rejet dans l'air, l'eau ou le sol qui puisse présenter réellement des risques sur l'environnement et aucune mesure particulière ne peut être envisagée en la matière. De même l'activité du Groupe ne génère aucune nuisance sonore ou olfactive ou sur la biodiversité.

La société n'a, actuellement, pas de système en place permettant de suivre et d'obtenir des données chiffrées sur les consommations des ressources (gaz, électricité, ..), les émissions de CO2 de l'entreprise (information non disponible).

Par ailleurs, le changement climatique n'a pas d'impact sur son activité.

Pour autant, le groupe est fortement sensibilisé à ces questions.

Dans le cadre d'un programme expérimental, le Groupe s'est en effet engagé dans une démarche environnementale et responsable pour laquelle il a obtenu en octobre 2011 la marque Envol (Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement). Le Groupe réalise des actions de sensibilisation (campagnes d'affichage et d'information régulière) auprès des salariés.

Cet engagement volontaire de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA traduit une véritable volonté de la Direction de s'inscrire dans une démarche environnementale et de fédérer ses collaborateurs autour de cet état d'esprit.

Nos actions portent principalement sur :

- **Une sensibilisation continue des collaborateurs** par le biais d'affichage ou de l'intranet qui permet de diffuser des gestes éco-citoyens au sein de l'entreprise :
 - sur le plan de la consommation énergétique : extinction des ordinateurs et des matériels électriques, extinction des lumières après le départ, gestion centralisée du chauffage et de la climatisation avec bornage des températures et arrêt automatique, maintenance préventive des appareils électriques, remplacement des éclairages par des ampoules faible consommation...
 - sur le plan du tri et du recyclage des déchets : tri et recyclage du papier, des piles et des consommables liés aux imprimantes.
 - -sur le plan de la maîtrise des consommations de papier : dématérialisation de divers circuits administratifs (absences/congés...), paramétrage par défaut des imprimantes en noir et blanc...
 - sur le plan des transports : incitation à utiliser les transports en commun, utilisation des systèmes audio et de vidéoconférence afin de limiter les déplacements professionnels...

- **Une politique d'achats** visant à acquérir des produits plus respectueux de l'environnement. Le Groupe achète notamment du papier dont l'impact sur l'environnement est faible (Ecolabel européen), des cartouches d'encre recyclables et diverses fournitures utilisant des matériaux recyclés.

3.4. INFORMATIONS SOCIETALES

Le Groupe fait de sa gestion des Ressources Humaines un élément clé de sa stratégie. Sa politique sociale passe par une vigilance:

- sur le niveau de rémunération. Des revues annuelles d'augmentation de salaires sont faites par la Direction financière du Groupe.
- sur l'harmonisation des salaires entre sociétés du Groupe pour éviter la discrimination et favoriser la mobilité interne
- sur le niveau d'expertise technique des collaborateurs (formation à la demande)
- sur les performances individuelles et l'adéquation au poste et aux attentes du collaborateur. Un entretien annuel est réalisé entre le collaborateur et son manager qui donne lieu à une évaluation formelle. Pour permettre une transparence dans les échanges et une relation unique entre les deux parties, l'évaluation n'est transmise au service du personnel qu'en cas de problème.

Il en résulte une stabilité des équipes (turn over faible/ ancienneté importante), une pyramide des âges bien équilibrée entre la population sénior et junior. En revanche, la population féminine est globalement moins bien représentée que dans la moyenne de notre secteur, mais ce ratio se modifie parmi les jeunes embauchés.

Structure des effectifs

L'effectif total au 31 décembre 2014 est de 34 collaborateurs dont 94% de cadres. Ce pourcentage élevé témoigne du haut niveau de qualification de nos collaborateurs.

	31 Décembre 2014	
Effectif total en fin d'exercice	en valeur	%
France	18	53%
Royaume-Uni	2	6%
Etats-Unis	1	3%
Israël	13	38%
TOTAL	34	100%

Tous les contrats de travail sont à durée indéterminée.

	31 Décembre 2014	
Répartition de l'effectif total par sexe	en valeur	%
Hommes	26	76%
Femmes	8	24%
TOTAL	34	100%

Le faible taux de féminisation des équipes est propre au secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe. Au regard des résultats de l'édition 2012 de l'enquête « Femme du numérique » de Syntec Numérique et Markess, les effectifs des entreprises du numérique restent majoritairement masculins (72%). Nous sommes légèrement au-dessus de la moyenne du secteur, mais le Groupe s'attache à rechercher la mixité de ses équipes, garante de la diversité et de la complémentarité des sensibilités et des comportements professionnels. De fait, 100% des embauches de l'année écoulée ont été féminines !

Âge moyen et répartition par âge

Âge moyen et répartition par âge

Au 31 décembre 2014, l'âge moyen de l'effectif Groupe est de 43 ans, avec des disparités par pays en fonction de la date de notre implantation dans le pays, des produits vendus et des technologies développées. La France emploie des seniors experts dans les produits historiques du Groupe. Les nouvelles technologies web vont concerner des populations plus jeunes en France et à l'étranger.

Age moyen et répartition par âge (en %) au 31 décembre 2014	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats Unis
moins de 25 ans	0%	0%	0%	0%	0%
25-29 ans	0%	0%	0%	0%	0%
30-34 ans	21%	0%	0%	46%	100%
35-39 ans	24%	17%	100%	23%	0%
40-44 ans	21%	22%	0%	23%	0%
45-49 ans	3%	6%	0%	0%	0%
50-54 ans	21%	39%	0%	0%	0%
55-59 ans	3%	6%	0%	0%	0%
60 ans et plus	9%	11%	0%	8%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

Au 31 décembre 2014, l'ancienneté moyenne du Groupe est de 12 ans.

Répartition des effectifs par ancienneté (en %) au 31 décembre 2014	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats Unis
Moins de 5 ans	32%	11%	50%	54%	100%
5-9 ans	26%	11%	50%	46%	0%
10-14 ans	12%	22%	0%	0%	0%
15-19 ans	6%	11%	0%	0%	0%
20-24 ans	6%	11%	0%	0%	0%
25-29 ans	6%	11%	0%	0%	0%
30 ans et plus	12%	22%	0%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

L'ancienneté importante des collaborateurs dans le Groupe est le reflet de la politique de gestion des Ressources Humaines soucieuse de fidéliser ses collaborateurs et vigilante sur leurs conditions de travail.

Dans le cadre des entretiens d'appréciation annuels, il est demandé aux différents managers de faire, entre autres, un bilan sur les actions de formation envisagées pour maintenir l'employabilité des collaborateurs et leur permettre d'évoluer au sein du Groupe.

Politique de recrutement

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a recruté un collaborateur en CDI. La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes aux horizons divers, disposant des compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. De par la taille de notre Groupe, notre politique de recrutement vise à s'entourer de profils autonomes, polyvalents et force de proposition.

Turnover

Turnover par zone géographique (en %)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats Unis
Turnover	17%	14%	N/A	24%	N/A

Le turnover naturel du Groupe est faible. Sur l'exercice 2014, 8 départs de collaborateur ont été recensés à l'échelle du groupe et 4 procédures de licenciements de nature économique ont été initiées fin décembre 2014.

Rémunérations

La politique de rémunération de QUOTIUM TECHNOLOGIES se fonde sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des spécificités du secteur d'activité, des conditions du marché local de l'emploi et des performances individuelles.

Rémunération moyenne (en %)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats Unis
Moins de 2 000 euros	6%	0%	0%	15%	0%
De 2 000 à 3 000 euros	12%	11%	0%	15%	0%
De 3 001 à 4 000 euros	18%	22%	0%	15%	0%
De 4 001 à 5 000 euros	15%	22%	0%	8%	0%
De 5 001 à 6 000 euros	29%	28%	50%	23%	100%
Plus de 6 000 euros	21%	17%	50%	23%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Compte tenu de la séniorité des équipes en France et de leur niveau d'expertise, le salaire moyen mensuel en France est de 4 955 euros en 2014. La grille de salaires proposés par le Groupe en France se positionne très au-dessus de notre secteur d'activité (Information INSEE 2011 – salaire moyen annuel : 47,4 K€).

Le salaire moyen mensuel en Israël est de 4 529 euros en 2014. Il est dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur des hautes technologies en Israël. Le différentiel par rapport à la France de l'ordre de 10%, stable depuis deux ans, s'explique par l'âge et l'ancienneté des collaborateurs.

Une politique de rémunération variable existe pour les fonctions commerciales.

Les salariés bénéficient d'une augmentation générale indexée sur l'évolution du coût de la vie et d'augmentations individuelles *pro-meritis*. Il est tenu compte des évolutions internes. La cohérence des rémunérations par rapport au marché est vérifiée annuellement. La Direction Générale veille à une égalité de traitement en termes de rémunération et d'évolution de carrière entre les hommes et les femmes.

Politique d'actionnariat salarié

La société a décidé de mettre en place un plan de stock-options réservé aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe afin non seulement d'attirer les profils compétents mais aussi d'associer les salariés à la croissance de l'entreprise et de les fidéliser. 3% du capital leur est ainsi réservé. La Direction Générale a décidé de différer la mise en œuvre du plan de Stock-options, initialement prévue en 2014.

Ce plan assurera l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur international et permettra de proposer aux futurs collaborateurs une rémunération compétitive par rapport à ses concurrents internationaux. Les plans de stock-options sont des dispositifs courants dans les pays anglo-saxons où le Groupe concentre désormais ses efforts de développement.

Organisation du travail et absentéisme

En France, l'horaire hebdomadaire moyen pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres en forfait jours par an.

Les contrats à temps partiel ne sont pas significatifs au sein du Groupe.

En Israël, l'horaire quotidien pour tous les salariés est de 8,5 heures tel que défini par la loi sociale israélienne.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme au sein du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES est peu significatif. La cause principale d'absentéisme est la maladie et les congés maternité /paternité (notamment en Israël)

Les collaborateurs de la filiale israélienne effectuent le service militaire minimum requis par la loi israélienne « Reserve Duty Law ». Le nombre de jours minimum requis par la loi varie en fonction du sexe, de l'âge, et du poste dans l'armée de la personne.

Taux d'absentéisme par pays et par motif (en%)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats-Unis
Maladie	3%	1%	0%	5%	0%
Congés Maternité/Paternité	1%	0%	0%	2%	0%
Service Militaire	0%	0%	0%	0%	0%
Absences rémunérées (événements familiaux)	0%	0%	0%	0%	0%
Autre type d'absence	1%	0%	0%	3%	0%
Taux global d'absentéisme	5%	1%	0%	11%	0%

Il n'a pas été enregistré d'accident de travail ou de maladie professionnelle au cours de l'exercice 2014, ni au cours des années précédentes.

Relations sociales

Les dernières élections du personnel organisées en septembre 2014 ont donné lieu à un PV de carence ; aucune candidature n'ayant été présentée.

La taille du Groupe et son organisation (peu de niveaux hiérarchiques intermédiaires) permettent une facilité d'accès aux instances dirigeantes.

Dispositif de communication interne

Le Groupe dispose d'un intranet sur lequel les salariés peuvent consulter de nombreuses informations et actualités relatives aux ressources humaines, à la formation. Il est également possible pour les collaborateurs d'émettre des suggestions.

Hygiène et sécurité

L'activité du Groupe d'édition de logiciels ne présente pas de risque majeur pour la santé et la sécurité des collaborateurs.

Compte tenu de la taille du Groupe, il n'existe pas de CHSCT. En France, le Document Unique de gestion des risques est mis à jour régulièrement et validé par l'Inspection du Travail et la Médecine du Travail.

En France, les locaux sont situés dans un immeuble récent, respectant les normes de sécurité, effectuant les vérifications en vigueur et offrant une ergonomie des postes de travail. De plus, les collaborateurs bénéficient des actions mises en place au sein de l'immeuble pour assurer la sécurité des occupants et préserver leur santé :

- présence de sauveteurs secouristes du travail (vérification régulière de leur compétence),
- tests d'évacuation de l'immeuble deux fois par an,
- accès à un restaurant d'entreprise permettant une prise de repas équilibrés et diversifiés...

Développement des collaborateurs

Le Groupe évalue les performances de ses collaborateurs, chaque année, à travers un entretien individuel. Il permet de détecter les points forts et axes d'amélioration de chaque salarié, de mieux connaître ses aspirations d'évolution et de proposer, en cohérence avec la stratégie du Groupe, des actions concrètes pour l'accompagner dans ses projets de carrière. La formation constitue un de ces outils. Elle permet l'acquisition ou l'approfondissement de compétences nouvelles et favorise les échanges à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

Elles sont essentiellement effectuées suite aux demandes des salariés. Au cours de l'exercice 2014, les heures de formation réalisées ont essentiellement porté sur l'apprentissage de l'utilisation de nouveaux outils informatiques et

l'acquisition de compétence nouvelle des équipes financières dans le cadre de la mise en œuvre de ces outils. Les salariés du groupe ont bénéficié de seize heures de formation sur la période.

Egalité de traitement

Egalité homme-femme

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture du Groupe. A responsabilité équivalente, il n'y a pas d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Les femmes sont présentes au sein des instances dirigeantes et du Conseil d'administration.

Emploi des personnes handicapées

Le Groupe n'a pas employé de travailleur handicapé au sens de l'AGEFIPH au cours de l'exercice 2014. Toutefois le Groupe fait régulièrement appel à des ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), notamment pour ses commandes de fournitures.

Politique de lutte contre les discriminations

La Direction Générale veille à ce que les équipes managériales appliquent scrupuleusement une politique de non-discrimination et intègre cette notion dans le cadre de ses recrutements.

Respect des conventions internationales

Les pays dans lesquels sont implantées nos sociétés sont tous membres de l'OIT (l'Organisation Internationale du Travail) et appliquent des règles en matière de droit du travail plus exigeantes que celles préconisées par cette organisation, notamment en matière de condition de travail .Sous le contrôle et l'impulsion de la Direction Financière du Groupe, des politiques et des pratiques de respect de l'égalité des chances et d'absence de discrimination (sexe, race, religion, politique,...) sont appliquées. Ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale et bien entendu, celui des personnes.

3.5. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRE AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES, ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC⁵ sous le numéro n°3-1080, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au Protocole de reporting RSE utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la note méthodologique présentée au chapitre du rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

⁵ Portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes en novembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ 3 jours. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁶.

1 Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en partie IV du chapitre « Informations non financières, sociales et environnementales » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

⁶ ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁷ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁸ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 53% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

⁷ Indicateurs quantitatifs : effectif total en fin d'exercice ; recrutements, licenciements et turnover ; taux d'absentéisme Groupe
Informations qualitatives relatives au développement des collaborateurs

⁸ QUOTIUM TECHNOLOGIES en France : Quotium SA et Quotium DataSentry

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris, le 29 avril 2015,

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Pascal Leclerc
Associé

4. ETATS FINANCIERS

4.1. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2014, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1er janvier 2014.

4.1.1. ETATS DE SYNTHESE DU GROUPE QUOTIUM TECHNOLOGIES

4.1.1.1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Actif			
Goodwill	6.1	3 716	3 503
Immobilisations incorporelles	6.1	56	131
Immobilisations corporelles	6.1	57	68
Immobilisations financières	6.1	62	74
Impôts différés actifs	6.9	39	29
Total de l'actif non courant		3 930	3 805
Créances clients et comptes rattachés	6.2	2 136	2 570
Autres actifs courants	6.3	1 021	787
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	1 679	1 839
Actifs détenus en vue de la vente	4	-	560
Total de l'actif courant		4 837	5 756
TOTAL DE L'ACTIF		8 767	9 561
Passif			
Capital social		2 644	2 019
Réserve légale		202	202
Réserve de conversion		-216	-98
Réserves consolidées		243	1 715
Résultat de l'exercice consolidé		-1 291	-960
Capitaux propres	1.4	1 582	2 878
<i>dont part des minoritaires</i>		-	-
Provisions risques et charges	6.7	324	327
Emprunts bancaires et avances remboursables	6.8	1 701	1 180
Produits constatés d'avance	6.10	201	20
Impôts différés passifs	6.9	288	87
Total passifs non courants > 1 an		2 515	1 614
Emprunt bancaire et avances remboursables	6.8	0	188
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		435	590
Personnel et comptes rattachés		474	460
Provisions courantes	6.7	453	-
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		175	490
Autres passifs courants		269	36
Produits constatés d'avance	6.10	2 863	2 916
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	4	-	388
Total passifs courants < 1 an		4 670	5 069
TOTAL DU PASSIF		8 767	9 561

4.1.1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	7.1	4 872	4 131
Charges de personnel	7.2	-3 522	-3 203
Charges externes		-2 205	-2 117
Impôts et taxes		-82	-76
Dotations aux amortissements et aux provisions	7.3	-562	172
Autres charges et produits opérationnels	7.4	312	410
Résultat opérationnel courant		-1 186	-682
Résultat opérationnel		(1 186)	(682)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1	26
Coût de l'endettement financier		-9	0
Autres charges et produits financiers		81	24
Résultat financier	7.5	74	50
Résultat net avant impôts		(1 113)	(632)
Impôts exigibles	6.9	22	-1
Charges/Produits d'impôts différés	6.9	-200	9
Charges et produits exceptionnels		0	-13
Résultat net		(1 291)	(636)
Résultat net des activités destinées à être cédées	4	0	-324
Résultat net consolidé		(1 291)	(960)
Nombre d'actions		1 652 406	1 261 890
Résultat par action (€/action)		-0,78	-0,77
Résultat dilué par action (€/action)		-0,78	-0,58

4.1.1.3. RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net (a)	(1 291)	(960)
Eléments recyclables en résultat net	(73)	(47)
Ecart de conversion	(73)	(47)
Eléments non recyclables en résultat net	47	5
Provision pour indemnité de départ en retraite	47	5
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (b)	(26)	(42)
Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)	(1 317)	(1 002)
<i>dont part du Groupe</i>	<i>(1 317)</i>	<i>(1 002)</i>

4.1.1.4. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2013 au 31/12/2013

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Juste valeur des instruments financiers émis	Auto-contrôle	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
Au décembre 2013	2 019	4 635	915		202	(2 826)	(52)	(995)	3 899
Réserves de conversion							(47)		(47)
Ecart actuariels						5			5
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	0	0	0	0	0	5	(47)	0	(42)
Affectation du résultat net 2012						(995)		995	0
Résultat net de la période								(960)	(960)
Elimination des actions propres				(20)					(20)
Transactions avec les actionnaires									0
Au décembre 2014	2 019	4 635	915	(20)	202	(3 816)	(99)	(960)	2 878

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2014 au 31/12/2014

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
Au 31 décembre 2013	2 019	4 635	(2 698)	(20)	(100)	(960)	2 877	0
Affectation du résultat N-1			(960)			960	0	
Var. de capital en numéraire et souscrip.	625		(625)				(0)	
Résultat						(1 291)	(1 291)	
Autres augmentations, diminutions			51				51	
Variation de l'auto-contrôle				(29)			(29)	
Provision pour engagement de retraite			47				47	
Ecart de conv. - Effet de change			43		(116)		(73)	
Au 31 décembre 2014	2 644	4 635	(4 141)	(49)	(216)	(1 291)	1 582	0

4.1.1.5. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	(1 291)	(636)
Résultat net des activités reclassées IFRS 5	0	(324)
Résultat net consolidé	(1 291)	(960)
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	562	(160)
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi		21
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	(729)	(1 099)
+ coût de l'endettement financier net	9	
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	178	(23)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	(542)	(1 123)
- impôts versés (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	167	(491)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	(375)	(1 614)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(160)	(19)
Dépôts et cautionnements	31	10
Autres Immobilisations Financières (Contrat liquidité)		(11)
Octroi de prêts		
Remboursement de prêts		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	(129)	(20)
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)	47	8
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Réserve conversion)	(73)	(47)
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Annulation actions propres)	(29)	(20)
- Remboursements Emprunts bancaires / Avances remboursables	(234)	(142)
+ Avances remboursables obtenues	568	635
+ Changement de périmètre		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	279	433
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	5	(5)
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F+ G)	(220)	(1 207)
Trésorerie des activités reclassées IFRS 5	60	60
= Variation de la trésorerie Nette après reclassement IFRS 5	(160)	(1 267)

4.1.1.6. ETAT DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE 2014

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	Variation	31/12/2014
Trésorerie active (a)	1 839	(160)	1 679
Trésorerie passive (b)	0		0
Trésorerie brute	1 839	(160)	1 679
Endettement financier brut (c)	(1 368)	(333)	(1 701)
Endettement financier net (a) + (b) + (c)	471	(493)	(22)

1. BASE D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS DU GROUPE

1.1 Déclaration de conformité du référentiel du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2014 conformément aux normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes. Ces normes comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (*SIC* et *IFRIC*).

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2014 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31 décembre 2014. Elles concernent principalement :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée : « Etats financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée : « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 « Entités d'investissement ».
- Amendements à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » ;
- Amendement à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».

De même, les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB au 31 décembre 2014 et non encore applicables à cette date n'ont pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés. Il s'agit notamment de :

- IFRIC 21 « Droits et Taxes » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers », ainsi que des amendements à IFRS 9 ;
- Amendement à IAS 19 « Régime à prestations définies : contributions des membres du personnel » ;
- IFRS 14 « Activités régulées »
- Amendement à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendement à IAS 1 « Informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les méthodes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- Amendement à IAS 19 « Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations des IFRS – Cycle 2012-2014, Cycle 2010-2012 et Cycle 2011-2013.

Ces comptes couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en autorise la publication.

1.2 Entité présentant les états financiers

La Société mère du Groupe tel que présenté sur les états ci-après est QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A, Société Anonyme française cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE) dont le siège social est sis au 84-88, boulevard de la Mission Marchand 92419 Courbevoie (92).

Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société ainsi que ses filiales (« le Groupe »).

1.3 Activité du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, éditeur de logiciels, s'adresse aux Directions informatiques des grandes et moyennes entreprises. Le Groupe est expert de la gestion des applications métiers en termes de Sécurité, Performance et Disponibilité.

QUOTIUM TECHNOLOGIES développe et commercialise principalement les logiciels :

- *Seeker* : logiciel de sécurité des applications Web.

- *Qtest* : logiciel de test de charge, de détection et d'analyse des problèmes de performance,

- *AppliManager* : logiciel de gestion de la performance et de la disponibilité des applications en production,

- *StorSentry* : solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.

- *Agiload* : Solution téléchargeable de tests de performance des applications web pour des campagnes ponctuelles. Cette solution répond notamment aux besoins des pays émergents.

1.4 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ainsi que ses filiales au 31 décembre 2014 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

1.5 Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur les périodes présentées.

1.6 Jugements et estimations de la direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ; il est comptabilisé au cours de la période du changement, et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés portent principalement sur :

- la juste valeur des instruments financiers,
- l'évaluation des provisions,
- l'estimation des impôts différés.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.7 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales.

Les montants sont présentés en millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES DU GROUPE

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- et de permanence des méthodes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour les états financiers clos au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux retenus pour la période comparative au 31 décembre 2013.

2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sont consolidées. Le contrôle exercé peut être exclusif, conjoint ou par influence notable. La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif** : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Groupe détient la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, mais qu'il dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.

- **Contrôle conjoint** : le contrôle conjoint se justifie par le partage du contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel. Il nécessite l'accord unanime des associés pour les décisions opérationnelles, stratégiques et financières. La méthode retenue est l'intégration proportionnelle.

- **Influence notable** : l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20% des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

Les sociétés du périmètre du Groupe sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.2 Regroupement d'entreprises

Les versions révisées d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » sont d'application obligatoire, de manière prospective, pour le Groupe depuis le 1er janvier 2010.

Ainsi, les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 sont restés comptabilisés selon les principes comptables retenus lors de l'élaboration des états financiers au 31

décembre 2009 et n'ont donc pas été affectés par l'application de ces nouvelles normes.

Les regroupements d'entreprise intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « *Regroupements d'entreprises* ».

Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée.

Le goodwill qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. Les goodwill négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est à dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit Groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs.

L'activité de QUOTIUM TECHNOLOGIES est centralisée sur son seul segment de marché, les licences d'utilisation de logiciels et prestations de services associées, les tests de dépréciation des actifs ont été réalisés au niveau du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES dans son ensemble.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

Pour les autres actifs incorporels identifiés lors d'opérations de regroupement d'entreprises, se reporter à la note 2.5 Immobilisations incorporelles. Une entreprise est définie par IFRS 3 comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs susceptibles d'être exploités et gérés dans le but de fournir un rendement (dividendes, coûts inférieurs ou autres avantages économiques) directement aux investisseurs.

2.3 Elimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, les produits et les charges ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux de change historique.

Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion ».

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture pour les opérations non couvertes. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier.

2.5 Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. En règle générale, l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 2 ans selon le mode linéaire.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont immobilisés en application de la norme IAS 38 et les frais de recherche sont maintenus

Dans les comptes de charges. Les frais de développement répondent aux critères de la norme :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Les frais de développement répondent aux six critères de la norme et sont donc activés. Ces frais correspondent principalement aux charges de personnel associées à la phase de rédaction technique et de qualification des nouveaux produits.

Cette phase précède la commercialisation de nouvelles versions ou de nouveaux produits. Ces frais ne peuvent être engagés qu'à partir du moment où la faisabilité technique des logiciels développés a déjà été démontrée. Les frais avant la phase de rédaction technique et de qualification du produit sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement sur 5 ans, correspondant à la durée moyenne de commercialisation des produits.

Les frais de recherche (en particulier la masse salariale des équipes dédiées à la recherche) sont entièrement passés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges de l'exercice s'élève à environ 1 900 K€ au titre de l'exercice 2014.

2.6 Immobilisation corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

<i>Eléments constitutifs</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.7 Créances clients et dettes

Les créances et dettes à court terme sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sous forme de provision en cas de risque de non recouvrement. En particulier, les créances supérieures à six mois sont dépréciées à 100% par application du principe de prudence.

2.8 Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

2.9 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités qui consistent en des dépôts sur des comptes courants, complètement liquides.

Les placements financiers, qualifiés d'équivalents de trésorerie, correspondent au portefeuille de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) du Groupe. Le risque de moins-value est couvert le cas échéant par la constitution d'une provision. Ces SICAV sont mobilisables ou cessibles à tout moment et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les ventes de placements financiers sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

2.11 Provisions

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente

légitime de tiers concernés par le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

2.12 Emprunts bancaires et Avances remboursables

Les emprunts bancaires et les instruments de dettes sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les avances remboursables sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. La société ne pratique pas les retraitements qui pourraient devoir s'appliquer au regard des normes IAS 20 et IAS 39 compte tenu du caractère jugé non significatif de ceux-ci.

2.13 Impôts exigibles et différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat net sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux adoptés et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Fiscalité courante

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014, compte tenu de l'émission de la 1^{ère} tranche des ORA le 2 janvier 2014, la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA ne fait plus partie du groupe d'intégration fiscale créé au 1^{er} janvier 2010. La charge d'impôt sur les sociétés est désormais calculée au niveau individuel au titre de chaque société.

La Contribution économique territoriale CET, instaurée par la loi de finances pour 2010, en remplacement de la taxe professionnelle, se compose de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE, s'apparentant à la taxe professionnelle en matière de bases et de plafonnement, a été comptabilisée dans la rubrique Impôts & Taxes. Le Groupe a également qualifié la CVAE en tant que charge opérationnelle (donc hors champ de l'IAS 12).

Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) a été déduit du résultat opérationnel et n'a pas d'impact sur le calcul de l'impôt.

Fiscalité différée

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires existant à la date de clôture et provenant de l'écart entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent les impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

2.14 Crédits d'impôts

Le crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation conformément à la norme IAS 20.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la norme IAS19.

2.15 Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19.

Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'engagement de la société sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2014	31/12/2013
Age de départ à la retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (départ volontaire)
Profil de carrière	+2.5 %/an	+2.5 %/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	1.7%	3.1%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2007-2009	INSEE TV/TD 2007-2009

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite.

L'indemnité pour chaque salarié partant à la retraite est proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Elle est égale au montant le plus favorable pour le salarié entre celle définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise (SYNTEC) et celle définie par le code du travail.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures. Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels intégralement en capitaux propres. Aucun avantage n'est à constater sur les filiales.

Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration comprend 6 membres, dont un administrateur est également dirigeant de la société Seeker Security Ltd. Cette personne est la seule à percevoir une rémunération.

Celle-ci se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération brute totale (1)	118	118
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail (3)	-	-
Autres avantages à long terme (4)	-	-
Païement en actions (5)	-	-

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice hors charges sociales patronales.

(2) L'engagement de retraites (impact net sur le compte de résultat).

- (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.
- (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.
- (5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription, d'achats d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Monsieur Ofer MAOR a bénéficié d'Obligations Remboursables en Actions en rémunération de la vente de ses actions de la société Seeker Security Ltd, Les ORA I ont été remboursées en actions le 2 janvier 2014. Au 02/01/2014, Monsieur Ofer MAOR détient 5,03% du capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

2.16 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs est assimilée à leur juste valeur au bilan.

2.17 Résultat par action

Le « résultat de base par action » est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les actions d'autocontrôle ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le résultat net par action.

Le résultat par action dilué introduit un effet dilutif. Ainsi, le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions existantes au cours de l'exercice, ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, i.e. des actions pouvant être émises dans le cadre de la conversion des obligations convertibles.

2.18 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits générés par les activités ordinaires, à savoir la vente de licences de logiciels, la fourniture de prestations de services (maintenance, conseil et formation) et la conclusion de contrats de distribution avec des tiers.

Licences

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe et les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Maintenance

Le Groupe propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés au *pro rata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Prestations de service

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.10 Eléments notables sur le périmètre de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sont consolidées.

3.11 Variation du périmètre de consolidation

La société AGILE LOAD, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) le 30 novembre 2014 à sa société mère du groupe, QUOTIUM TECHNOLOGIES SA.

Sociétés du périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	Pays	Date d'entrée dans le périmètre	31/12/2014		31/12/2013	
				Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
QUOTIUM TECHNOLOGIES SA	Mère	France	Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
QUOTIUM DATASENTRY	IG	France	19/12/2012	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited	IG	Royaume-Uni	11/05/2006	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
QUOTIUM Corp	IG	Etats-Unis	20/10/2010	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SEEKER SECURITY Limited	IG	Israël	25/10/2012	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AGILELOAD (1)	IG	France	20/06/2012	100%(1)	100%(1)	100,00%	100,00%

(1) absorbée par QUOTIUM TECHNOLOGIES SA le 30 novembre 2014

IG : Intégration globale

NI : Non intégrée

4. ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES (IFRS 5)

Pour rappel, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES avait présenté ses comptes au titre de l'exercice 2013 en isolant les activités destinées à être cédées conformément à la norme IFRS 5. Le projet de vente de l'activité concernée n'a pas abouti à ce jour et la société a décidé de ne plus présenter séparément les résultats de cette activité. Pour faciliter la comparabilité des éléments financiers avec l'exercice 2014, le tableau de passage entre l'ouverture publié et l'ouverture avant application de la norme IFRS 5 est rappelé ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013 Avant application IFRS 5	Retraitement IFRS 5	31/12/2013 publié après application IFRS 5
Actifs/Passifs des activités retraitées			
Immobilisations	3 990	214	3 776
Créances clients et comptes rattachés	2 740	170	2 570
Impôts différés actifs	67	38	29
Autres actifs courants	865	78	787
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 899	60	1 839
Actifs détenus en vue de la vente		-560	560
Total Actif	9 561	0	9 561
Capitaux propres	2 878		2 878
Provisions risques et charges	348	21	327
Emprunts	1 368		1 368
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	702	112	590
Impôts différés passif	87		87
Autres	4 178	255	3 923
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente		-388	388
Total Passif	9 561	388	9 561

	31/12/2013 Avant application IFRS 5	Retraitement IFRS 5	31/12/2013 publié après application IFRS 5
Chiffre d'affaires	4 722	590	4 131
Charges de personnel	-3 857	-654	-3 203
Charges externes	-2 454	-337	-2 117
Impôts et taxes	-94	-18	-76
Dotations aux amortissements et aux provisions	160	-12	172
Autres charges et produits d'exploitation	507	96	410
Résultat opérationnel courant	-1 016	-335	-681
Autres charges et produits opérationnels	0	0	0
Résultat opérationnel	-1 016	-335	-681
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	0	26
Coût de l'endettement financier	0	0	0
Autres charges et produits financiers	21	-3	24
Résultat financier	47	-3	50
Résultat net avant impôts	-969	-338	-631
Impôts exigibles	-1		-1
Charges/Produits d'impôts différés	24	15	9
Charges et produits exceptionnels	-13	0	-13
Résultat net	-960	-324	-636
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	-324	-324
Résultat net consolidé	-960	0	-960

5. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

5.1 Intégration fiscale

Suite au remboursement des obligations (ORA1) le 2 janvier 2014, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA n'est plus éligible au régime d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2014.

5.2 Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité souscrit par la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA auprès de la société de bourse Portzamparc en juillet 2013 est demeuré actif durant l'exercice 2014.

Dans le cadre de ce contrat plus de 4 300 titres ont été achetés et près de 3 100 ont été vendus.

Pour rappel, la conclusion de ce contrat intervient dans le but d'optimiser les variations day-to-day et intraday du titre en réduisant les variations extrêmes, et in fine de contribuer à la stabilisation de l'indice de volatilité du titre aux valeurs usuelles du marché.

5.3 Avances conditionnées

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

Dans le cadre du deuxième exercice de garantie d'un contrat d'Assurance Prospection, la COFACE a versé en juin 2014 une avance de 131 K€ à la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA en vue de poursuivre le financement des dépenses de prospection du marché américain.

Pour mémoire, QUOTIUM TECHNOLOGIES SA a reçu en 2011 une avance totale de 416 K€ de la part d'OSEO, qui a été totalement remboursée au 31/12/2014.

Le Ministère de la recherche israélien a versé des avances remboursables d'un montant de 430k€ en 2014 à la société Seeker Security Ltd.

5.4 Crédits d'impôts

Le Groupe, a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation qui se sont respectivement élevés à 370 K€ et 23 K€ au titre de l'exercice 2014.

Le Groupe a procédé aux demandes de remboursement de ses crédits d'impôts.

5.5 Remboursement des obligations en actions

L'assemblée générale du 25 octobre 2012 a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions en rémunération de l'acquisition des actions de la société SEEKER SECURITY Ltd. Les actionnaires de la société SEEKER SECURITY Ltd ont reçu 572 079 ORA souscrites en 2 tranches :

- 390 516 ORA (dites ORA I) ont été remboursées le 2 janvier 2014 à raison d'une action pour une ORA. Le Conseil d'Administration de la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, tenu le 29 avril 2014, a constaté l'augmentation de capital de 2 019 024.00 € à 2 643 849.60 € dont 72.6% sont détenus par la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA.

- 181 563 ORA (dites ORA II). Cette seconde tranche de l'emprunt obligataire est assimilable à une clause de complément de prix versée aux fondateurs de la société Seeker Security Ltd liée à la réalisation de certaines conditions de performance. La société QUOTIUM TECHNOLOGIES estime que les conditions liées au versement du complément de prix n'apparaissent plus comme probables et qu'aucun complément de prix ne sera jamais dû.

L'annulation des ORA II devra être constatée par le Conseil d'administration du 29 avril 2015.

6. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

6.1 Immobilisations

Valeur brute	31/12/2013 valeur brute	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2014 valeur brute	31/12/2014 valeur nette
Frais de recherche & développement	1 214					-	1 214	46
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	5 333	11		0		-	5 344	9
Fonds commercial	4 293					-	4 293	0
Immobilisations incorporelles	10 840	11	-	0	-	-	10 851	56
Autres immobilisations corporelles	400	149	(107)	3			445	57
Immobilisations corporelles en cours	2					(2)		-
Immobilisations corporelles	402	149	(107)	3	-	(2)	445	57
Immobilisations corporelles et incorporelles	11 242	160	(107)	3	-	(2)	11 296	113
Immobilisations financières	74	19	(31)	-	-	-	62	62

Immobilisations incorporelles

Le montant du goodwill résultant de l'acquisition de la société Seeker Security Ltd s'établit à 2 616 K€. L'allocation du prix d'acquisition et du goodwill a été déterminée sur la base de justes valeurs des actifs et passifs à la date d'acquisition. Elle n'a pas fait l'objet de modification dans les 12 mois qui ont suivi.

Immobilisations financières

Au 31/12/2014, les immobilisations financières sont constituées essentiellement des dépôts de garantie de bureaux pris en location et du solde non utilisé du contrat de liquidité.

Détail des goodwill

En milliers d'euros	Ouverture	Dépréciation	Annulation des activités IFRS 5	Clôture
Goodwill	3 989		213	4 202
Dépréciation	(486)			(486)
Total goodwill net	3 503	-	213	3 716

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Annulation des activités IFRS 5	Valeur nette
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	(486)		-
Goodwill 2007 (fusion Technologies Software)	887			887
Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	213			213
Goodwill 2012 (Seeker Security Ltd)	2 616			2 616
Total Goodwill	4 202	(486)	-	3 716

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

L'UGT retenue pour les goodwill est constituée du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES dans son ensemble. La société évolue sur un secteur unique d'activité.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux futurs de trésorerie actualisés après impôt sont établis à partir des plans prévisionnels d'activité à 5 ans élaborés par la direction du Groupe selon des hypothèses prudentes.
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Le taux de croissance utilisé est de 1% ; le taux d'actualisation après impôt ressort à 13,67 %.

La comparaison de la valeur comptable de l'UGT avec leur valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2014.

Analyse de sensibilité

Une analyse de la sensibilité du calcul de la variation des paramètres a été réalisée et n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les résultats synthétiques de ces simulations sont les suivants (en milliers d'euros) :

Impact de la variation du taux d'actualisation

Variation du taux d'actualisation	+1%	+2%	+3%
Impact sur la valeur d'utilité estimées	(453)	(843)	(1 180)
Dépréciation de l'UGT	non	non	non

Le taux marginal d'actualisation à utiliser pour que la valeur d'utilité soit égale à la valeur nette comptable de l'UGT est significativement supérieur à celui que le Groupe a utilisé dans ses tests de dépréciation.

Impact de la variation du taux de croissance long terme (LT)

Variation du taux de croissance LT	-0,5%	-1,0%	-1,5%
Impact sur la valeur d'utilité estimée	(153)	(295)	(430)
Dépréciation de l'UGT	non	non	non

6.2 Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Avances et acomptes versés sur commandes	0	-
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	2 136	2 570
Total Clients et comptes rattachés	2 136	2 570

Au 31/12/2014, 100% des créances sont inférieures à 30 jours (cf. §8.2 gestion des risques).

6.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	2	-
Créances fiscales hors IS- part < 1an	66	81
Etat, Impôt sur les bénéfices - part < 1an (b)	632	382
Charges constatées d'avance - part < 1 an (a)	330	295
Autres créances	(9)	29
Total Autres actifs courants	1 021	787

(a) Au 31 décembre 2014, les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges de loyer.

(b) Les créances d'impôt sont constituées essentiellement du crédit d'impôt recherche, du crédit d'impôt innovation et du crédit d'impôt compétitivité emploi 2014 et 2013 auxquels est éligible le Groupe. Ils sont comptabilisés conformément aux normes IAS 19 et IAS 20. Le crédit d'impôt recherche de l'exercice 2013 a été remboursé à la société début janvier 2015.

6.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Direction Financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Disponibilités	676	84
VMP - Autres placements	1 004	1 755
Total Trésorerie et équivalents	1 679	1 839

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (valorisation quotidienne) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est faible. La sortie de ces placements peut se faire à tout moment et sans coût pour la société.

6.5 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs est assimilée à leur juste valeur au bilan.

6.6 Capital

Au 31 décembre 2014, le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES est constitué de 1 652 406 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1,60 €.

QUOTIUM TECHNOLOGIES gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Un contrat de liquidité a été signé avec la société de bourse Portzamparc en juillet 2013 afin d'optimiser au mieux les variations Day-to-Day et intraday du titre en réduisant les variations extrêmes. Au 31 décembre 2014, QUOTIUM TECHNOLOGIES détient 2 874 actions propres, soit 0,17 % du capital social.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider de verser des dividendes aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et acheter ou vendre ses propres actions.

Pour rappel, la répartition du capital au 31 décembre 2014 est la suivante :

Actionnaires	% du capital
Technologies SAS	72,60%
Autocontrôle	0,17%
Autres actionariat au nominatif	24,70%
Actionariat au porteur	2,53%
TOTAL	100,00%

Les ORA I ont été transformées en actions au 2 janvier 2014 à raison d'une action pour une ORA. Le remboursement de la première tranche des ORA s'est effectué par l'émission de 390 516 nouvelles actions de valeur nominale 1,60 euros admises aux négociations sur l'Eurolist C d'Euronext Paris. Le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES a ainsi été porté de 2 019 024 euros à 2 643 849,60 euros le 2 janvier 2014.

L'augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration du 29 avril 2014.

6.7 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2013	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2014
Provisions pour pensions et retraites - part > 1 an	327	7	(31)	-	-	21	324
Provisions pour litiges - part < 1 an	-	453	-	-	-	-	453
Total Provision	327	460	(31)	-	-	21	777

Au 31 décembre 2014, les provisions pour risques et charges sont constituées des avantages postérieurs à l'emploi et de provisions pour litiges.

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES sa a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au 2nd semestre 2014 portant sur les exercices 2011 à 2013 et sur les crédits d'impôt recherche des années 2010 à 2013 .Il a été tenu compte de la proposition de rectification dans l'évaluation du risque faite par le Groupe et comptabilisée à la clôture de l'exercice 2014.

Comme les années précédentes, les avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par un actuairre reconnu sur la place. Les hypothèses actuarielles rappelées en paragraphe 2.15 sont identiques à celles de l'an dernier à l'exception du taux d'actualisation retenu à 1,7% (versus 3,1% en 2013).

Le montant de la provision retraite (324 K€) au 31 décembre 2014 résulte des effets combinés suivants:

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	327	327
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14	18
Charges d'intérêts	9	11
Ecarts actuariels	(47)	(8)
Reclassement des activités destinées à être cédées	21	(21)
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	324	327

Aucune indemnité de départ n'a été versée au cours de l'exercice.

6.8 Emprunts et Avances remboursables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	Nouveaux emprunts souscrits	Rembts de l'exercice	Effet change	31/12/2014	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Avances remboursables COFACE	(a) 185	131			316		316
Avances remboursables OSEO	(b) 627		-177		450		450
Avances remboursables OCS	(c) 556	429	-57	8	935		935
Emprunts / avances remboursables	1 368	560	-234	8	1 701	0	1 701

- (a) Complément d'avance remboursable de 131 K€ octroyée en 2014 par la COFACE dans le cadre d'un Contrat d'Assurance Prospection devant permettre au Groupe de financer ses dépenses liées à la prospection du marché américain. Le remboursement de cette avance, basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires, s'étalera sur les années 2015 à 2019.
- (b) Le solde de 450 k€ correspond à un prêt à taux zéro pour l'innovation octroyé par OSEO en 17 juillet 2013. La première échéance de remboursement de ce prêt est prévue le 31 décembre 2015.
- (c) Avance remboursable obtenue de l'Office of the Chief Scientist (OCS) of the Ministry of Industry (organisme public israélien) dans le cadre du financement de la Recherche et Développement. Le remboursement annuel de cette avance est basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires mondial réalisé par le Groupe sur le produit Seeker.

6.9 Impôts différés

Analyse de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Impôt sur les bénéfices	22	(1)
Impôts différés	(200)	9
Produit (charge) réel d'impôt	(178)	8

Rationalisation de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat Net	(1 291)	(960)
Charge d'impôt réelle	(178)	23
Résultat taxable au taux Groupe de 33,33%	(1 112)	(983)
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33%	33,33%
Taux d'impôt théorique Groupe	371	328
Effet de différence des taux	(92)	(93)
Effets des différences de base	22	
Effets des déficits non activés	(343)	(374)
Pertes / activation des déficits antérieurs	(173)	
Ecritures non fiscalisées / Différences permanentes	37	157
Autres écarts	0	5
Charge d'impôt réelle	(178)	23
Taux effectif d'impôt	NS	NS

Origine des impôts différés actifs et passifs

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Reports fiscaux déficitaires activés	979	210
Provisions retraites et autres avantages au personnel	108	116
Différences temporaires fiscales	40	23
Actifs incorporels identifiés	-	(38)
Autres	(34)	(331)
Elimination provisions internes	(1 342)	0
Reclassement des activités destinées à être cédées		(38)
Actifs et passifs d'impôts nets	(249)	(58)

Reports déficitaires

Les déficits fiscaux des entités Quotium Datasentry, Seeker Security Ltd et Quotium Ltd n'ont pas donné lieu à activation ; le Groupe n'estimant pas avoir à date l'assurance de le recouvrer dans un délai raisonnable.

Toutefois, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES pourra réviser sa position en fonction de l'évolution de la situation financière de ses filiales.

Le montant total des impôts différés non activés au titre des reports déficitaires s'élève à 1 280K€.

Les reports déficitaires de Quotium Corp ont été intégralement activés sur la base de nos prévisions budgétaires. Ceux de QUOTIUM TECHNOLOGIES Sa ont été intégralement activés, mais sont compensés par des impôts différés passifs d'un montant supérieur.

Evolution en 2014

En milliers d'euros	31/12/2013	Résultat consolidé (y compris activité destinée à être cédée)	Capitaux Propres	Reclassement IFRS 5	Ecart de conversion	31/12/2014
Impôt différés actifs	29	1	-24	38	-5	39
Impôts différés passifs	-87	-201				-288
Actifs et passifs d'impôts nets	-58	-200	-24	38	-5	-249

6.10 Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2014.

7. NOTES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 publié	31/12/2013 Hors IFRS 5
Produits logiciels	932	791	1 024
Services et maintenance	3 940	3 340	3 698
Chiffres d'affaires	4 872	4 131	4 722

Le chiffre d'affaires 2014 est en légère croissance par rapport à 2013 (3.2% dont 6.5% sur les services)

Un seul client représente plus de 5% du chiffre d'affaires.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 7.6.

7.2 Charges de personnel et avantages

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 publié	31/12/2013 Hors IFRS 5
Salaires et traitements	2 662	2 372	2 858
Charges sociales	860	831	999
Total	3 522	3 203	3 857
Effectifs moyens Groupe (ETP)	38	35	39

La ventilation des effectifs moyens (ETP) est la suivante au 31 décembre 2014 :

Répartition des effectifs moyens (ETP)	31/12/2014	31/12/2013 publié	31/12/2013 Hors IFRS 5
Cadres	36	33	37
ETAM	2	2	2
Total	38	35	39

7.3 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 publié	31/12/2013 Hors IFRS 5
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	110	142	155
Dotations aux provisions	453	-314	-315
Total	562	-172	-160

La dotation aux amortissements des frais de développement explique 68ke de la dotation totale aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

7.4 Autres charges et produits opérationnels

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013 publié	31/12/2013 Hors IFRS 5
Autres charges	(97)	-	-
Crédit d'impôt recherche	374	372	460
Autres produits	35	38	47
Autres produits et charges opérationnels courants	312	410	507

Les autres charges correspondent notamment à des redevances logicielles versées à des sociétés extérieures au Groupe

7.5 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013 publié	31/12/2013 Hors IFRS 5
Revenus des valeurs mobilières (incl. mouvements sur plus-value des VMP)	(18)	26	26
Intérêts sur prêts			
Net des gains et pertes de change	100	33	30
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	(9)	(9)	(9)
Total	74	50	47

Les gains/pertes de change sont constitués de la position de change latente de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES à la clôture de l'exercice 2014 enregistrée dans les comptes conformément aux normes IFRS

7.6 Information sectorielle

Il n'y a pas de secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Le suivi de la performance financière, des risques et opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

Les données de la filiale Israélienne ont été présentées dans la zone Europe.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013 publié	31/12/2013 Hors IFRS 5
Europe	4 644	4 131	4 722
Etats-Unis	228	0	0
TOTAL	4 872	4 131	4 722

Ventilation des actifs non courants par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Europe	4 949	3 805
Etats-Unis	33	0
TOTAL	4 982	3 805

7.7 Engagements hors bilan

Engagements donnés

✓ Loyers

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la première période triennale du bail de location immobilière de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES (s'achevant le 30/06/2017) s'élèvent à 194 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

✓ DIF

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. A ce titre, le montant des engagements des sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES et Quotium Datasentry au 31 décembre 2014 s'élève à 1826 heures n'ayant pas fait une demande de la part des salariés. A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

✓ Seeker Security Ltd

Dans le cadre de l'acquisition par QUOTIUM TECHNOLOGIES des titres composant le capital de la société de droit israélien Seeker Security Ltd, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES s'est engagée, aux termes d'un Trust Agreement en date du 7 juillet 2014, à mettre en œuvre et à faire respecter une procédure prévoyant que le produit de la vente résultant des ORA I ne pourra être libéré entre les mains de leurs détenteurs sans que le montant de l'imposition due en Israël au titre de cet événement n'ait été préalablement provisionné auprès du Trustee.

7.8 Transactions entre parties liées

TECHNOLOGIES

La société Technologies est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Flux de l'exercice		
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	163	251
Fourniture de prestations de management par la société Technologies	700	700
Prestations comptables, administratives facturées à Technologies par Quotium	(20)	(20)
Refacturation de frais de Technologies à Quotium au titre des surfaces occupées	46	
Intérêts d'emprunt		
Soldes bilantiels		
Prêts		0
Créances clients	6	0
Compte-courant d'intégration fiscale		0
Dettes fournisseurs	144	210

QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc.

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc ont pour dirigeant commun M. TIBERINI sans aucun lien capitalistique entre elles.

Les transactions communes sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Flux de l'exercice		
Contrat de royalties	16	19
Soldes bilantiels		
Créances clients		0

8. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION AU 31 DECEMBRE 2014

8.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES:

En milliers d'euros	Cecaudit				Grant Thornton				Autres CAC			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	2014		2013		2014		2013		2014		2013	
Audit,												
Commissariat aux comptes												
Certification, examen des comptes												
Quotium	17	100%	17	89%	25	78%	21	78%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux comptes					2	6%	3	11%				
Autres filiales françaises			2	11%	5	16%	3	11%				
Filiales étrangères									18	100%	19	100%
Sous-total	17	100%	19	100%	32	100%	27	100%	18	100%	19	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Acquisition, juridique et fiscal												
Autres												
Sous-total	0	0%	0%	0	0%	0%	0%	0	0%	0%	0%	0%
Total	17	100%	19	100%	32	100%	27	100%	18	100%	19	100%

8.2 Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

Risque de crédit

Le Groupe ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a pas recours à l'endettement bancaire

Risque de liquidité

A ce jour le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie s'élèvent à 1 679 K€ au 31/12/2014.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

En milliers d'euros	Echéances des créances clients				
	TOTAL	non échues	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2014	2 136	1 124	1 012		
en % du total	100%	53%	47%	0%	0%
	TOTAL	non échues	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2013	2 570	992	1 578	0	0
en % du total	100%	39%	61%	0%	0%

Au 31/12/2014, 100% des créances sont inférieures à 30 jours.

Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risques significatifs de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 6.4). Les principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus au 31/12/2014.

Risque de change

En milliers de devises	USD	GBP	ILS
Actifs	89	198	1 088
Trésorerie	30	22	563
Passifs (1)	(350)	(817)	(5 117)
Position nette de change	(231)	(597)	(3 466)
Taux de clôture / Euros	0,823655	1,283862	0,211864
Variation de 10 % à la baisse	0,906021	1,412248	0,233051
Sensibilité en K€	(19)	(77)	(73)

(1) Les dettes ont été retraitées des prêts intra-Groupe

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro. Le Groupe est donc faiblement exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Les comptes des filiales étrangères étant établis dans des devises stables (USD, POUND, ILS), l'exposition du Groupe au risque de change est limitée.



8.3 Evènements postérieurs à la clôture

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été signée au cours de l'année 2015 avec la société QUOTIUM DATAENTRY en application des articles 223A et suivants du CGI. Cette convention d'intégration fiscale a pris effet à compter du 1er janvier 2015.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société Quotium Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
la justification de nos appréciations,
la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les paragraphes 2.2 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent la méthode d'évaluation des actifs d'exploitation et des goodwill. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2015

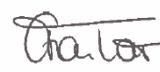
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Pascal Leclerc
Associé

Cecaudit International



Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

4.3. COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	5 329 025	5 329 025		7 022
Fonds commercial	5 566 406	56 406	5 510 000	5 510 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 895 432	5 385 432	5 510 000	5 517 022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	246 323	229 660	16 663	24 711
Immobilisations en cours				2 262
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	246 323	229 660	16 663	26 973
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	844 118	844 117	1	1 028 483
Créances rattachées à des participations	4 543 356	4 026 105	517 251	2 326 212
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	77 095	14 056	63 039	63 497
TOTAL immobilisations financières :	5 464 569	4 884 277	580 291	3 418 192
ACTIF IMMOBILISÉ	16 606 324	10 499 369	6 106 955	8 962 187
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	143		143	219
Créances clients et comptes rattachés	1 669 597		1 669 597	2 438 695
Autres créances	750 665		750 665	468 010
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 420 405		2 420 405	2 906 924
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 003 583		1 003 583	1 754 709
Disponibilités	498 976		498 976	43 650
Charges constatées d'avance	313 285		313 285	259 680
TOTAL disponibilités et divers :	1 815 844		1 815 844	2 058 039
ACTIF CIRCULANT	4 236 249		4 236 249	4 964 963
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	36 914		36 914	84 644
TOTAL GÉNÉRAL	20 879 487	10 499 369	10 380 117	14 011 793

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 643 850	2 643 850	2 019 024
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	3 775 029	3 775 029
Réserve légale	201 903	201 903
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau débiteur	1 883 444	1 755 958
Résultat de l'exercice	- 3 584 112	127 486
TOTAL situation nette :	4 920 114	7 879 400
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 014	2 705
CAPITAUX PROPRES	4 921 128	7 882 105
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		915 327
Avances conditionnées	765 627	823 047
AUTRES FONDS PROPRES	765 627	1 738 374
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	489 426	84 644
Provisions pour charges	296 288	326 887
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	785 714	411 531
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 633	385 725
Dettes fiscales et sociales	820 313	773 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	33 841	33 841
TOTAL dettes diverses :	1 160 787	1 193 209
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 731 379	2 784 457
DETTES	3 892 166	3 977 666
Ecart de conversion passif		
	15 483	2 117
TOTAL GÉNÉRAL	10 380 117	14 011 793

Compte de résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
Ventes de marchandises				
Production vendue de services	3 366 562	605 394	3 971 956	3 993 514
Chiffres d'affaires nets	3 374 888	597 068	3 971 956	3 993 514
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			30 599	314 387
Autres produits			67 145	107 841
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 072 700	4 415 743
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			1 981 985	2 330 059
TOTAL charges externes :			1 981 985	2 330 059
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			73 364	75 494
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 248 974	1 291 135
Charges sociales			485 943	561 048
			1 734 917	1 852 183
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			18 727	24 073
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			452 512	19 208
			471 239	43 281
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			27 286	25 511
CHARGES D'EXPLOITATION			4 288 791	4 326 529
RÉSULTAT D'EXPLOITATION -			216 091	89 213

Compte de résultat (Seconde Partie)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 216 091	89 213
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	20 427	14 115
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	24 603	25 427
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	119 644	81 682
	1 811	4 313
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 135	457
	167 620	125 993
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 827 319	454 423
Intérêts et charges assimilées	0	2
Différences négatives de change	3 391	5 191
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 830 710	459 616
RÉSULTAT FINANCIER	- 3 663 090	- 333 622
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 3 879 181	- 244 409
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	750	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 534	14 175
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 116	2 052
	16 400	16 227
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	43 165	15 178
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	595	785
	43 760	15 963
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 27 361	264
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	- 322 430	- 371 631
TOTAL DES PRODUITS	4 256 720	4 557 963
TOTAL DES CHARGES	7 840 832	4 430 477
BÉNÉFICE OU PERTE	- 3 584 112	127 486

ANNEXES

PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, « la Société », est un éditeur de logiciels, spécialisé dans la conception, le développement et la maintenance de solutions logicielles innovantes. En parallèle de ses activités de conception et de développement, la Société exerce son activité dans les domaines de la sécurité, du stockage et de l'archivage dans des environnements technologiques variés.

En tant qu'éditeur de logiciels, la Société est seule détentrice des sources des produits qu'elle commercialise et possède ainsi 100% des droits de propriétés intellectuelle des logiciels développés.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence. Les comptes annuels ont ainsi été établis dans le but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Non compensation,
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées, dans leurs valeurs brutes à leurs valeurs d'entrée dans le patrimoine, soit au coût d'acquisition ou de production compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la Société. En outre, depuis le 1er janvier 2005, la Société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif corporel ou incorporel a pu perdre notablement de sa valeur.

Dans les cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

Les règles résultant de l'application des règlements CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 et CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 n'ont pas d'incidences sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et n'affectent pas leur comparabilité avec les comptes des exercices précédents.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés. Ils sont comptabilisés dans les postes de charges par nature au fur et à mesure des dépenses.

Le fonds de commerce est constitué principalement des éléments incorporels transmis par la Société Technologies Software, lors de l'opération de fusion-absorption de 2007, pour 5 100 K€.

Les fonds de commerce font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs et des prévisions budgétaires.

- Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Nature des immobilisations	Durée	Mode
Logiciels :		
- pour les besoins de fonctionnement	1 an	Linéaire
- développés ou acquis en vue de leur commercialisation	5 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation, de créances rattachées à des participations ou de prêts à des filiales, participations ou parties liées.

La valeur brute est définie par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

A la date de clôture, la société examine pour chaque filiale la valeur des immobilisations financières, identifie les événements, internes ou externes qui indiqueraient que ces immobilisations ont perdu de la valeur et compare, pour chaque filiale, leur valeur nette comptable avec leur valeur d'utilité. La société apprécie la valeur d'utilité des immobilisations financières sur la base de leur situation nette comptable à la date de clôture. Par exception, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur le prêt que détient Quotium Technologies sur sa filiale américaine en fonction des perspectives de recouvrement.

La différence entre l'investissement net et la valeur d'utilité fait l'objet d'une dépréciation imputée prioritairement aux titres de participation puis aux prêts et créances rattachées et, le cas échéant, aux avances en compte courant. Si la valeur d'utilité est négative, une provision pour risque peut venir en complément.

- Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, et de la différence entre leur valeur d'inventaire et leur valeur comptable.

- Conversion des éléments en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes de change latentes non compensées font l'objet d'une provision pour perte de change.

- Impôts différés

En conformité avec les textes réglementaires comptables en vigueur, la Société ne comptabilise pas d'impôt différé dans ses comptes annuels sociaux. Seuls les impôts exigibles sont ainsi comptabilisés.

- Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les disponibilités sont constituées de dépôts sur des comptes courants ou de placements liquides (SICAV et comptes à terme).

Les comptes à terme sont enregistrés à leur valeur nominale. Les intérêts courus non échus sur ces titres sont enregistrés à la clôture.

La Société s'est constituée un portefeuille de SICAV. Ces SICAV sont considérées comme des valeurs mobilières de placement (VMP). Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les ventes de VMP sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values latentes sur VMP sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- Autres fonds propres

L'émission des Obligations Remboursables en Actions (ORA) constituent des « autres fonds propres » s'agissant de fonds destinés à être comptabilisés sans possibilité de remboursement en numéraire et sans que le(s) prêteur(s) puisse(nt) demander le remboursement. Le remboursement des ORA I en actions nouvellement émises de la Société émettrice QUOTIUM TECHNOLOGIES SA a été effectué le 2 janvier 2014.

- Provisions réglementées

Elles sont constituées des amortissements dérogatoires. L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est effectué d'après le mode linéaire. L'amortissement selon le mode dégressif est utilisé pour le calcul de l'amortissement fiscal des biens qui peuvent en bénéficier. La différence entre l'amortissement fiscal et comptable est enregistrée en amortissements dérogatoires.

- Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- Le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise
- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient de trois sources principales : les ventes de licence des logiciels, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et de formation.

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- a. les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- b. la Société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- c. le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- d. il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et,
- e. les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

La Société propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés au *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

- Autres produits d'exploitation

Ils sont principalement constitués des revenus de royalties facturées aux filiales en pourcentage de leurs ventes de licences et maintenances. Ces revenus sont reconnus dans le chiffre d'affaires sur la période des services rendus.

- Estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux règles comptables applicables, la Société procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières fournies à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les immobilisations incorporelles et financières.

NOTES RELATIVES AU BILAN

1.1 Actif immobilisé

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	10 895 432			
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 895 432			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	34 374			
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	313 011		3 828	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	2 262			
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	349 647		3 828	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	4 483 568		1 229 407	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	63 497		148 898	
TOTAL immobilisations financières :	4 547 065		1 378 305	
	15 792 143		1 382 134	
RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			10 895 432	
TOTAL immobilisations incorporelles :			10 895 432	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			34 374	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		104 890	211 949	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		2 262		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		107 152	246 323	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		325 501	5 387 474	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		135 300	77 095	
TOTAL immobilisations financières :		460 801	5 464 569	
TOTAL GÉNÉRAL		567 953	16 606 324	

- ***Immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels complètement amortis et de fonds de commerce. Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2014, du matériel informatique totalement amorti a été mis au rebut pour une valeur brute de 105K€.

- ***Immobilisations financières***

- La Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA a poursuivi durant l'exercice le soutien financier de ses filiales à hauteur de 1 229K€.
- La Société Quotium Technologies a décidé d'annuler la seconde tranche de l'emprunt obligataire (ORA II) En effet ,cette émission correspondait à un complément de prix versé aux fondateurs de la société Seeker Security Ltd et était conditionnée à la réalisation de critères de performance, (seuil de chiffre d'affaire à atteindre et vente à 20 clients majeurs) au 31/12/2014 ou au plus tard au 31/12/2015 .La société estime que les conditions liées au versement du complément de prix n'apparaissent plus comme probables et qu'aucun complément de prix ne sera jamais dû. En accord avec la réponse EC 2005-88 du CNCC, « *les écarts entre le coût d'entrée des titres initialement comptabilisé et le prix définitivement payé donnent lieu à une correction du coût d'entrée des titres et n'ont pas d'incidence sur le résultat* ». En conséquence, la participation de la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA dans SEEKER SECURITY Ltd a diminué de la valeur des ORAII soit de 290 500€ .L'annulation des ORA II devra être constatée par le Conseil d'administration du 29 avril 2015.
- La société a décidé de dissoudre la société Agile load par transmission universelle de son patrimoine au bénéfice de la société Quotium Technologies en date du 30/11/2014 .La valeur des titres Agile load ainsi annulée s'élève à 35 000€. Du point de vue fiscal, en matière d'impôts sur les sociétés, l'opération s'inscrit dans les dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts relatives au régime de faveur.
- Le dépôt de garantie des locaux pris à bail a diminué de 15 k€ suite au déménagement de la société Quotium Technologies au 1^{er} juillet 2014.

1.2 Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	5 322 003	7 022		5 329 025
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 322 003	7 022		5 329 025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations générales, agencements et divers				
Installations techn. et outillage industriel	18 075	4 297		22 372
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	304 600	7 579	104 890	207 289
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	322 674	11 876	104 890	229 660
TOTAL GÉNÉRAL	5 644 678	18 898	104 890	5 558 686
VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier		424		
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :		424		
Frais d'acquisition de titres de participations				
TOTAL GÉNÉRAL		424		

1.3 Amortissements (Suite – Dérogatoires)

VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier		424		
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :		424		
TOTAL III		424		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		424		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 1+2+3)		424		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	REPRISES			Mouvements nets des amort. à la fin de l'exercice
	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement. TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		2 116		- 1 691
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :		2 116		- 1 691
TOTAL III		2 116		- 1 691
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		2 116		- 1 691
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 4+5+6)		2 116		- 1 691
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ				- 1 691

1.4 Etats des Créances et Dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations	4 543 356	172 919	4 370 437	
Prêts				
Autres immobilisations financières	77 095	57 498	19 597	
TOTAL de l'actif immobilisé :	4 620 451	230 417	4 390 034	
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 669 597	1 669 597		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés	1 007	1 007		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État - Impôts sur les bénéfices	697 946	696 955	991	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	51 712	51 712		
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés				
État - Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers				
TOTAL de l'actif circulant :	2 420 262	2 419 271	991	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	313 285	313 285		
TOTAL GÉNÉRAL	7 353 997	2 962 972	4 391 025	
ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	306 633	306 633		
Personnel et comptes rattachés	115 763	115 763		
Sécurité sociale et autres organismes	354 846	354 846		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	328 169	328 169		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 535	21 535		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	33 841	33 841		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 731 379	2 530 449	200 930	
TOTAL GÉNÉRAL	3 892 166	3 691 236	200 930	

- Etat –impôts sur les bénéfices**
 Il s'agit essentiellement des créances sur l'état relatives aux Crédits d'impôt recherche de l'année 2014 pour 316 811€ et au titre de l'année 2013 pour 372 574 €. Le Crédit d'impôt recherche de l'année 2013 a été remboursé à la société début janvier 2015.
- Produits constatés d'avance**
 Il s'agit des contrats de maintenance facturés à terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2014.

1.5 Variation des Capitaux Propres

ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES	Solde au 31/12/2013	Affectation du résultat	Augmentation de capital ORA I	Provisions réglementées	Résultat 2014	Subventions	Solde au 31/12/2014
Capital social	2 019 024		624 826				2 643 850
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029						3 775 029
Réserve légale	201 903						201 903
Autres réserves							-
Report à nouveau	1 755 958	127 486					1 883 444
Résultat de l'exercice	127 486	- 127 486			- 3 584 112		- 3 584 112
Provision réglementées	2 705			- 1 691			1 014
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7 882 105	-	624 826	- 1 691			4 921 128

Suite au remboursement des ORA I, le capital est, au 2 janvier 2014, désormais constitué de 1 652 406 actions de 1.60€ chacune.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 18 juin 2014 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 de 127 K€ en report à nouveau dont le montant a ainsi été porté à 1 883 K€.

1.6 Provisions inscrites au Bilan

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 705	424	2 116	1 014
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	2 705	424	2 116	1 014
Provisions pour litiges		452 512		452 512
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	84 644	36 914	84 644	36 914
Prov. pour pensions et obligat. simil.	326 887		30 599	296 288
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	411 531	489 426	115 243	785 714
Prov. sur immobilisations incorporelles	56 406			56 406
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	141 136	737 982	35 000	844 117
Prov. sur autres immo. financières	987 737	3 052 423		4 040 160
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 185 279	3 790 405	35 000	4 940 684
TOTAL GÉNÉRAL	1 599 515	4 280 255	152 358	5 727 411

- *Provisions pour litiges*

La société, sur avis de ses conseils, a décidé de provisionner des risques prud'homaux et fiscaux. En effet, la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au 2nd semestre 2014 portant sur les exercices 2011 à 2013 et sur les crédits d'impôt recherche des années 2010 à 2013. Il a été tenu compte de la proposition de rectification dans l'évaluation des risques comptabilisée à la clôture de l'exercice 2014.

- **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite à 65 ans.
Les principales hypothèses sont les suivantes :

Hypothèses	2014	2013
Age de départ à la retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (départ volontaire)
Profil de carrière	+2.5 %/an	+2.5 %/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	1.7%	3.1%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2007-2009	INSEE TV/TD 2007-2009

La variation de la provision au bilan se décompose comme suit (en K€) :

Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice 2014	327
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14
Charges d'intérêts	8
Prestations servies	0
Ecart actuariels (départs, taux d'actualisation, etc.)	-53
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice 2014	296

Aucune indemnité de départ à la retraite n'a été versée au cours de l'exercice.

- **Provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées à des participations**

Considérant la situation nette négative de certaines de ses filiales et l'existence d'un risque de non-recouvrement des créances rattachées, la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA a décidé de déprécier la valeur de sa participation dans les dites filiales et de provisionner une quote part des créances correspondant à sa quote-part des situations nettes négatives.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 Ventilation du Chiffre d'affaires (en K€)

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de produits de maintenance sur les ventes réalisées en France et à l'étranger ainsi que de produits liés aux prestations, aux formations dispensées, ainsi qu'aux ventes de licences et de logiciels. L'activité demeure stable :

RUBRIQUES	France	Hors France	31/12/2014	31/12/2013
Produits	294	150	438	620
Maintenances et prestations ingénierie	3 073	455	3 534	3 374
TOTAL GÉNÉRAL	3 367	605	3 972	3 994

2.2 Autres charges externes (en K€)

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Location et charges locatives	237	274
Personnel extérieur à l'entreprise	1 021	1 212
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	178	216
Autres	546	628
TOTAL GÉNÉRAL	1 982	2 330

2.3 Charges de personnel (en K€)

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Rémunérations	1 036	1 291
Charges sociales	486	561
TOTAL GÉNÉRAL	1 522	1 852

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Ingénieurs et cadres	13	16
Techniciens	-	-
Administratif	1	1
TOTAL EFFECTIF A LA CLÔTURE	14	17

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	194 188
- Bail	194 188
TOTAL	194 188

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

3.1 Intégration fiscale

La Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA faisait partie depuis le 1er janvier 2010 du Groupe d'intégration fiscale constitué par la société TECHNOLOGIES SAS en application des articles 223A et suivants du CGI.

Suite au remboursement des obligations (ORA1) le 2 janvier 2014, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA n'est plus éligible au régime d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2014.

3.2 Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité signé avec la société de bourse Portzamparc en juillet 2013 est demeuré actif durant l'exercice 2014. Dans le cadre de ce contrat plus de 4 300 titres ont été achetés et près de 3 100 ont été vendus.

Pour rappel, la conclusion de ce contrat intervient dans le but d'optimiser les variations day-to-day et intraday du titre en réduisant les variations extrêmes, et *in fine* de contribuer à la stabilisation de l'indice de volatilité du titre aux valeurs usuelles du marché.

3.3 Avances conditionnées

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

Dans le cadre du deuxième exercice de garantie d'un contrat d'Assurance Prospection, la COFACE a versé en juin 2014 une avance de 131 K€ à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES en vue de poursuivre le financement des dépenses de prospection du marché américain.

Pour mémoire, QUOTIUM TECHNOLOGIES a reçu en 2011 une avance totale de 416 K€ de la part d'OSEO, qui a été totalement remboursée au 31/12/2014.

3.4 Crédits d'impôts

La Société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation qui se sont respectivement élevés à 294 K€ et 23 K€ au titre de l'exercice 2014.

La Société a procédé aux demandes de remboursement de ces crédits d'impôts.

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en créance d'impôt. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société a comptabilisé un CICE de 6 581 € en crédit d'impôt.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 un certain nombre de dépenses permettant à la Société de poursuivre ses efforts de recherche et d'innovation.

3.5 Entreprises et parties liées (en K€)

Postes en K€	2014	2013
Bilan		
Prêts et Créances rattachées à des participations	4 543	3 314
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances (intégration fiscale)	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149	218
Résultat		
Prestations comptables	57	59
Royalties liées à la distribution des produits	67	108
Produits financiers	20	14
Charges d'exploitation	(1 325)	(1 700)

3.6 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2014.

3.7 Valeurs mobilières de placement

La trésorerie est suivie en date de valeur. L'excédent est placé en OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro » se caractérisant par leur liquidité et leur faible niveau de risque.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissent 1.5 M€. Les produits des placements financiers et les intérêts sur avances consenties à ses filiales se sont élevés à 20 K€ sur l'exercice 2014.

3.8 Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) a été institué par la loi du 4 mai 2004.

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 1 481 heures. A compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

3.9 Evènements post-clôture

Une convention d'intégration fiscale a été signée en début d'année 2015 avec la société QUOTIUM DATAENTRY en application des articles 223A et suivants du CGI. Cette convention d'intégration fiscale a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
Quotium Technologies Limited Lincoln House - 300 High Holborn London WC1V 7JH - Grande-Bretagne	1 489 (766 435)	100%	1 489 0	763 728	467 260 41 665
Quotium Corp 575 Madison Avenue, 25th Floor - New-York NY10022 - Etats-Unis	1 (190 066)	100%	1 1	172 919	227 951 16 737
Quotium DataSentry 84/88, bd de la Misison Marchand 92411 Courbevoie - France	104 640 (334 784)	100%	104 647 0	577 927	222 581 (187 089)
Seeker Security Ltd	2 163 (3 765 974)	100%	737 982 0	3 028 782	457 949 (1 014 736)
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES TITRES					

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Quotium Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le paragraphe « Règles et méthodes comptables de l'annexe » expose les principes d'estimation des immobilisations incorporelles et financières. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures d'élaboration de ces estimations par la direction, analysé les résultats des travaux effectués par la société et vérifié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

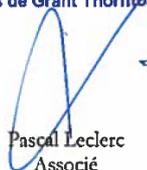
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2015

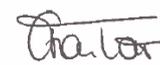
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Pascal Leclerc
Associé

Cecaudit International



Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

4.5. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2015

A. RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2015

1. Commentaires de gestion – Résultat du groupe au premier semestre 2015 et Plan de marche du second semestre 2015.

En milliers d'euros	30/06/2015	30/06/2014 publié	30/06/2014 retraité
Chiffre d'affaires	1 823	2 266	2 161
Résultat opérationnel courant	347	-354	102
<i>En % du Chiffre d'affaire</i>	19%	-16%	5%
Résultat net des activités poursuivies	1 631	-386	70
Résultat net des activités destinées à être cédées	-627	-34	-490
Résultat net consolidé	1 004	-420	-420
<i>En % du Chiffre d'affaire</i>	55%	-19%	-19%

En juillet 2015, le groupe Quotium Technologies a cédé ses actifs technologiques de Sécurité applicative, et notamment le logiciel Seeker, à la société américaine Synopsys Inc. Conformément aux normes IFRS, l'activité SEEKER cédée au cours du second semestre, a été isolée dans les comptes semestriels au 30/06/2015, et les comptes au 30/06/2014 ont été retraités pour une meilleure comparabilité des périodes. A périmètre identique, le chiffre d'affaire des activités poursuivies est en baisse de 16% par rapport au 1^{er} semestre 2014, la force commerciale ayant axé ses efforts en 2015 sur la notoriété et l'évangélisation de la solution de Sécurité applicative. Le résultat opérationnel courant est positif et en hausse de 14 points par rapport au 1^{er} semestre 2014. Cette bonne performance s'inscrit dans un contexte d'optimisation du dispositif opérationnel et de maîtrise des coûts.

Pour mémoire, le résultat net des activités destinées à être cédées s'explique par le poids très significatif de la R&D.

Structure financière

Au 30 juin 2015, la société dispose d'une trésorerie de 1,9 M€ contre une trésorerie de 1,7 M€ au 31 décembre 2014. Cette variation s'explique essentiellement par l'encaissement d'une avance remboursable Coface pour un montant de 0,1 M€ et par l'amélioration du besoin en fonds de roulement.

Faits marquants de la période et évènements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration du 29 avril 2015 a constaté l'annulation de la seconde tranche de l'emprunt obligataire, dite ORA II.

Une convention d'intégration fiscale a été signée au cours de l'année 2015 avec la société QUOTIUM DATASENTRY en application des articles 223A et suivants du CGI. Cette convention d'intégration fiscale a pris effet à compter du 1er janvier 2015.

Dans le cadre du troisième exercice de garantie d'un contrat d'Assurance Prospection, la COFACE a versé en juin 2015 une avance de 135 K€ à la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA en vue de poursuivre le financement des dépenses de prospection du marché américain.

La cession des actifs technologiques de Sécurité applicative a un impact sur les comptes financiers du Groupe. Elle a eu notamment pour conséquence de rendre immédiatement exigible la dette vis-à-vis de l'OCS (*Office of the Chief Scientist*), qui a été remboursée en juillet 2015 pour 1129 K€ et a permis les activations des déficits situés en Israël, France, USA et UK.

Se reporter à la note 4 des annexes aux états financiers qui précise l'impact sur les principaux indicateurs de gestion.

Plan de marche du second semestre 2015

La cession des logiciels de Sécurité applicative constitue une étape clef dans le développement du Groupe Quotium. Elle récompense plus de 6 années d'investissement, initialisé en 2009 dans le cadre du projet de coopération européen Eureka. Par cette opération, Quotium Technologies, fidèle à sa vocation, va pouvoir renforcer ses capacités de recherche et de développement, et poursuivre ses investissements dans le développement de nouvelles solutions logicielles.

2. Actionnariat et opérations sur actions

Dans le cadre de sa sixième résolution, l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Depuis juillet 2013, un contrat de liquidité a été signé avec la société de bourse Portzamparc, l'objectif étant d'optimiser les variations Day-to-Day et intraday du titre en réduisant les variations extrêmes. Au 30 juin 2015, Quotium Technologies détient 2874 actions propres, soit 0,17% du capital social de la société.

3. Risques et facteurs de risques sur les 6 mois restants de l'exercice

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans les rapports de gestion et rapport financier annuel 2014. Concernant les risques de crédit, change, liquidité et taux, se reporter également à la note 7.1 des notes annexes aux présents états financiers.

4. Principales transactions entre les parties liées

Se reporter à la note 6.7 des notes annexes aux états financiers.

B. ETATS DE SYNTHESE DU GROUPE AU PREMIER SEMESTRE 2015

1.1 Etat de la situation financière IFRS au 30 Juin 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Actif			
Goodwill		1 100	3 716
Immobilisations incorporelles		27	56
Immobilisations corporelles		18	57
Immobilisations financières		43	62
Impôts différés actifs	5.8	1 644	39
Total de l'actif non courant		2 833	3 930
Créances clients et comptes rattachés	5.1	493	2 136
Autres actifs courants	5.2	550	1 021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.3	1 872	1 679
Actifs détenus en vue de la vente	4	2 664	
Total de l'actif courant		5 579	4 837
TOTAL DE L'ACTIF		8 412	8 767
Passif			
Capital social		2 644	2 644
Réserve légale		202	202
Réserve de conversion		-342	-216
Réserves consolidées		-1 031	243
Résultat de la période consolidé		1 004	-1 291
Capitaux propres	1.4	2 476	1 582
<i>dont part des minoritaires</i>		-	-
Provisions risques et charges	5.6	526	324
Emprunts bancaires et avances remboursables	5.7	834	1 701
Produits constatés d'avance	5.9	0	201
Impôts différés passifs	5.8	80	288
Total passifs non courants > 1 an		1 440	2 515
Emprunt bancaire et avances remboursables	5.7	1 196	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		472	435
Personnel et comptes rattachés		466	474
Provisions courantes	5.6	99	453
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		111	175
Autres passifs courants		56	269
Produits constatés d'avance	5.9	2 096	2 863
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente		-	-
Total passifs courants < 1 an		4 496	4 670
TOTAL DU PASSIF		8 412	8 767

1.2. Compte de résultat consolidé IFRS au 30 juin 2015

En milliers d'euros	Notes	30/06/2015	30/06/2014 publié	30/06/2014 retraité
Chiffre d'affaires	6.1	1 823	2 266	2 161
Produits financiers nets hors coûts de l'endettement		0	13	13
Charges de personnel	6.2	-799	-1 572	-1 169
Charges externes		-871	-1 193	-1 088
Impôts et taxes		-17	-32	-35
Dotations aux amortissements et aux provisions		129	-59	-50
Autres charges et produits opérationnels	6.3	83	223	270
Résultat opérationnel courant		347	-354	102
Résultat opérationnel non courant	6.4	-163	0	0
Résultat opérationnel		184	(354)	102
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0	0
Coût de l'endettement financier		-3	0	0
Autres charges et produits financiers		88	-5	-5
Résultat financier		86	-5	-5
Résultat net avant impôts		270	(358)	98
Impôts exigibles	5.8	-382	0	0
Charges/Produits d'impôts différés	5.8	1 743	-28	-28
Résultat net des activités poursuivies		1 631	(386)	70
Résultat net des activités destinées à être cédées	4	-627	-34	-490
Résultat net consolidé		1 004	(420)	(420)
Nombre d'actions en circulation		1 649 532	1 649 532	1 649 532
Résultat par action (€/action)		0,61	-0,25	-0,25
Résultat dilué par action (€/action)		0,61	-0,25	-0,25

1.3. Résultat global consolidé IFRS au 30 juin 2015

En milliers d'euros	30/06/2015	30/06/2014 publié	30/06/2014 retraité
Résultat net (a)	1 004	(420)	(420)
Éléments recyclables en résultat net	(126)	43	43
Ecart de conversion	(126)	43	43
Éléments non recyclables en résultat net	0	(0)	(0)
Provision pour indemnité de départ en retraite	0	5	5
Écarts actuariels sur les avantages au personnel	0	7	7
Impôts différés sur éléments non recyclables	0	(2)	(2)
Élimination des actions propres	0	(6)	(6)
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (b)	(126)	43	43
Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)	877	(378)	(378)
dont part du Groupe	877	(378)	(378)

1.4. Etat de variation des Capitaux propres consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2014 au 30/06/2014

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
Au 01 janvier 2014	2 019	4 635	(2 699)	(20)	(99)	(960)	2 876	0
Affectation du résultat N-1			(960)			960	0	
Distribution/ brut versé							0	
Var. de capital en numéraire et souscrip.							0	
Résultat						(420)	(420)	
Autres augmentations, diminutions	625		(625)				0	
Variation de l'auto-contrôle				(6)			(6)	
Provision pour engagement de retraite			5				5	
Ecart de conv. - Effet de change			0		43		43	
Variations de périmètre							-	
Au 30 juin 2014	2 644	4 635	(4 279)	(26)	(56)	(420)	2 499	0

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2015 au 30/06/2015

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
Au 01 janvier 2015	2 644	4 635	(4 141)	(49)	(216)	(1 291)	1 582	0
Affectation du résultat N-1			(1 291)			1 291	(0)	
Var. de capital en numéraire et souscrip.							0	
Résultat						1 004	1 004	
Autres augmentations, diminutions			16				16	
Variation de l'auto-contrôle							0	
Provision pour engagement de retraite			0				0	
Ecart de conv. - Effet de change					(126)		(126)	
Variations de périmètre							-	
Autres			(4)				(4)	
Au 30 juin 2015	2 644	4 635	(5 416)	(49)	(342)	1 004	2 475	0

1.5. Etat des flux de trésorerie consolidés IFRS au 30 juin 2015

En milliers d'euros	30/06/2015	30/06/2014 retraité
Résultat net des activités poursuivies	1 631	70
Résultat net des activités reclassées IFRS 5	(627)	(490)
Résultat net consolidé	1 004	(420)
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	-120	59
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	2	7
+/- Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie	6	-6
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	892	(360)
+ coût de l'endettement financier net	3	5
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	(1 360)	28
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	(465)	(327)
- impôts versés (B)		0
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	385	156
Flux de trésorerie en provenance ou utilisés dans les activités d'exploitation des activités abandonnées	151	291
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	70	120
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2	-15
Dépôts et cautionnements	0	0
Autres Immobilisations Financières (Contrat liquidité)		
Octroi de prêts		
Remboursement de prêts		
Flux de trésorerie en provenance ou utilisés dans les activités d'investissement des activités abandonnées	-5	3
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	(7)	(12)
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)	0	0
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Réserve conversion)	0	14
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Annulation actions propres)	0	0
- Remboursements Emprunts bancaires / Avances remboursables	(22)	(114)
+ Avances remboursables obtenues	135	415
+ Changement de périmètre		20
Flux de trésorerie en provenance ou utilisés dans les activités financières des activités abandonnées	0	0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	113	335
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	17	7
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F + G)	193	451

1.6. Etat de variation de l'endettement au 30 juin 2015

En milliers d'euros	31/12/2014	Variation	30/06/2015
Trésorerie active (a)	1 679	192	1 872
Trésorerie passive (b)	0		0
Trésorerie brute	1 679	192	1 872
Endettement financier brut (c)	(1 701)	(328)	(2 030)
Endettement financier net (a) + (b) + (c)	(22)	(136)	(158)

La variation de trésorerie s'explique à la fois par l'amélioration du besoin en fonds de roulement du groupe et par l'encaissement d'avances remboursables de la COFACE pour 135 K€.

1 Base d'établissement des états financiers du Groupe

1.1 Déclaration de conformité du référentiel du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a établi ses états financiers consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2015 conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils correspondent à des états financiers intermédiaires condensés et ne comprennent pas toute l'information nécessaire aux états financiers annuels. Les états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2015 sont donc à lire de manière conjointe avec les états financiers annuels du Groupe au 31 décembre 2014.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires condensés sont similaires à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception des nouvelles normes et interprétations émises par l'IASB/IFRIC devant être adoptées au 1er janvier 2015 et n'ayant pas déjà été appliquées par anticipation par le Groupe. Les nouvelles normes, amendements et interprétations IFRS applicables au 1er janvier 2015 sont décrites ci-dessous. Déclaration de conformité du référentiel du Groupe des états financiers consolidés audités du groupe Quotium pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 et qui sont applicables à la période close au 30 juin 2015, n'ont pas d'effet matériel sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe Quotium.

Ces comptes couvrant la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2015 et en autorise la publication.

Nouvelles normes d'application obligatoires au 30 juin 2015 :

Le Groupe n'a pas appliqué la norme IFRIC 21 « Droits et Taxes » en raison de son impact non significatif sur les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2015 ;

Nouvelles normes, amendements ou interprétations applicables par anticipation dès l'exercice 2015

Le Groupe n'a pas opté en 2015 pour une application anticipée des amendements ou interprétations suivants :

- Amendement IAS 19 Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel ;
- Amendements IAS 1
- Améliorations annuelles (Cycle 2010-2012)

La mise en œuvre de ces amendements et interprétations ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le Groupe.

Nouvelles normes non applicables en 2015 :

Les textes potentiellement applicables au groupe, publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union Européenne sont décrits ci-dessous.

Ils seront applicables de manière obligatoire, sous réserve de leur approbation par l'Union Européenne, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 9 Instruments Financiers ;
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients.

1.2 Entité présentant les états financiers

La Société mère du Groupe tel que présentée sur les états ci-après est QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A, Société Anonyme française cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE) dont le siège social est sis au 84-88, boulevard de la Mission Marchand 92400 Courbevoie (92).

Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société ainsi que ses filiales (« le Groupe »).

1.3 Activité du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, éditeur de logiciels, s'adresse aux Directions informatiques des grandes et moyennes entreprises. Le Groupe est expert de la gestion des applications métiers en termes de Sécurité, Performance et Disponibilité.

QUOTIUM TECHNOLOGIES développe et commercialise principalement les logiciels :

- *Seeker* : logiciel de sécurité des applications Web.
- *Qtest* : logiciel de test de charge, de détection et d'analyse des problèmes de performance,
- *AppliManager* : logiciel de gestion de la performance et de la disponibilité des applications en production,
- *StorSentry* : solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.
- *Agiload* : Solution téléchargeable de tests de performance des applications web pour des campagnes ponctuelles. Cette solution répond notamment aux besoins des pays émergents.

1.4 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ainsi que ses filiales au 30 juin 2015 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

1.5 Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur les périodes présentées.

1.6 Jugements et estimations de la direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période; il est comptabilisé au cours de la période du changement, et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation des provisions.
- l'estimation des impôts différés

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.7 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales.

Les montants sont présentés en millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2 Principales méthodes comptables du Groupe

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- et de permanence des méthodes.

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2015 sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers annuels consolidés publiés au 31 décembre 2014 à l'exception des nouvelles normes et interprétations appliquées, le cas échéant, pour la première fois au 1er janvier 2015.

3 Périmètre de consolidation

3.1 Eléments notables sur le périmètre de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sont consolidées.

3.2 Variation du périmètre de consolidation

La société AGILE LOAD, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) le 30 novembre 2014 à sa société mère du groupe, QUOTIUM TECHNOLOGIES SA.

3.3 Entités appartenant au périmètre de consolidation au 30 juin 2015

Société du périmètre de consolidation	Pays	Date d'entrée dans le périmètre	30/06/2015			31/12/2014			30/06/2014		
			Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
QUO QUOTIUM TECHNOLOGIES SA	France	Mère	Mère	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00
DATASENTRY QUOTIUM DATASENTRY	France	19/12/2012	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUOCORP QUOTIUM CORP	Etats-Unis	20/10/2010	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUOLTD QUOTIUM LIMITED	Royaume-Uni	11/05/2006	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SEEKER SEEKER LTD	Israël	25/10/2012	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AGILE AGILELOAD	France	20/06/2012				Fusionné	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

IG: Intégration globale

4 Activités destinées à être cédées (IFRS 5)

Le Groupe Quotium a cédé ses actifs technologiques de sécurité applicative, et notamment le logiciel Seeker à la société américaine Synopsis Inc. en juillet 2015.

L'activité relative au développement et à la commercialisation du logiciel Seeker pour le premier semestre 2015 a été isolée dans la ligne « activité destinée à être cédée » conformément à la norme IFRS 5.

Le compte de résultat et les tableaux de trésorerie au 30 juin 2014 ont été retraités pour une meilleure comparabilité des résultats.

Si la cession avait eu lieu avant le 30 juin 2015, les impacts sur les principaux agrégats auraient été les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2015 publié	30/06/2015 y compris cession de l'activité Seeker
Chiffre d'affaires	1 823	1 823
Résultat net consolidé	1 004	4 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 872	7 743
Capitaux propres	2 476	5 712

Pour rappel, le Groupe Quotium avait présenté dans les comptes intermédiaires 2014 une autre activité destinée à être cédée conformément à la norme IFRS 5. Le projet de vente de l'activité concernée n'avait pas abouti et la société avait décidé de ne plus présenter séparément les résultats de cette activité dans les comptes consolidés au 31/12/2014. Cette position est confirmée au 30/06/2015.

Le tableau de passage pour le compte de résultat au 30 juin 2014 entre le compte de résultat publié et celui retraité en application de la norme IFRS 5 est présenté ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2014 Publié	Retraitement IFRS 5 Seeker	Retraitement IFRS 5 2014 Autre activité	30/06/2014 retraité
Chiffre d'affaires	2 266	-287	181	2 161
Produits financiers nets hors coûts de l'endettement	13			13
Charges de personnel	-1 572	597	-193	-1 169
Charges externes	-1 193	159	-54	-1 088
Impôts et taxes	-32	0	-3	-35
Dotations aux amortissements et aux provisions	-59	10	-1	-50
Autres charges et produits opérationnels	223	11	36	270
Résultat opérationnel courant	-354	490	-34	102
Résultat opérationnel	(354)	490	(34)	102
Autres charges et produits financiers	-5			-5
Résultat financier	-5	0	0	-5
Résultat net avant impôts	(358)	490	(34)	98
Impôts exigibles				
Charges/Produits d'impôts différés	-28			-28
Résultat net des activités poursuivies	(386)	490	(34)	70
Résultat net des activités destinées à être cédées	-34	-490	34	-490
Résultat net consolidé	(420)	0	0	(420)

Le tableau présentant les impacts de l'application de la norme IFRS 5 pour le compte de résultat au 30 juin 2015 est présenté ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2015 avant IFRS 5	Retraitement IFRS 5	30/06/2015 après IFRS 5
Chiffre d'affaires	1 954	-131	1 823
Produits financiers nets hors coûts de l'endettement	0		0
Charges de personnel	-1 224	425	-799
Charges externes	-1 091	220	-871
Impôts et taxes	-17	0	-17
Dotations aux amortissements et aux provisions	120	9	129
Autres charges et produits opérationnels	80	2	83
Résultat opérationnel courant	-178	525	347
Résultat opérationnel non courant	-163	0	0
Résultat opérationnel	(342)	525	184
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0	0
Coût de l'endettement financier	-3	0	-3
Autres charges et produits financiers	-14	102	88
Résultat financier	-16	102	86
			0
Résultat net avant impôts	(358)	627	270
Impôts exigibles	-382	0	-382
Charges/Produits d'impôts différés	1 743	0	1 743
Résultat net des activités poursuivies	1 004	627	1 631
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	-627	-627
Résultat net consolidé	1 004	-	1 004

Les éléments classés en actifs détenus en vue de la vente au bilan consolidés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2015
Actifs détenus en vue de la vente	2 664
<i>Éléments Détaillés:</i>	
Goodwill	2 616
Actifs corporels	38
Actifs incorporels	9

Le Groupe évoluant sur un secteur unique d'activité, la vente de produits et services informatiques a toujours retenu qu'une seule et même UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) pour l'analyse de la valeur de ses actifs incorporels. Toutefois, en octobre 2012, lors de l'acquisition de la société Seeker Security Ltd, un goodwill avait été constaté d'un montant de 2616 K€ et affecté dans les comptes consolidés à cette acquisition. Depuis lors, il n'a pas été constaté d'évènement majeur susceptible de remettre en cause cette affectation, ni son montant, que ce soit pendant ou après la période d'observation.

Le Groupe a décidé de retenir cette valeur dans le dénouement comptable de l'opération. Aucune dépréciation n'est à constater par ailleurs sur les autres éléments incorporels.

Le tableau de passage pour l'état des flux de trésorerie au 30 juin 2014 entre l'état des flux de trésorerie publié et celui retraité en application de la norme IFRS 5 est présenté ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2014	Retraitement IFRS Seeker	30/06/2014 retraité
Résultat net	(420)	490	70
Résultat net des activités reclassées IFRS 5		(490)	(490)
Résultat net consolidé	(420)	0	(420)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	(360)	0	(360)
+ coût de l'endettement financier net	5	0	5
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	28	0	28
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	(327)	0	(327)
- impôts versés (B)			
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	447	(291)	156
Flux de trésorerie en provenance ou utilisés dans les activités d'exploitation des activités abandonnées	0	291	291
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	120	0	120
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-25	10	(15)
Dépôts et cautionnements	14	-14	0
Autres Immobilisations Financières (Contrat liquidité)			
Octroi de prêts			
Remboursement de prêts			
Flux de trésorerie en provenance ou utilisés dans les activités d'investissement des activités abandonnées	0	3	3
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	(12)	0	(12)
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	335	0	335
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	7	0	7
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F + G)	451	0	451

Le tableau indiquant les impacts de l'application de la norme IFRS 5 pour l'état des flux de trésorerie au 30 juin 2015 est présenté ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2015 avant IFRS 5	Retraitement IFRS 5	30/06/2015 après IFRS 5
Résultat net	1 004	627	1 631
Résultat net des activités reclassées IFRS 5	0	(627)	(627)
Résultat net consolidé	1 004	-	1 004
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	892	-	892
+ coût de l'endettement financier net	3	0	3
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	(1 360)	0	(1 360)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	(465)	-	(465)
- impôts versés (B)			
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	535	(151)	385
Flux de trésorerie en provenance ou utilisés dans les activités d'exploitation des activités abandonnées	0	151	151
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	70	(151)	70
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	6	(2)
Dépôts et cautionnements	2	(1)	0
Autres Immobilisations Financières (Contrat liquidité)			
Octroi de prêts			
Remboursement de prêts			
Flux de trésorerie en provenance ou utilisés dans les activités d'investissement des activités abandonnées		(5)	-5
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	(7)	5	(7)
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	113	-	113
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	17	0	17
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F + G)	193	(146)	193

D. NOTE RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU PREMIER SEMESTRE 2015

5 Notes relatives au Bilan au 30 juin 2015

5.1 Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	30/06/2015	31/12/2014
Avances et acomptes versés sur commandes	1	0
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	493	2 136
Total Clients et comptes rattachés	493	2 136

La baisse de l'encours client entre le 31/12/2014 et le 30/06/2015 s'explique par la saisonnalité de la facturation des contrats de maintenance.

Au 30/06/2015, 88% des créances sont inférieures à 30 jours (cf. §7.1 gestion des risques) et 50% des créances échues depuis plus de 30 jours ont été payées à la date du présent rapport.

Pour rappel, les créances échues depuis plus de 6 mois sont dépréciées à 100% par application du principe de prudence et conformément aux règles internes.

5.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	30/06/2015	31/12/2014
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	2	2
Créances fiscales hors IS- part < 1an	117	66
Etat, Impôt sur les bénéfices - part < 1an (b)	120	632
Charges constatées d'avance - part < 1 an (a)	307	330
Autres créances	4	(9)
Total Autres actifs courants	550	1 021

(a) Au 30 juin 2015, les charges constatées d'avance sont principalement constituées des loyers immobiliers et des prestations de management de la maison mère au titre du troisième trimestre 2015.

(b) Les créances d'impôt sont constituées essentiellement du crédit d'impôt recherche et, à moindre mesure, du crédit d'impôt compétitivité emploi 2015 et 2014 diminuées de l'impôt calculé sur la période concernant la société Quotium Technologies (charge d'impôt de 381k€). Les crédits d'impôt recherche sont comptabilisés conformément aux normes IAS 19 et IAS 20. Le crédit d'impôt recherche de l'exercice 2013 a été remboursé à la société début janvier 2015.

5.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Direction Financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2015	31/12/2014
Disponibilités	466	676
VMP - Autres placements	1 406	1 004
Total Trésorerie et équivalents	1 872	1 679

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (valorisation quotidienne) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est faible. La sortie de ces placements peut se faire à tout moment et sans coût pour la société.

5.4 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs est assimilée à leur juste valeur au bilan.

5.5 Capital

Au 30 juin 2015, le capital de la société Quotium Technologies est constitué de 1 652 406 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1,60 €.

QUOTIUM TECHNOLOGIES gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Un contrat de liquidité a été signé avec la société de bourse Portzamparc en juillet 2013 afin d'optimiser au mieux les variations Day-to-Day et intraday du titre en réduisant les variations extrêmes. Au 30 juin 2015, QUOTIUM TECHNOLOGIES détient 2 874 actions propres, soit 0,17 % du capital social.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider de verser des dividendes aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et acheter ou vendre ses propres actions.

Pour rappel, la répartition du capital au 30 juin 2015 est la suivante :

Actionnaires	% du capital
Technologies SAS	72,60%
Autocontrôle	0,17%
Autres actionariat au nominatif	24,70%
Actionariat au porteur	2,53%
TOTAL	100,00%

5.6 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2014	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/06/2015
Provisions pour pensions et retraites - part > 1 an	324	-	-	-	-	2	327
Provisions pour litiges	453	-	(154)	-	-	-	299
Total Provision	777	-	(154)	-	-	2	625

Au 30 juin 2015, les provisions pour risques et charges sont constituées des avantages postérieurs à l'emploi et de provisions pour litiges.

La société Quotium Technologies SA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au 2nd semestre 2014 portant sur les exercices 2011 à 2013 et sur les crédits d'impôt recherche des années 2010 à 2013. La provision a été réajustée en fonction des redressements acceptés par l'entreprise au 30 juin 2015.

Comme les années précédentes, les avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par un actuairre reconnu sur la place. Les hypothèses actuarielles sont identiques à celles retenues au 31 décembre 2014 (cf. rapport financier 2014).

Le montant de la provision retraite (327 K€) au 30 juin 2015 résulte des effets combinés suivants:

En milliers d'euros	30/06/2015	31/12/2014
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	324	327
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(0)	14
Charges d'intérêts	3	9
Ecarts actuariels	0	(47)
Reclassement des activités destinées à être cédées	0	21
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	327	324

5.7 Emprunts et Avances remboursables

En milliers d'euros		31/12/2014	Nouveaux emprunts souscrits	Rembts de l'exercice	Effet change	30/06/2015	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Avances remboursables COFACE	(a)	316	135			451		451
Avances remboursables OSEO	(b)	450				450	68	383
Avances remboursables OCS	(c)	935	102	-22	115	1 129	1 129	0
Emprunts / avances remboursables		1 701	237	-22	115	2 030	1 197	833

- (d) Complément d'avance remboursable de 135 K€ octroyée en 2015 par la COFACE dans le cadre d'un Contrat d'Assurance Prospection devant permettre au Groupe de financer ses dépenses liées à la prospection du marché américain. Le remboursement de cette avance, basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires, s'étalera sur les années 2015 à 2019.
- (e) Le solde de 450 k€ correspond à un prêt à taux zéro pour l'innovation octroyé par OSEO en 17 juillet 2013. La première échéance de remboursement de ce prêt est prévue le 31 décembre 2015.
- (f) Avance remboursable obtenue de l'Office of the Chief Scientist (OCS) of the Ministry of Industry (organisme public israélien) dans le cadre du financement de la Recherche et Développement. Cette avance a été remboursée en juillet 2015 (voir paragraphe B1.)

5.8 Impôts différés

Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/06/2015	30/06/2014
Impôt sur les bénéfices	(382)	-
Impôts différés	1 743	(28)
Produit (charge) réel d'impôt	1 361	(28)

Rationalisation de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/06/2015	30/06/2014
Résultat Net	1 004	(420)
Charge d'impôt réelle	1 361	(28)
Résultat taxable au taux Groupe de 33,33%	357	(392)
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique Groupe	119	(131)
Effet de différence des taux	(69)	60
Effets des différences de base	-	-
Effets des déficits non activés	(46)	159
Pertes / activation des déficits antérieurs	1 428	-
Ecritures non fiscalisées / Différences permanentes	(71)	(86)
Autres écarts		25
Charge d'impôt réelle	1 361	(28)
Taux effectif d'impôt	NA	NS

Origine des impôts différés actifs et passifs

En milliers d'euros	30/06/2015	31/12/2014
Reports fiscaux déficitaires activés	1 635	979
Provisions retraites et autres avantages au personnel	109	108
Différences temporaires fiscales	0	40
Actifs incorporels identifiés	-	-
Autres	(8)	(34)
Elimination provisions internes	(172)	(1 342)
Reclassement des activités destinées à être cédées		
Actifs et passifs d'impôts différés nets	1 564	(249)

Reports déficitaires

Le déficit fiscal de l'entité Quotium Datasentry n'a pas donné lieu à activation ; le Groupe n'estimant pas avoir à date l'assurance de le recouvrer dans un délai raisonnable. Toutefois, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES pourra réviser sa position en fonction de l'évolution de la situation financière de sa filiale.

Le montant total des impôts différés non activés au titre des reports déficitaires s'élève à 132K€.

Les reports déficitaires des sociétés Quotium Corp., Seeker Security Ltd et Quotium Ltd ont été intégralement activés suite à la cession des logiciels de sécurité informatique et de leur impact sur les résultats de l'exercice de ces filiales. Le report déficitaire de Quotium Technologies constaté au 31/12/2014 a été intégralement utilisé sur la période.

Evolution en 2015

En milliers d'euros	31/12/2014	Résultat consolidé (y compris activité destinée à être cédée)	Capitaux Propres	Reclassement IFRS 5	Ecart de conversion	30/06/2015
Impôt différés actifs	39	1 552	0		54	1 645
Impôts différés passifs	-288	208				-80
Actifs et passifs d'impôts différés nets	-249	1 760	0	0	54	1 565

5.9 Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 30 juin 2015.

6 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2015

6.1 Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2015	30/06/2014 publié	30/06/2014 retraité
Produits logiciels	61	377	251
Services et maintenance	1 763	1 889	1 910
Chiffres d'affaires	1 823	2 266	2 161

L'action commerciale du 1^{er} semestre 2015 s'est focalisée sur les produits de sécurité applicative, dont les revenus ont été retraités des chiffres ci-dessus, conformément à la norme IFRS 5

Les revenus de maintenance des autres gammes de produit se maintiennent à un bon niveau avec un taux d'érosion faible.

Un seul client représente plus de 5% du chiffre d'affaires limitant le risque de dépendance.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 6.5.

6.2 Charges de personnel et avantages

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2015	30/06/2014 publié	30/06/2014 retraité
Salaires et traitements	515	1 164	829
Charges sociales	284	408	340
Total	799	1 572	1 169
Effectifs moyens Groupe (ETP)	18	34	23

6.3 Autres charges et produits opérationnels

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2015	30/06/2014 publié	30/06/2014 retraité
Autres charges	(27)	(19)	(8)
Crédit d'impôt recherche	102	221	257
Autres produits	8	21	21
Autres produits et charges opérationnels courants	83	223	270

6.4 Charges et produits non récurrents

La société Quotium Technologies a été condamnée, solidairement avec sa société mère (Technologies SAS) et sa société sœur Equity Consulting, le 30 janvier 2015 pour un litige ne rentrant pas dans le cadre de son objet social. Cette condamnation a fait l'objet d'une première saisie sur les comptes bancaires de la société en mars 2015 pour un montant de 163 K€. Cette charge a été présentée dans les comptes consolidés en charges et produits non récurrents. Une deuxième saisie a été effectuée en août 2015 pour un montant complémentaire de 59 K€. La société a fait appel de ce jugement, dont les plaidoiries sont fixées début janvier 2016, et mettra tout en œuvre pour recouvrer ces sommes saisies.

6.5 Information sectorielle

Il n'y a pas de secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Le suivi de la performance financière, des risques et opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2015	30/06/2014 publié	30/06/2014 retraité
Europe	1 753	2 235	2 094
Etats-Unis	70	31	67
TOTAL	1 823	2 266	2 161

Ventilation des actifs non courants par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2015	31/12/2014
Europe	2 791	3 897
Etats-Unis	42	33
TOTAL	2 833	3 930

6.6 Engagements hors bilan

Engagements donnés

✓ Loyers

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la première période triennale du bail de location immobilière de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES (s'achevant le 30/06/2017) s'élèvent à 155 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

✓ Seeker Security Ltd

Dans le cadre de l'acquisition par Quotium Technologies des titres composant le capital de la société de droit israélien Seeker Security Ltd, la société Quotium Technologies s'est engagée, aux termes d'un Trust Agreement en date du 7 juillet 2014, à mettre en œuvre et à faire respecter une procédure prévoyant que le produit de la vente des actions résultant des ORA I ne pourra être libéré entre les mains de leurs détenteurs sans que le montant de l'imposition due en Israël au titre de cet événement n'ait été préalablement provisionné auprès du Trustee.

6.7 Transactions entre parties liées

Technologies

La société Technologies est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

En milliers d'euros	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2014
Flux de l'exercice			
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	55	163	126
Fourniture de prestations de management par la société Technologies	350	700	350
Prestations comptables, administratives facturées à Technologies par Quotium	(5)	(20)	(10)
Refacturation de frais de Technologies à Quotium au titre des surfaces occupées	0	46	0
Intérêts d'emprunt			
Soldes bilantiels			
Prêts			
Créances clients	0	6	6
Compte-courant d'intégration fiscale			
Dettes fournisseurs	115	144	211

QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc.

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc. ont pour dirigeant commun M. TIBERINI sans aucun lien capitalistique entre elles.

Les transactions communes sont les suivantes :

En milliers d'euros	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2014
Flux de l'exercice			
Contrat de royalties	(1)	16	9
Soldes bilantiels			
Créances clients	(1)	0	1

7 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION AU 30 JUIN 2015

7.1 Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

Risque de crédit

Le Groupe ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a pas recours à l'endettement bancaire.

Risque de liquidité

A ce jour le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie s'élèvent à 1 872 K€ au 30/06/2015.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

En milliers d'euros	Echéances des créances clients				
	TOTAL	non échues	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 30/06/2015	493	353	80	47	13
en % du total	100%	72%	16%	10%	3%
	TOTAL	non échues	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2014	2 136	1 124	1 012	0	0
en % du total	100%	53%	47%	0%	0%

Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risques significatifs de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 5.3). Les principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus au 30/06/2015.

Risque de change

En milliers de devises	USD	GBP	ILS
Actifs	54	69	436
Trésorerie	21	0	462
Passifs (1)	(159)	(186)	(5 043)
Position nette de change	(84)	(117)	(4 145)
Taux de clôture / Euros	0,893735	1,405679	0,236905
Variation de 10 % à la baisse	0,983108	1,546247	0,260596
Sensibilité en K€	(8)	(16)	(98)

(1) Les dettes ont été retraitées des prêts intra-Groupe

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro. Le Groupe est donc faiblement exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Les comptes des filiales étrangères étant établis dans des devises stables (USD, POUND, ILS), l'exposition du Groupe au risque de change est limitée.

La dette vis-à-vis de l'OCS d'un montant de 4319 Knis, représentant un des principaux passifs libellés en Shekel, a été remboursée en juillet 2015, diminuant d'autant l'exposition du Groupe à une variation des cours.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Quotium Technologies

Période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Quotium Technologies, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris et Champs-sur-Marne, le 21 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Natascha Vignaux
Associée

Cecaudit International



Vincent Domon
Associé

5. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

5.1. CAPITAL SOCIAL

A la date du présent document de référence, le montant du capital social est de 2 643 849,60 € divisé en 1 652 406 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,60 € chacune de même catégorie entièrement libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par la législation en vigueur. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Catégorie de titres	A l'ouverture de l'exercice 2014	Créés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice 2014	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 652 406			1 652 406	1,60 €

Forme des titres (article 11 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur (L228-1 du Code de Commerce); elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions prévues par la loi.

La société aura la possibilité selon l'article L 228-2 du Code de Commerce de rechercher l'identification des titres au porteur.

Titres au porteur identifiables

Conformément au code du commerce et aux statuts la Société pourra demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

5.2. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les informations reçues du teneur de la comptabilité sociale des actions de notre société, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, font ressortir qu'au 31 décembre 2014, les actionnaires nominatifs disposant d'une participation significative dans le capital de notre société détiennent les actions dénombrées ci-après :

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons l'identité des personnes, tant physiques que morales, qui détenaient au 31 décembre 2014, plus de 5% , 10%, 15%, 20%, 25%, un tiers, 50%, deux tiers, 90% ou 95% du capital de la Société ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Actionnaires	Au 31 Décembre 2014		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Technologies SAS	1 199 727	72,60%	83,84%
Banai Azriel Stern Company	83 128	5,03%	2,90%
Ofer Maor	83 128	5,03%	2,90%
Autre actionnariat au nominatif	242 280	14,67%	8,81%
Actionnariat au porteur	41 269	2,50%	1,48%
Titres auto-détenus	2 874	0,17%	0,07%
TOTAL	1 652 406	100%	100%

Il est rappelé que les actions inscrites au nominatif disposent d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2014 et à la date du présent rapport, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital de la Société ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Les titres d'autocontrôle ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place en juillet 2013 avec la société Portzamparc :

- Cours d'achat moyen des 2874 titres auto détenus : 16,89 euros,
- Valeur nominale au 31/12/2014 des titres auto détenus : 12 euros.

Les frais de gestion du contrat de liquidité se sont élevés à 12 000 euros HT sur l'exercice 2014.

Participations croisées

Les sociétés contrôlées par la société ne détenaient à la date de clôture de l'exercice écoulé aucune participation dans la société.

Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la société (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

En rémunération de la vente de leurs actions de la société Seeker Security Ltd, les administrateurs Ofer Maor et Ron Porat ont bénéficié d'Obligations Remboursables en Actions correspondant à la 1ère tranche des ORA I.

Participation des salariés au Capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du C. Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société. Au 31 décembre 2014, la société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise ou de fonds d'actionnariat.

L'Assemblée Générale du 27 janvier 2014 a été appelée à se prononcer sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés. Ce projet de résolution a été refusé à l'unanimité.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Un contrat de liquidité a été mis en place avec la société Porzamparc en juillet 2013. L'Assemblée Générale du 28/06/2013 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions en une ou plusieurs fois, jusqu'à 10% des actions de la société, pendant une durée de 18 mois venant à échéance le 28 décembre 2014. Nous avons soumis à l'Assemblée Générale du 30/06/2015, l'autorisation de reconduire cette autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois.

Autorisation accordée	Date de l'Assemblée Générale	Échéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée Générale
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter jusqu'à 10% des actions de la Société (soit 126 189 actions)	28/06/2013	28/12/2014	Mise en place d'un contrat de liquidité en juillet 2013	Montant maximal du programme : 3 785 670 € Prix d'achat maximum de 30 € par action

Autorisation sollicitée	Date de l'Assemblée Générale	Échéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée Générale
Autorisation de rachat jusqu'à 10% des actions de la Société (soit 165 240 actions)	30/06/2015	31/12/2016	Poursuite du contrat de liquidité	Montant maximal du programme : 3 304 800 € Prix d'achat maximum de 20 € par action

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (ex AFEI) admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont décrites dans la partie « information sur l'actionariat ».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double (art. 18 - 4° des statuts).

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires en vigueur à ce jour. Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

La modification des statuts de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires. Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux.

Autres informations

Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts (articles 223 quater et 223 quinquies du C.G.I.)

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge ou dépense somptuaire visées par l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

5.3. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Objet social de l'émetteur et référence à l'acte constitutif ou statuts

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet toutes les opérations concernant le traitement de l'information et plus généralement toutes les opérations industrielles commerciales financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration (article 13 des statuts)

1°- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et douze au plus.

2°- Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins de 1 action.

3°- La durée des fonctions des administrateurs est de six années renouvelable.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

4°- Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 80 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

5° - Le conseil d'administration nomme parmi ces membres un président qui assume l'organisation, la direction des travaux du conseil et le représente.

Pouvoirs du conseil (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Direction générale (article 16 des statuts)

1°- Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un directeur général. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Sous réserve des limitations légales, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers, le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.

2 °- Sur proposition du président, le conseil peut donner mandat à une personne physique, administrateur ou non, d'assister le président à titre de directeur général délégué. Le nombre des directeurs généraux délégués peut être porté à deux si le capital est au moins égal au montant fixé par la loi; sous cette même réserve, ce nombre peut être porté à cinq à la condition que trois au moins d'entre eux soient administrateurs.

3°- La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de président et de directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Droits privilèges restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves bénéfiques ou primes d'émission le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double. Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe aucune condition spécifique plus stricte que la loi ne le prévoit destinée à modifier les droits des actionnaires.

Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles et extraordinaires

Assemblées générales (article 18 des statuts)

L'article 18 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale du 8 août 2012 et du 30 Juin 2015 afin de le rendre conforme aux dispositions légales en vigueur.

1°- Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

2°- Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

3°- Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale

4°- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique.

5°- Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

6°- Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le conseil d'administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

7°- L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la société consacré à cet effet, s'il parvient à la société la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

8°- Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

9°- Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

10°- Un droit de vote double, de celui conféré aux autres actions, est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

Disposition des statuts pouvant retarder différer ou empêcher un changement de contrôle

Il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif des statuts d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

➤ Seuils statutaires

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

L'absence de déclaration de franchissement de seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

Conditions statutaires de modification du capital

Les statuts ne prévoient aucune condition plus stricte que celles de la loi concernant les conditions de modifications du capital.

5.4. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au périmètre présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.

5.5. CONVENTIONS REGLEMENTEES

5.5.1. DETAIL DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Se reporter aux données relatives à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise dans le rapport de gestion (cf Chapitre 9).

5.5.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Quotium Technologies

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis a l'approbation de l'Assemblée Générale

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Conventions conclues avec la société Technologies

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.

> Contrat de bail commercial

Le Conseil d'administration du 16 septembre 2014 a autorisé la prise à bail par votre société d'un local commercial appartenant à la société Technologies, situé à Courbevoie (92400), 84/88 bd de la Mission Marchand. Le bail commercial a été conclu pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 1^{er} juillet 2014, et venant à la suite du bail précédemment conclu.

Au titre de l'exercice 2014, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 163 956 € (dont 105 700 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 (ancien bail) et 58 256 € pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 (nouveau bail). Votre société a versé un dépôt de garantie dont le montant s'élève à 19 419 €.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions poursuivies avec la société Technologies

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.

> Convention de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et sa société mère, Technologies. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2013.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 20 000 € pour l'exercice 2014.

➤ Contrat de refacturation de frais

Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de refacturation de frais entre les sociétés Technologies et Quotium Technologies au titre du coût des surfaces occupées par les salariés de Quotium Technologies, à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette prestation est calculée sur la base du prix de marche au m2.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 45 732 € pour l'exercice 2014.

➤ Convention d'assistance dans la politique stratégique, commerciale et financière

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et sa société mère, Technologies. L'objet de cette convention est la mise en place d'une politique globale de développement entre les deux sociétés, qui partagent des intérêts communs. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2013.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 700 000 € pour l'exercice 2014.

2.1.1. Conventions poursuivies avec les sociétés ayant des dirigeants communs ou ayant des intérêts indirects

➤ Conventions de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion de conventions de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte des sociétés ci-dessous. Les contrats ont été conclus pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2012.

Pour l'exercice 2014, les montants facturés par votre société au titre de ces conventions s'élèvent à :

Sociétés concernées	Administrateur de Quotium Technologies concerné	Montants facturés par Quotium Technologie
Yachting Motion	Michel Tibérini, représentant de Technologies dans Yachting Motium	5 000€
Equity Consulting	Michel Tibérini, président d'Equity Consulting	5 000€

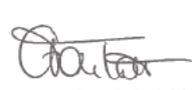
Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International


Pascal Leclerc
Associé

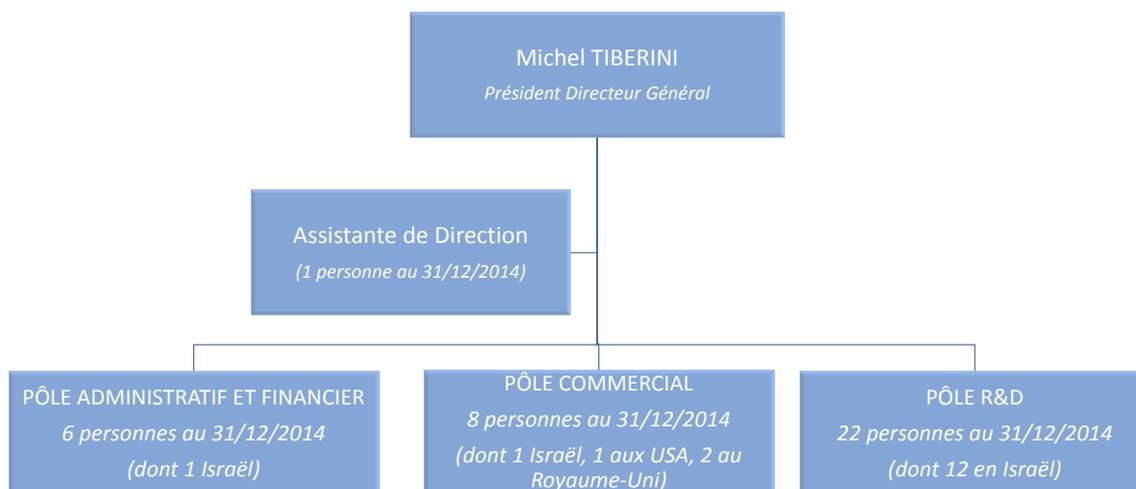
Cecaudit International


Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

5.6. SALARIES

Organisation fonctionnel de QUOTIUM TECHNOLOGIES

L'organigramme ci-dessous décrit l'organisation fonctionnelle du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31 décembre 2014 :



Âge moyen et répartition par âge

Au 31 décembre 2014, l'âge moyen de l'effectif Groupe est de 43 ans.

Effectif moyen

Pôle par Effectif ETP	2012	2013	2014
Administration	5	6	7
Pôle commercial	17	11	8
Pôle R&D / Technique	11	25	22
Total	33	42	37

Au 31 décembre 2014, l'effectif moyen Groupe est de 37.

Salaires moyen mensuel Groupe

en Euros	2012	2013	2014
Salaires moyen mensuel	4760	4813	4783

Pour rappel, en 2014 les salaires moyens en France et en Israël sont respectivement de l'ordre 4 955 euros et de 4 529 euros.

Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital émetteur

L'effectif n'atteignant pas le seuil légal requis, il n'existe pas de contrat d'intéressement ni d'accord de participation.

Participations et stock-options des dirigeants

Se reporter au paragraphe 2.1.2. du présent document.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Responsable du document

Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, assure au titre de cette seconde fonction la responsabilité du document de référence.

6.1 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en page 108 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières du dernier exercice clos et des derniers comptes publiés au 30 juin 2015 présentées dans le présent document de référence aux paragraphes 4.1, 4.3 et 4.5 du chapitre 4 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux paragraphes 4.2, 4.4, et 4.6 du même chapitre dudit document.

Les informations financières de l'exercice 2013 présentées dans le Document de Référence déposé le 12 juin 2014 auprès de l'AMF sous le numéro D.14-0631 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux paragraphes 4.2, 4.4 du chapitre 4 dudit document.

Les informations financières de l'exercice 2012 présentées dans le Document de Référence déposé le 12 septembre 2013 auprès de l'AMF sous le numéro D.13-0892 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux paragraphes 4.2, 4.4 du chapitre 4 dudit document.

Le 21 septembre 2015



Michel TIBERINI
Président Directeur Général

6.2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

CECAUDIT INTERNATIONAL

MR VINCENT DOMON

16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR
MARNE

DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010

EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015

GRANT THORNTON

MME NATASHA VIGNAUX

100, RUE DE COURCELLES – 75849 PARIS CEDEX 17

DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010

EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

MME CAROLINE FONTAINE

16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR
MARNE

DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010

EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015

IGEC

M. VINCENT PAPA ZIAN

3, RUE LEON JOST – 75017 PARIS

DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010

EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015

6.3. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Le présent document ne comporte aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert.

Coordonnées et accord des tiers dont les informations sont reproduites dans le document

Sans objet.

Intégrité des informations provenant de tierce partie et identité de celles-ci

Sans objet.

6.4. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Acte constitutif et les statuts de l'émetteur

Les statuts de la société sont consultables au siège social.

Informations provenant de tiers incluses dans le document de référence

Sans objet.

Informations financières historiques des trois derniers exercices

Les documents comptables et juridiques peuvent être consultés sous format papier chez :

QUOTIUM TECHNOLOGIES
84-88 Bd de la Mission Marchand
92411 Courbevoie Cedex
Tél. : 01.49.04.70.00
E.mail : comfi@QUOTIUM.com

❖ Envoi du document de référence en cours :

Le présent document de référence intégrant le rapport de gestion est envoyé aux actionnaires qui en font la demande.

❖ Consultation par voie électronique :

Des informations sur le Groupe sont disponibles sur le site www.QUOTIUM.fr

L'internaute peut prendre connaissance de toute l'actualité concernant les produits et l'activité de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Il peut également consulter la rubrique 'Investisseurs' (communiqués financiers rapports annuels ...) et accéder à certains sites boursiers.

Document d'information annuel

Le document d'information annuel 2014 (tel que défini par le règlement général de l'AMF rappelé ci-dessous) est disponible au siège de l'entreprise et sur notre site.

Article 221-1-1

(Arrêté du 1er septembre 2005 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers)

Les émetteurs mentionnés à l'article L. 451-1-1 du code monétaire et financier déposent auprès de l'AMF dans les vingt jours (Arrêté du 30 décembre 2005) « de négociation » qui suivent la publication des comptes provisoires au Bulletin des annonces légales obligatoires un document qui contient ou mentionne toutes les informations qu'ils ont publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers pour satisfaire à leurs obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

(Arrêté du 30 décembre 2005) « Le document mentionné au premier alinéa est mis à la disposition du public selon les modalités fixées à l'article 212-13. Ce document est également mis en ligne sur le site internet de l'émetteur lorsque celui-ci dispose d'un tel site. Il peut être intégré dans le document de référence mentionné à l'article 212-13. »

Le document mentionné au premier alinéa peut être intégré dans le document de référence.

6.5. TABLES DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite directive « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du présent document de référence. Les informations non applicables à QUOTIUM sont assorties de la mention « N/A ».

Libellé	N° Section	N° de Page
Personnes responsables	1	
Personnes responsables des informations	6.1	137
Déclaration des personnes responsables	6.1	137
Contrôleurs légaux des comptes	2	
Nom et adresse	6.2	138
Démission / non renouvellement	N/A	N/A
Informations financières sélectionnées	3	
Présentation pour chaque exercice de la période couverte	1.1	6
Période intermédiaire	1.1	6
Facteurs de risques	4	
Informations concernant l'émetteur	5	
Histoire et évolution	1.2	10
Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	5.3	130
Enregistrement	5.3	130
Constitution	5.3	130
Siège/Forme juridique	5.3	130
Evénements significatifs	4.1	59
Investissements	1.3.3	18
Aperçu des activités	6	
Principales activités	1.2.1.1	10
Natures des opérations	1.2.1.1	10
Nouveaux produits	1.2.1.1	10
Principaux marchés	1.2.1.1	10
Evénements exceptionnels	1.2.1.1	10
Dépendance à l'égard de brevet, licences ou contrat	1.2.1.3	15
Position concurrentielle	1.2.1.4	15
Organigramme	7	
Organigramme	1.2.2	15
Propriétés immobilières, usines, équipements	8	
Immobilisations corporelles importantes	1.2.3	16
Questions environnementales	1.2.3	16
Examen de la situation et du résultat	9	
Situation financière	4.1	59
Résultat d'exploitation	4.3	85
Résultat d'exploitation	4.5	109
Théorie et capitaux	10	
Capitaux de l'émetteur	5.1	128
Source et montant des flux de trésorerie	4.1	59
Source et montant des flux de trésorerie	4.3	85
Source et montant des flux de trésorerie	4.5	109
Conditions d'emprunts	N/A	N/A
Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A	N/A
Sources de financements attendues	N/A	N/A
R & D	11	
Informations sur les tendances	12	
Principales tendances	1.1.3	9
Evénements susceptibles d'influencer les tendances	1.1.3	9
Prévisions ou estimations du bénéfice	13	
Organes d'administration, de direction	14	
Information concernant les membres des organes d'administration et direction	2.2	26
Conflits d'intérêts	2.2	26
Rémunérations et avantages	15	
Rémunérations et avantages versés	2.4	38
Montant provisionné	2.4	38
Fonctionnement des organes d'administration et direction	16	
Date d'expiration du mandat	2.3.4	35
Informations sur les contrats de services liant les membres	N/A	N/A
Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise	2.1	25
Salariés	17	
Nombre de salariés et répartition	5.6	136
Participations stock-options et attribution gratuite d'actions	N/A	N/A
Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A	N/A
Principaux actionnaires	18	
Franchissements de seuils	N/A	N/A
Droits de vote différents	5.2	128
Contrôle	5.2	128
Accord relatif au changement de contrôle	N/A	N/A
Opérations avec des apparentés	19	
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	20	
Informations financières historiques	N/A	N/A
Informations financières pro forma	N/A	N/A
Comptes annuels consolidés au 31/12/2014	4.1	59
Comptes annuels sociaux au 31/12/2014	4.3	85
Comptes consolidés semestriels au 30/06/2015	4.5	107
Vérifications des informations historiques annuelles	N/A	N/A
Date des dernières informations financières	4.5	107
Informations financières intermédiaires et autres	4.5	107
Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A	N/A
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	14.4	21
Informations complémentaires	21	
Capital social	5.1	128
Actes constitutifs et statuts	5.3	130
Contrats importants	22	
Informations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêts	23	

**TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

En application de l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

Éléments constitutifs du rapport financier semestriel au 30 juin 2015	Pages dans le présent document
Attestation du responsable du document	137
RAPPORT D'ACTIVITE	
- Principaux évènements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice	107
- Principaux risques et incertitudes	125
ETATS FINANCIERS	
- Comptes semestriels	109
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels	126